

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-septième séance – Mercredi 17 mai 2006, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-lungmann, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs, *M<sup>me</sup> Linda de Coulon*, *MM. Gérard Deshusses*, *Jean-Louis Fazio*, *Eric Fourcade*, *M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel*, *M. Marc-André Rudaz* et *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, et *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif.

### CONVOCATION

Par lettre du 4 mai 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 mai et mercredi 17 mai 2006, à 17 h et 20 h 30.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Roberto Broggin, vice-président.)*

### **1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

### **3. Pétitions.**

**Le président.** Les pétitions suivantes, qui seront renvoyées à la commission des pétitions, ont été déposées:

- P-171, «Transmission de la Coupe du monde de football à la plaine de Plainpalais»;
- P-172, «Qualité de vie dans le quartier de la plaine de Plainpalais».

**4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour un îlot de sécurité au milieu de la rue de Vermont, à la hauteur de la rue Chandieu» (P-157 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. René Grand.**

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 30 novembre 2005. La commission, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, a étudié cette pétition lors des séances des 13 et 27 février 2006.

Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Olivia Di Lonardo de la prise des notes de séances.

**Texte et présentation de la pétition**

(Voir annexes)

**Séance du 13 février 2006**

*Audition de M<sup>me</sup> Catherine Fleury et de M. Louis Perolini, pétitionnaires*

M<sup>me</sup> Fleury relève d'abord que la ligne droite de la rue de Vermont favorise la vitesse des véhicules. A part un passage piétons, il n'y a aucun aménagement qui amène à ralentir depuis la rue du Grand-Pré en direction de la place des Nations.

Il faut également constater que la rue de Vermont est très large sur le passage de sécurité et qu'il y a de la place pour construire un îlot en son milieu. Il n'y a pas de patrouilleuse scolaire à cet endroit pour faire passer les enfants qui se rendent à l'école. Vu la largeur de la rue, les personnes âgées ont de la peine à franchir le passage piétons d'un seul trait pour se rendre dans les commerces avoisinants, surtout aux heures de pointe.

M<sup>me</sup> Fleury souligne également la difficulté d'accès au parc Beaulieu pour les familles et les enfants: au passage de la rue de Vermont, il faut à la fois être attentif au stop de la rue Chandieu, aux débouchés des trois parkings situés du côté sud de la rue et aux voitures lancées à grande vitesse sur ce tronçon rectiligne.

Enfin, la pétitionnaire fait remarquer que l'éclairage n'est pas adéquat, car il est situé avant le passage piétons: de nuit, surtout pour des personnes habillées de couleur sombre, ce passage est réellement dangereux, ce que bien des habitants du quartier ont expérimenté.

---

<sup>1</sup> Commission, 3305.

M. Perolini approuve les propos de M<sup>me</sup> Fleury en tant que père de famille: il a constaté lui-même les dangers de cette rue quand il la traverse avec ses enfants.

L'association des parents d'élèves du quartier appuie également cette pétition; d'ailleurs, elle avait déjà déposé une pétition semblable au sujet du carrefour de Fort-Barreau/Grand-Pré. Dans le cadre d'une concertation du quartier des Grottes par la Ville, une étude a également été établie par Citec Ingénieurs Conseils qui préconise aussi un îlot de sécurité sur ce passage piétons de la rue de Vermont (cf. annexes).

Un commissaire demande des précisions sur les problèmes d'accès au parc Beaulieu. M. Perolini explique qu'il existe depuis toujours un axe piétonnier depuis le Petit-Saconnex jusqu'à la gare, chemin qui traverse le parc depuis la rue de Vermont jusqu'à la rue Baulacre. Le problème se situe aux sorties du parc. De nombreuses personnes utilisent ces accès et il faut zigzaguer pour atteindre les passages de sécurité situés sur des routes très fréquentées.

Un autre commissaire demande pourquoi la pétition ne demande qu'un îlot et non pas un gendarme couché. Il lui est répondu que des bus passent dans la rue de Vermont et que de tels aménagements leur sont préjudiciables.

«Est-ce que l'association des parents d'élèves a demandé une patrouilleuse pour aider les enfants à traverser ce passage piétonnier?» M. Perolini réplique qu'il n'y a pas assez d'enfants qui empruntent ce parcours pour se rendre à l'école, mais qu'il y a une patrouilleuse au sud du parc, sur le passage de la rue Baulacre.

Plusieurs commissaires font allusion aux travaux du tram sur la rue de la Servette qui devraient engendrer une circulation supplémentaire. M<sup>me</sup> Fleury constate qu'il y a actuellement une barrière bleue sur la rue de Vermont en vue d'un chantier, mais que les pétitionnaires n'ont pas pensé à ce problème. C'est un argument de plus pour modérer la circulation sur cet axe routier.

A la question de savoir si les pétitionnaires seraient opposés à un feu avec pousoir, M<sup>me</sup> Fleury explique que la pétition aimerait d'abord ralentir la circulation sans forcément la stopper. La rue de Vermont étant large à cet endroit, les véhicules se tirent au milieu de la route pour prendre plus rapidement la présélection de la rue du Grand-Pré: un îlot permettrait de calmer la vitesse des voitures en rétrécissant la largeur de leur passage sur la chaussée.

Un commissaire demande si les véhicules respectent la limitation des 50 km/h. M<sup>me</sup> Fleury rappelle que la configuration de la rue de Vermont permet d'accélérer rapidement avant ou après le passage piétons: il y a suffisamment de distance rectiligne depuis le carrefour du Grand-Pré ou depuis la rue du Vidollet pour rouler tout de suite à pleins gaz. La vitesse obtenue les dissuade souvent de ralentir devant le passage de sécurité, ce qui constitue un véritable danger pour les piétons engagés sur le passage.

*Audition de MM. Zuber et Viale, de l'Office cantonal de la mobilité*

M. Zuber explique qu'il s'est dernièrement rendu sur place à la rue de Vermont. Il a constaté que la route est assez large (9 m) et la visibilité aussi. Il ne s'oppose pas à la création d'un îlot de sécurité sur le passage piétons mentionné, cela lui semble possible.

Au sujet de l'éclairage insuffisant du passage piétons, M. Zuber confirme qu'il a vu cet éclairage suspendu à un fil, mais décalé d'un ou deux mètres avant le passage. Il serait donc possible d'en intégrer un à l'îlot de sécurité, mais cela devrait être proposé dans le projet de la Ville de Genève qui devra en estimer les coûts. Son office n'y serait pas opposé.

Un commissaire ayant demandé si un projet de piste cyclable serait acceptable, M. Zuber renvoie ce sujet à la Ville. Quant à l'étude «Citec» sur le quartier et qui préconise un îlot de sécurité, l'Office cantonal de la mobilité n'en a pas connaissance, mais M. Zuber n'y serait pas non plus opposé.

Un autre commissaire souligne que les pétitionnaires ont relevé une vitesse excessive des véhicules qui mettent en danger les usagers du passage piétons, il demande si un îlot de sécurité aurait le résultat escompté au niveau technique.

M. Viale répond qu'aucun comptage n'a encore été effectué et qu'il n'a pas le sentiment de constater une vitesse excessive. Mais, en tout cas, il y aurait une modération de la circulation si on aménage l'îlot de sécurité.

Enfin, à la question de savoir si un coussin berlinois ne serait pas plus adapté qu'un îlot de sécurité à cet endroit, M. Zuber répond qu'en aucun cas il ne peut s'agir de coussin berlinois à cet endroit, à cause des bus qui circulent dans cette rue.

**Séance du 27 février 2006**

*Audition de M. Alexandre Prina, chef du Service municipal de la mobilité*

M. Prina confirme que le passage piétons de la rue de Vermont est assez long et que la pétition demande de le sécuriser par un îlot afin de pouvoir le traverser en deux temps. Du point de vue du gabarit de la rue, cela ne pose pas de problème: la chaussée reste assez large pour laisser passer le bus 8 dans les deux sens. Pour l'éclairage, il faut formuler une requête auprès du département cantonal concerné et le tout peut être entrepris assez rapidement. Cette proposition semble intéressante pour assurer la sécurité des habitants dans cette rue, surtout que ce secteur ne sera jamais mis en zone 30 km/h.

Un commissaire demande combien coûte un îlot de sécurité et s'il existe des critères justifiant son implantation et avec quelles priorités.

M. Prina répond qu'un îlot de sécurité revient entre 8000 et 10 000 francs et que, s'il faut un éclairage spécifique, le coût s'élève à environ 20 000 francs tout compris.

Quant aux critères d'implantation, M. Prina explique que son service intervient sur demande: il n'y a pas de planification systématique en ville, sauf pour la modération de trafic de certains quartiers. Dans tous les cas, un diagnostic doit d'abord être établi: il faut vérifier l'accidentologie du tracé concerné, prendre les mesures de vitesse des véhicules sur ce tronçon et voir s'il n'existe pas une meilleure solution. Cette analyse doit être réalisée en tenant compte de la vision globale du quartier, selon la hiérarchie du réseau routier. L'ensemble des secteurs des routes primaires et secondaires fait l'objet de cette analyse afin d'améliorer la sécurité des piétons et des vélos.

Un autre commissaire demande quelle est l'opportunité d'un îlot sur ce tronçon en ligne droite qui favorise la vitesse des véhicules.

M. Prina explique qu'une telle mesure peut poser problème sur les réseaux où circulent les transports publics; les TPG ont besoin de distances suffisantes pour circuler normalement. Or la rue de Vermont a un gabarit important avec plus de 8 m de largeur.

L'Office cantonal de la mobilité a pour règle de sécuriser la traversée des piétons lorsque la rue comporte plus de deux voies, ce qui correspond environ à 6 m. La rue de Vermont mérite donc d'être sécurisée avec un îlot à cet endroit, d'autant plus qu'il y a de 3000 à 5000 passages de véhicules par jour sur cette route.

Concernant l'étude de Citec Ingénieurs Conseils, M. Prina explique qu'elle fait suite, entre autres, à la pétition P-93 «Sécurité routière autour des écoles des Grottes, du Vidollet, de Beaulieu et des Cropettes» et qui concerne davantage le périmètre situé en aval du quartier. Il y aura cependant une information publique au début du printemps prochain.

#### *Discussion et vote*

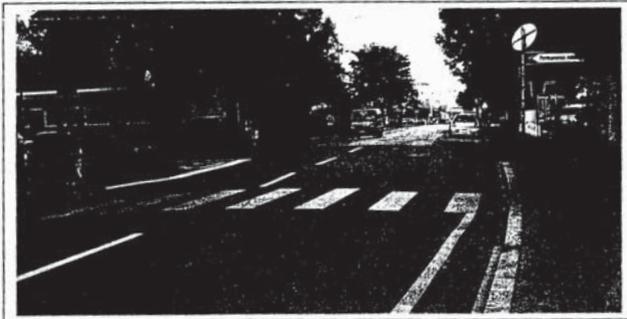
Sur la proposition d'un membre de la commission de renvoyer la pétition telle quelle au Conseil administratif, ce renvoi est accepté à l'unanimité des 13 commissaires présents, à savoir: 1 T, 2 AdG/SI, 2 Ve, 2 S, 1 R, 1 DC, 3 L, 1 UDC.

#### *Annexes:*

- pétition et lettre des pétitionnaires
- situation du passage piétons Vermont-Chandieu
- Citec Ingénieurs Conseils: figures 20 et 21

Pétition adressée au Grand Conseil et au Conseil municipal

Les soussignés demandent la création d'un îlot de sécurité au milieu de la rue de Vermont, à la hauteur de la rue Chandieu, pour la sécurité des usagers qui traversent la rue.



P-157

	Nom	Prénom	Adresse	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
8				
9				
10				

**Toute personne résidant à Genève peut signer.**

La pétition munie d'une ou de plusieurs signatures est à retourner à  
C. Fleury, 7 avenue Ernest-Pictet, 1203 Genève  
pour le 25 novembre 2005 au plus tard.

Catherine Fleury  
7 avenue Ernest-Pictet  
1203 Genève  
022 344 75 21  
079 223 51 85

Genève, le 27 novembre 2005

Mme Catherine GAILLARD  
Présidente  
Secrétariat du Conseil Municipal  
Ville de Genève

Madame la Présidente,

Nous vous faisons parvenir une pétition munie de 44 signatures concernant la création d'un îlot de sécurité au milieu du passage piéton de la rue de Vermont à la hauteur de la rue Chandieu.

Nous traversons régulièrement à cet endroit et nous avons constaté qu'il est difficile d'évaluer les distances des véhicules de façon à traverser sans danger. En effet, les voitures venant de la rue du Grand-Pré sont en pleine accélération après avoir attendu aux feux. Les véhicules provenant du Vidollet sont allégrement à 60 km/h vu que la route est droite sur plusieurs centaines de mètres, et elles ne rétrogradent qu'après avoir franchi le passage piéton sus-mentionné.

Ce passage est particulièrement fréquenté aux heures de pointe, car à une dizaine de mètres débouche le cheminement piétonnier Vermont-Cornavin qui donne également accès au parc Beaulieu. Les usagers qui empruntent ce passage sont souvent vulnérables, il s'agit d'enfants, de personnes âgées qui se déplacent lentement avec des cannes, de jeunes mamans avec une poussette et/ou des enfants en bas âge ainsi que des propriétaires de chiens.

Pour traverser la rue, il faut non seulement regarder à droite et à gauche, mais encore s'assurer qu'il n'y a pas de véhicule qui s'apprêterait à sortir du stop de la rue Chandieu ou des deux parkings situés en face !

De plus, ce passage n'a pas d'éclairage spécifique et dès que la nuit tombe, les piétons deviennent difficilement repérables.

C'est pourquoi, selon la procédure en vigueur, nous vous demandons de faire lecture de cette pétition à votre Conseil lors d'une prochaine séance et de nous tenir informés des suites que vous entendez donner à cette pétition.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Pour les signataires :

  
Catherine Fleury

Annexe ment.



Figure 20 : Interventions MT-LT - rue de Vermont



**Carrefour Vermont/ Chandieu** : vue en direction de la rue du Grand Pré

- Pas d'aménagements cyclables en approche du carrefour
- Passage piéton long et insécurisé
- Rue avec passage de bus (ligne 8)
- Gabarit confortable de la rue incitatif aux vitesses



**Rue Vermont : tronçon entre rue Chandieu et rue Vidollet**

- Axe circulant non modéré
- Pas d'aménagements cyclables
- Contrainte de passage des bus (ligne 8 bus articulés)
- Manque de traversabilité sur ce tronçon : pas de traversées sur 200m, traversées sauvages constatées



**Carrefour Vermont/Vidollet**

- Carrefour à gabarit confortable (en raison des mouvements bus nécessaires)
- Arrêts bus dissociés (manque de visibilité)
- Pas de modération pour le flux circulant sur la rue Vermont

PROVIS



**M. René Grand, rapporteur** (S). Je me permets de prendre la parole comme rapporteur, pour rappeler quelques points. A l'emplacement concerné, certains auraient souhaité non pas un îlot de sécurité, mais plutôt un gendarme couché. Je rappelle que la rue de Vermont, qui est assez longue et droite, est empruntée par les Transports publics genevois (TPG); or il est exclu d'y installer un gendarme couché, car cela ralentirait leur course et abîmerait les véhicules. C'est pourquoi la commission des pétitions a préféré abonder dans le sens des pétitionnaires en faveur de l'installation d'un îlot de sécurité. Il semble que tout le monde – en tout cas le Canton et la Ville – soit d'accord avec cette solution. Nous espérons donc que cet aménagement sera réalisé rapidement.

#### *Premier débat*

**M. François Sottas** (AdG/SI). Je voudrais simplement apporter de l'eau au moulin du rapporteur et donner la position de mon groupe... (*Remarque et rires.*) Au moins, il a un représentant! Je suis arrivé à l'heure pour représenter mon groupe...

Il s'agit ici d'un problème important. La rue de Vermont est rectiligne et elle permet aux automobilistes de prendre une certaine vitesse malgré les limitations en la matière. La situation n'est donc pas toujours évidente. Malheureusement, à quelques mètres du passage piétons concerné se trouve un carrefour avec des feux de circulation, ce qui incite encore davantage les conducteurs à appuyer sur l'accélérateur pour pouvoir passer au vert, engendrant ainsi un sentiment d'insécurité chez les piétons qui empruntent ce passage pour traverser. Aménager un îlot de sécurité au milieu du passage leur permettrait de se sentir plus en sécurité lorsqu'ils traversent cette rue, qui est quand même assez large. En outre, cette mesure devrait inciter les véhicules privés qui empruntent cette artère à ralentir un peu. Nous attendons donc du Conseil administratif qu'il intervienne rapidement pour mettre en place cet îlot de sécurité.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Je vais également donner la position de mon groupe... (*Rires. M. Rubeli est le seul représentant de l'Union démocratique du centre.*) Nous suivrons la commission et nous renverrons cette pétition au Conseil administratif, afin qu'il prenne les mesures demandées par les pétitionnaires.

#### *Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité.

**5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> décembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 540 000 francs destiné à la rénovation partielle de l'auberge de jeunesse, située au 28-30, rue Rothschild, sur les parcelles 81, 82 et 85, feuille 3 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-374 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Jean-Louis Fazio.**

Lors de sa séance plénière du 18 janvier 2005, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-374 à la commission des travaux. Cette dernière s'est réunie à quatre reprises, soit le 26 janvier 2005 et le 23 février 2005, sous la présidence de M. Alain Marquet, le 25 mai 2005, sous la présidence de M. Roberto Broggin, et le 26 octobre 2005, sous celle de M. Michel Ducret.

Que M<sup>me</sup> Ursi Frey, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remerciée pour sa précieuse collaboration.

**Séance du 26 janvier 2005**

*Audition de MM. Michel Ruffieux, directeur de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions, Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et de M<sup>me</sup> Stéphane Imbert-Chuat, architecte au Service des bâtiments*

M. Ruffieux dit que la Ville de Genève (VG) a réalisé l'auberge de jeunesse en 1987. Le pavillon Rothschild a été rénové et un nouveau bâtiment construit. Les bâtiments sont très utilisés et ont manqué d'entretien. Lorsqu'il a fallu procéder à des rénovations, il a été décidé que la Gérance immobilière municipale allait également être chargée de l'entretien (à la place du Service des écoles). On a très vite constaté que des travaux lourds étaient nécessaires. Une partie a été financée via le budget et l'autre se fera via le crédit demandé aujourd'hui.

Les plans des bâtiments actuels sont présentés. Quarante-cinq chambres à 6 lits sont à disposition et des chambres à 2 lits en attique. Un autre bâtiment abrite les locaux partagés en commun ainsi que la réception. Dans l'ancien bâtiment se trouvent des salles de réunions, une cuisine et une partie administrative, des salles de jeu, une cuisine pour le personnel, etc. Un autre bâtiment abrite des logements de fonction. Le bâtiment «barre» est devenu un locatif pour des logements de fonction pour les employés de l'auberge de jeunesse (2 appartements et 3 studios).

La fréquentation de l'auberge a augmenté de 51% en dix ans, ce qui représente un taux d'occupation de 65%.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 162<sup>e</sup> année»: Proposition, 3870.

Le bâtiment C est en rénovation pour plus de 1 million de francs pris sur le budget. Ces travaux sont obligatoires et concernent la zone sanitaire et une paroi (problèmes d'infiltration d'eau et thermique). Le bâtiment Rothschild présente des problèmes concernant les sanitaires et le chauffage. La mise en place de doubles-fenêtres pourrait se faire sans devoir intervenir sur les menuiseries internes. Le quatrième projet concerne le bâtiment qui a 17 ans (rénovation des chambres et espaces communs, reprise de la réception pour améliorer la sécurité). Vu l'augmentation de la fréquentation de l'auberge, la cuisine et la buanderie ne sont plus suffisamment équipées (la demande de crédit se fait en trois volets qui sont expliqués). Le calendrier des travaux est présenté. On aimerait commencer la deuxième étape en septembre, vu l'impossibilité d'intervenir pendant la saison d'été.

Un commissaire demande ce qu'on entend par «logements de fonction», qui les occupe et quel loyer est payé.

Le président signale que l'audition de la Direction des finances est envisagée.

M. Ruffieux précise qu'à l'origine l'auberge de jeunesse a été gérée comme un paquet. Ensuite, le Service financier a repris la gestion. Un pavillon à part est loué sur la base de baux. Il faudra auditionner les services de M. Hermann pour plus de détails.

Un commissaire se demande comment il se fait que des travaux ont déjà été engagés alors que le crédit est présenté aujourd'hui.

M<sup>me</sup> Imbert-Chuat répond qu'on a absolument dû intervenir et prendre l'argent sur le budget. Un arrangement a été trouvé avec l'auberge de jeunesse qui finance certains travaux.

M. Meylan revient sur l'importance de respecter le planning qui dépend de la saison. Idéalement, on devrait commencer en septembre.

Un commissaire aimerait connaître le statut juridique de la Fédération suisse des auberges de jeunesse et de la section genevoise. Comment sont réparties les recettes des nuitées?

M<sup>me</sup> Imbert-Chuat renvoie le commissaire à la page 12 de la proposition. Les auberges de jeunesse de la Suisse font partie d'une association, mais la section genevoise est indépendante.

Un commissaire demande comment fonctionne la section genevoise. Est-elle subventionnée?

M. Ruffieux dit qu'il faudra poser ces questions à la Direction des finances.

## Proposition: rénovation de l'auberge de jeunesse

Un commissaire est étonné qu'un immeuble qui date de dix-sept ans nécessite des travaux aussi importants. Existe-t-il encore d'autres immeubles dans cette situation? «Le Conseil administratif nous roule dans la farine et soudainement on en arrive à de telles situations.»

M. Ruffieux répond que c'est «une question politique». C'est un héritage des années passées! Il espère qu'il n'y aura pas de nombreuses situations du même type. Il connaît un exemple, la villa Tardy, dans une situation semblable. Comme l'affectation n'est pas claire, on n'avance pas. On maîtrise la situation d'un autre bâtiment où l'on sait comment et quand intervenir. M. Ruffieux ne connaît pas d'autres bâtiments dans la même situation.

Le président remercie les invités de leurs explications et les libère.

*Demande d'audition*

Demande d'audition de la Gérance immobilière municipale, de M. Hermann de la Direction des finances pour des renseignements concernant les logements de fonction et le tarif de mise à disposition, et de l'Association (section) genevoise des auberges de jeunesse.

Le président soumet au vote l'audition de M. Hermann. Cette audition est acceptée à l'unanimité.

Le président soumet au vote l'audition de l'Association genevoise des auberges de jeunesse et de son directeur. Cette audition est acceptée à l'unanimité moins 1 non (Ve) et 1 abstention (Ve).

Le président soumet au vote la visite sur place, éventuellement combinée avec les auditions susmentionnées (fin mars). La visite est refusée par 7 non (3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 L), 2 oui (1 DC, 1 UDC) et 4 abstentions (1 L, 1 R, 2 Ve).

**Séance du 23 février 2005**

*Audition de MM. Eric Hermann, directeur de la Direction des finances, et Mario Cavaleri, chef du Service de la gérance immobilière municipale (GIM)*

M. Hermann précise qu'il est directeur du département des finances. Il propose de répondre aux questions des commissaires plutôt que de communiquer des informations.

Un commissaire dit qu'une nouvelle convention serait signée avec la GIM après les travaux; cependant, une convention a déjà été signée.

M. Hermann répond que les travaux concernés figurent à la page 3 du document. Ce sont d'autres travaux, hors proposition.

## Proposition: rénovation de l'auberge de jeunesse

M. Cavaleri signale que le nouveau contrat, signé le 22 novembre 2004, comporte une clause relative au changement de la valeur locative après les travaux. Cette convention a été signée pour une durée de dix ans.

Un commissaire demande pour quelle raison l'auberge a dû avancer des fonds.

M. Hermann répond qu'il a été souhaité de refaire la peinture dans les chambres en même temps que les autres travaux de réfection des douches. L'auberge a avancé le montant des travaux y relatifs.

Un commissaire a été en contact, il y a deux ans, avec des personnes proches du milieu de l'auberge. Elles lui ont parlé de dysfonctionnements et de la mise à disposition gratuite de «certaines choses». La gestion n'était pas très regardante. Est-ce que ces inquiétudes sont fondées et que s'est-il passé depuis?

M. Hermann répond que l'auberge était gérée jusqu'à il y a deux ans par un autre département et que c'est en reprenant ce dossier que le département des finances a pu poser le même constat. Une visite des lieux a été organisée afin de mieux comprendre la situation. Sur cette base, le contrat a été résilié. C'est ensuite que le processus de négociation a pu être entamé. Le projet de nouvelle convention a fait l'objet d'âpres discussions. Dès lors qu'il semblait impossible d'écarter l'Association genevoise des auberges de jeunesse au profit de l'organisation suisse, sauf à entamer un long procès, le choix stratégique a été d'imposer la présence de deux personnes de la direction du département des finances au sein du comité genevois. Cette participation permettra à la Ville de voir précisément de quelle manière l'auberge de jeunesse est gérée.

La redevance annuelle augmentée, il a été calculé qu'il fallait à l'auberge environ 150 000 francs par an pour amortir l'investissement du mobilier d'exploitation afin de ne pas devoir utiliser les fonds de la VG. Les discussions ont été difficiles. Le président est un interlocuteur actuellement incontournable.

Un commissaire demande s'il est possible d'obtenir les chiffres concernant l'apport de la VG et souhaite savoir comment fonctionne le système par rapport aux autres auberges.

M. Hermann répond que la valeur locative après travaux sera de plus de 1 043 450 francs, somme à laquelle s'ajoute la location des logements sis dans le pavillon Barde. Quant à la redevance, son calcul repose sur le nombre de nuitées à une valeur prédéterminée. Ledit nombre de nuitées a augmenté considérablement depuis que le nouveau directeur est en place.

M. Cavaleri ajoute que les logements de fonction ont été sortis de l'ensemble. La redevance après les travaux ne comprend pas les logements. Leur valeur loca-

## Proposition: rénovation de l'auberge de jeunesse

tive est de 91 300 francs par an, calculée sur la base de la méthode à points contenue dans le règlement fixant les conditions des logements de la VG. Une aide peut être accordée de deux manières: pour le personnel (logement de fonction selon le règlement de 2004) ou le paiement de la valeur réelle sous déduction d'une aide personnalisée selon le règlement de 2001.

Un commissaire demande quels sont les autres apports.

M. Cavaleri répond que les bénéfices accumulés, un gros montant, ont été versés à la Fondation pour le tourisme social. Cet argent est encore présent dans cette fondation. Dans le cadre des discussions pour le nouveau contrat, il a été tenté d'obtenir qu'une part du financement soit assurée par ce fonds. Cette piste a finalement été abandonnée compte tenu du fait que l'auberge étudie actuellement la réalisation d'un deuxième lieu d'accueil pour les jeunes. On n'a pas connaissance d'un autre apport de fonds publics.

Un commissaire aimerait savoir comment cela se passe ailleurs. A Lausanne, l'auberge de jeunesse a été fermée.

M. Cavaleri répond que Genève est un cas à part. L'auberge est indépendante. L'association n'a pas accepté que de l'argent genevois soit distribué sur le plan national (une explication a été fournie). Cependant, l'association faîtière contrôle un peu la situation. Le président genevois siège à Zurich et le directeur de l'organe faîtière sis à Zurich siège depuis peu à Genève.

M. Hermann signale que de jeunes étudiants fréquentent ces auberges. Plus tard, ils reviendront probablement s'ils ont été bien accueillis. La subvention de la VG va se réduire, puisque la convention a été renégociée.

Le président indique que la commission a été surprise de voir un bâtiment avec des logements de fonction d'une valeur locative aussi basse.

M. Cavaleri précise que dans l'ancien contrat tout était mélangé et les faibles valeurs locatives intégrées dans la base. On a tout repris, non sans mal. Donc, la maîtrise de ce dossier a été reprise par la VG. En accordant les aides personnalisées, on arrive à un montant encaissé de 41 000 francs par an sur la base des situations des occupants actuels des logements. L'aide personnalisée est d'un peu plus de 50%, mais on contrôle la situation.

Un commissaire demande en vertu de quelle disposition et de quelle loi le comité sortant doit rester en place, vu l'abus de biens sociaux.

M. Hermann répond que la discussion a été entamée par la dénonciation de la convention et l'explication qu'on allait traiter avec la société faîtière. Cela s'est révélé impossible à réaliser. Donc, on a choisi une autre voie pour arriver au même but, d'où la présence de deux représentants de la VG au sein du comité.

Un commissaire demande pourquoi on n'a pas été plus loin.

M. Hermann répond: Par gain de paix, pour l'image de Genève et pour éviter des procès et les blocages qui en auraient résulté.

M. Cavaleri dit que le prix des chambres est dans des moyennes raisonnables et dans la fourchette des prix pratiqués en Suisse par les auberges de jeunesse. On a discuté avec le comité, qui a choisi de ne pas négocier avec l'organe faitier suisse pour rester maître des prix. La VG bénéficiera de cette situation, puisque la redevance est liée aux prix pratiqués pour les nuitées.

Un commissaire imagine que l'auberge de jeunesse risque de rapporter plus à la VG que l'Hôtel Métropole.

M. Hermann signale que cet hôtel a rapporté dernièrement 5 millions de francs environ et qu'il paie les intérêts du capital.

M. Cavaleri pense que les commissaires auront observé que, depuis la signature de la convention, la nouvelle valeur locative est désormais supérieure à 1 million, ce qui induit une subvention de l'ordre de 750 000 francs.

Un commissaire demande les statuts de l'association.

M. Hermann accepte de les transmettre au président.

### **Séance du 25 mai 2005**

*Audition de M. Daniel Ruchon, président de la Fondation pour le tourisme social et président de l'Association genevoise des auberges de jeunesse*

M. Ruchon s'est battu pour pouvoir bien accueillir les jeunes étrangers qui viennent à Genève. Grâce à MM. Claude Ketterer et Guy-Olivier Segond, cela est devenu possible.

Aujourd'hui, il n'y a pas de temps mort, les jeunes voyagent toute l'année. Les Anglo-Saxons sont très nombreux et le nombre de Suisses a tendance à augmenter.

Depuis dix-sept ans, le matériel a été mis à rude épreuve. M. Ruchon a attiré l'attention du Service des écoles sur des difficultés suite à la transformation du quartier, notamment de l'Hôtel Président. On a constaté un tassement et les verrières n'ont pas tenu le coup. La rouille s'est installée fortement dans les salles de bains. Les hôtes doivent garder un bon souvenir de la Suisse et doivent donc être bien accueillis.

L'Association genevoise des auberges de jeunesse a maintenu une forme de bénévolat. Grâce à cette équipe, un bon fonctionnement a pu être maintenu. Dans

## Proposition: rénovation de l'auberge de jeunesse

le reste de la Suisse, les auberges ont été fonctionnalisées. La gestion est bonne, mais un premier déficit a été enregistré faute de pouvoir obtenir le nombre de nuits demandé. Un surveillant nocturne a dû être engagé, il y a quelques années. Les jeunes recevront également une carte magnétique donnant accès à leur chambre et à d'autres lieux les concernant. On a adopté les standards de la fédération internationale, donc la literie nordique plutôt que les sacs de couchage.

Un commissaire demande combien il y a d'auberges de jeunesse à Genève.

M. Ruchon répond: Une, dans le canton.

Un commissaire demande les statuts de l'association.

M. Ruchon répond qu'ils sont identiques à ceux des autres associations. L'auberge est rattachée au système général pour permettre aux jeunes d'accéder aux autres auberges de jeunesse dans le monde.

Un commissaire demande comment cela se passe avec la GIM.

M. Ruchon répond qu'il a fallu négocier âprement. On ne peut pas demander beaucoup aux jeunes, mais ils doivent trouver un gîte sûr. M. Ruchon se bat pour cela. A Zurich, les auberges de jeunesse ressemblent de plus en plus à des hôtels.

Un commissaire demande comment M. Ruchon a négocié avec la VG et quel prix est demandé dans d'autres auberges en Suisse.

M. Ruchon répond qu'un bail à fermage a été signé (il figure dans les dernières pages de la proposition). Le prix de la nuitée est de 27 francs à Genève pour 37 francs à Zurich, par exemple. Auparavant, le prix de la nuitée ne comprenait pas le blanchissage et le petit déjeuner. La VG demande de s'occuper de tout l'équipement, un travail qu'elle faisait antérieurement. Cela va occasionner des frais. A Davos, on propose un prix à la semaine, mais cela est contesté. Le prix genevois est très favorable. La Suisse reproche à Genève d'être trop sociale. C'est une des auberges les moins chères.

Un commissaire signale que, lors de l'audition des représentants du département des finances, il a été question des prestations en nature, par exemple les logements de fonction.

M. Ruchon répond que le pavillon Barde sert de logement de fonction pour le directeur et un couple qui s'occupe de l'entretien de l'auberge, selon une norme appliquée par le Conseil administratif.

Un commissaire demande si l'auberge peut recevoir en même temps tous les occupants des 334 lits à disposition.

M. Ruchon répond affirmativement.

Un commissaire demande si l'association a l'intention de construire d'autres auberges.

M. Ruchon répond que des vues existent sur un ancien immeuble de la poste, mais que le prix des chambres serait différent.

Un commissaire demande s'il serait plus cher.

M. Ruchon répond affirmativement. Des chambres à 2 ou 4 lits seraient proposées, comme dans un hôtel. A Bâle, un tel projet est en panne, des oppositions ayant surgi. M. Ruchon le comprend. Il trouverait plus judicieux de créer des logements pour étudiants dans le bâtiment de cette poste. Son association n'a pas «la chasse gardée sur le canton». Elle a juste laissé entendre qu'il vaudrait mieux créer des logements pour étudiants.

Un commissaire demande comment sont financées les autres auberges en Suisse.

M. Ruchon: Grosso modo, c'est une répartition entre les cantons, communes et associations, sinon on ne peut pas gérer de telles structures en gardant le prix des nuitées assez bas. Pour Genève, un accord a été convenu avec MM. Ketterer et Chavanne. Aucune subvention n'est touchée de l'Etat.

Un commissaire demande si le bâtiment a été mis à disposition par la VG.

Le président le confirme. C'est une ancienne école primaire.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi l'association genevoise est indépendante.

M. Ruchon: On dispose d'une certaine fortune convoitée par les Alémaniques. De plus, on tient à notre indépendance. Il n'y a pas de raison de faire des cadeaux en Suisse. L'argent a été gagné à Genève.

Un commissaire demande quels travaux ont déjà été effectués et ce qui reste à faire.

M. Ruchon répond qu'une première étape concernant la partie droite a été faite (sanitaires, peinture dans les chambres et changement des lits). Cette partie est déjà en fonction. Il reste à faire le secrétariat en bas, la partie cuisine et le bâtiment de l'ancien hôpital Rothschild (changer les fenêtres, par exemple, pour qu'on ait une auberge digne de ce nom).

Le président demande si les travaux déjà effectués font partie de la même proposition.

M. Ruchon répond que 90 000 francs concernent de la peinture. Pour le ponçage des parquets, il y a un montant de 34 000 francs.

Un commissaire redemande de préciser une réponse, à savoir qu'il n'y aucun autre apport financier.

M. Ruchon le confirme.

Un commissaire demande s'il existe d'autres apports que les nuitées.

M. Ruchon dit que non. On a toujours travaillé avec les nuitées.

Un commissaire demande un budget de fonctionnement.

M. Ruchon répond qu'un tel budget est établi. Les comptes de fonctionnement, très clairs, sont fournis à la VG. Tout dépend du nombre de nuitées. On se base sur cela.

Un commissaire remarque qu'on a maintenant une comptabilité analytique.

M. Ruchon attend un certain nombre de chiffres pour les introduire dans la comptabilité de l'auberge de jeunesse. Il le fera dès que cela sera possible.

Un commissaire demande les taux d'occupation de l'auberge genevoise et des auberges situées ailleurs.

M. Ruchon: En 2003, le taux d'occupation était de 65% et, en 2004, de 61,47%. Dans le temps, on fermait parfois l'auberge à la fin de l'année parce qu'il avait peu de monde. Maintenant, on l'ouvre tout le temps.

Un commissaire aimerait savoir si l'on fait de la publicité pour l'auberge.

M. Ruchon répond que cela n'est pas nécessaire. Les jeunes savent très bien se débrouiller avec l'informatique. Ils restent en moyenne 2 nuits.

Un commissaire a entendu M. Ruchon évoquer une fortune. Cela peut-il poser un problème au niveau de la VG, à moins qu'il s'agisse d'une provision?

M. Ruchon répond que l'association a créé le Fonds pour le tourisme social en 1968 pour aider l'association et pour améliorer l'accueil à Genève.

Un commissaire demande le montant du fonds.

M. Ruchon répond: 3 ou 4 millions de francs. La Fondation pour le tourisme social est indépendante et uniquement une sauvegarde. A un moment donné, on a dissocié la gestion de l'auberge de celle des bâtiments pour pouvoir sauvegarder les biens.

Un commissaire demande à quoi sont réservés ces millions qui dorment.

M. Ruchon répond qu'ils ne dorment pas. L'association intervient dans un sens large et en cas de difficultés.

Un commissaire demande quel lien existe entre l'association et la fondation.

M. Ruchon répond qu'il est précisé dans les statuts que le directeur de l'association est également membre du conseil de fondation. La VG l'a demandé. Le tout a été ratifié par l'Etat. Les organismes sont exemptés d'impôts. Si on avait besoin d'un équipement et que l'association n'eût pas les moyens, la fondation interviendrait.

Un commissaire demande les statuts de la fondation.

M. Ruchon dit que c'est un acte notarié. Lui-même ne peut pas répondre, mais il peut transmettre la demande à la fondation. On tient à une certaine indépendance. On a des collaborateurs et des responsabilités. Le budget est important et il faut avoir les reins solides. On se bat pour maintenir un prix bas dans l'intérêt des jeunes qui viennent «chez nous». En ce qui concerne la rentabilisation des bâtiments, «on» se bat. On ne veut pas que l'auberge devienne un hôtel. La VG a fait une excellente affaire en rachetant l'immeuble des Rothschild. Aujourd'hui, la solution est optimale, mais on peut imaginer que la VG ait d'autres objectifs et qu'elle veuille récupérer le bâtiment.

Un commissaire demande si le bâtiment à la rue des Alpes qui dépend de la poste dépendrait de l'association.

M. Ruchon a adressé une réponse négative de Zurich. «Cela serait géré ensemble» et le prix de la nuitée serait d'environ 50 francs. De plus, il manque un projet.

Un commissaire demande si la fondation est de droit privé ou public.

M. Ruchon répond: De droit privé.

Un commissaire demande le nom du président de la fondation.

M. Ruchon répond qu'il occupe cette charge.

Un commissaire demande si des familles fréquentent l'auberge de jeunesse.

M. Ruchon répond que les clients sont plutôt des jeunes qui viennent, par exemple, dans une voiture louée.

Un commissaire revient sur les deux appartements et le studio. Sont-ils loués?

M. Ruchon répond affirmativement. Le directeur et un couple avec des enfants les occupent. Le couple travaille dans l'auberge. Il est nécessaire d'avoir du personnel sur place pour le cas où le surveillant nocturne rencontrerait des problèmes.

Un commissaire demande quand a été créée la fondation.

M. Ruchon répond: Dans les années 1960.

Le même commissaire demande si la fondation a effectué des actions.

M. Ruchon ajoute qu'on a essayé d'acheter un hôtel, mais que le prix était trop élevé. M. Ruchon voit plutôt la fondation intervenir pour améliorer l'équipement, par exemple les cartes électroniques. Elles coûtent cher. La fondation souhaite investir dans des locaux qui lui appartiendraient, pour ne pas perdre la substance.

Un commissaire demande si la TVA est déduite des nuitées.

M. Ruchon répond affirmativement.

Le même commissaire intervient: Donc, le fonds éponge la dette.

M. Ruchon dit que non. C'est «nous» qui le faisons. Il faut savoir qu'un bail a été demandé depuis des années. Au bout de sept ans, il a enfin été obtenu. Aussi longtemps qu'il n'y avait pas de rapports avec la VG, on se sentait libre. Maintenant qu'il faut une rénovation, la situation a changé. Nous avons décidé de ne plus verser de fonds à la fondation.

Un commissaire sait qu'il existe une liste des associations qui bénéficient d'un avantage, par exemple pour déduire des dons. Etes-vous dans la liste?

M. Ruchon ne le pense pas.

Un commissaire: Vous êtes à buts non lucratifs. Touchez-vous des dons?

M. Ruchon confirme le côté non lucratif. On reçoit peu de dons.

Le président demande à M. Ruchon de transmettre la demande pour obtenir les statuts, s'il le veut bien.

M. Ruchon prend note de la demande et quitte la séance.

A la suite du départ de M. Ruchon, une discussion s'ensuit.

Un commissaire se dit étonné par les réponses, ou non-réponses, concernant le Fonds pour le tourisme social. Il demande l'audition de M. Muller concernant les réserves de toutes les associations dans le même cas que l'auberge de jeunesse.

Un autre commissaire souhaite auditionner la fondation, qui dispose de 4 millions de francs, même si le président est la personne auditionnée aujourd'hui.

Un commissaire se pose la question de la raison pour laquelle il y a une association et une fondation (aspects fiscaux). Il faudrait recevoir le budget et les

statuts de la fondation (non lucrative), qui dispose de 4 millions de francs. Il ne votera rien avant d'avoir obtenu ces informations.

Le président a pris note que la commission souhaite auditionner M. Muller et la fondation. Il propose d'auditionner M. Muller et de lui demander d'apporter les comptes de l'association, dans un premier temps. On pourrait également lui demander si les travaux sont compris dans la proposition PR-374. Ensuite, on pourrait voir s'il faut auditionner la fondation.

Un commissaire trouverait judicieux d'avoir les comptes de la fondation et pense que M. Muller doit les avoir.

Le président considère l'audition de M. Muller comme étant acceptée, aucune opposition ne s'étant fait entendre.

### **Séance du 26 octobre 2005**

#### *Audition de M. Daniel Ruchon*

Le président explique que M. Ruchon, qui porte deux casquettes, se présentera avec le secrétaire et le trésorier.

M. Ruchon, président de l'Association genevoise des auberges de jeunesse et de la Fondation pour le tourisme social, M. Gendre, secrétaire des deux institutions, M. Rahm, trésorier des mêmes institutions.

M. Ruchon précise qu'un arrangement avait été conclu en son temps avec MM. Chavanne et Ketterer. L'association gère l'accueil des jeunes qui viennent à Genève et la VG les bâtiments. L'Etat a renoncé à la subvention, mais exonère l'association d'impôts. Ensuite, l'association a donné les indications pour que la nouvelle auberge soit réalisée selon les normes en vigueur. Ce travail a été fait en collaboration avec MM. Ketterer et Segond. En 1987, la nouvelle auberge de jeunesse a été inaugurée. Un premier bail a été établi par un ancien magistrat. C'est seulement en 1990 qu'un véritable bail a enfin été signé avec M. Rossetti. Ce bail a ensuite été dénoncé par la GIM. Deux ans plus tard, une nouvelle convention a été signée avec la VG. Chaque année, la fondation créée en 1991 a pu mettre quelques moyens de côté. Elle a demandé que l'exonération continue et l'a obtenue. Le but est de constituer un capital et de l'investir dans des domaines où cela ne se fait pas habituellement, par exemple pour l'accueil des familles. L'année passée a été enregistré un déficit pour la première fois. Selon les chiffres de 2004, la fondation dispose d'un capital de 3,6 millions de francs pour améliorer l'accueil des jeunes. Jusqu'à présent, l'association n'a pas eu besoin de demander des moyens à la fondation. L'association dispose d'un capital de 700 000 francs.

Le président demande comment est alimentée la fondation.

## Proposition: rénovation de l'auberge de jeunesse

M. Ruchon répond qu'elle n'est plus alimentée, mais que le bâtiment nécessite d'importants travaux (sur-utilisation des salles d'eaux). Des critiques sont apparues concernant l'ancien hôpital Rothschild qui a été rafraîchi. Cependant, le chauffage est en mauvais état et les sanitaires ont 30 ans. Donc, la VG estime que l'auberge n'est pas aux normes, notamment dans cette partie.

Le président a cru comprendre que des travaux de rafraîchissement se font par le personnel.

M. Ruchon répond affirmativement, pour les travaux dans l'un des bâtiments. Le contrat de fermage stipule que la VG s'occupe également du mobilier. «On» a également pris en charge cela pour pouvoir procéder à la mise de côté de la provision de 150 000 francs pour des travaux concernant notamment l'équipement (cartes électroniques pour l'entrée et la circulation dans l'établissement).

Un commissaire: Donc, vous pouvez toujours mettre 150 000 francs dans la fondation?

M. Ruchon répond que non. Les 150 000 francs concernent un fonds de renouvellement pour le mobilier.

M. Rahm précise qu'en 2004 une telle réserve a été constituée, vu le résultat de l'exercice. De plus, on a renouvelé ces dernières années toute la literie et l'équipement des chambres. Ces frais ont été pris en charge par l'association.

M. Ruchon ajoute que la VG a entrepris certains travaux. Pour pouvoir mieux les coordonner avec ceux de l'association, elle les a avancés et a demandé d'avancer également un montant de 180 000 francs. M. Ruchon espère que ce montant sera remboursé.

Le président signale qu'il figure dans la proposition. Pour quel montant est concernée la VG?

M. Ruchon répond qu'on enregistre entre 70 000 et 80 000 nuitées par an et que l'on tourne avec le prix qu'on demande. On augmente d'ailleurs le remboursement à la VG. M. Ruchon est d'avis qu'on doit tourner avec ce qu'on a. On tourne avec un self-service. Les 26 francs permettent de financer l'équipement communautaire.

Un commissaire a constaté, selon les statuts de la fondation, que le système fonctionne avec la cooptation. Combien de membres compte le conseil?

M. Rahm précise que le rapport de la fiduciaire indique six membres et il cite leur nom.

Un commissaire: Est-ce que personne ne représente la VG?

M. Ruchon répond que non, l'intérêt de la VG étant très récent et elle n'a pas la même vision de l'accueil que l'association. «On» a compris que la VG veut rentabiliser ce site. Il faut se rappeler que le baron de Rothschild a cédé la parcelle pour un prix très favorable.

M. Rahm: Donc, une fondation a été créée par le bon vouloir des membres de l'Association genevoise des auberges de jeunesse, les conditions favorables et les résultats le permettant, plutôt que de dépenser cet argent. Il y avait également, à l'époque, l'épée de Damoclès de Zurich qui tendait à regrouper les associations cantonales. Genève craignait que les fonds partent et a créé la fondation pour pouvoir lancer, au besoin, d'autres projets. La fondation a été créée pour ne pas dilapider l'argent.

Un commissaire demande si cette fondation est soumise au contrôle des fondations par le Canton.

M. Ruchon répond affirmativement.

Un commissaire demande comment la fondation a pu faire accroître sa fortune de telle manière.

M. Rahm répond que la fondation date de 1991. On a eu encore quelques belles années permettant de mettre de l'argent de côté et de faire des placements qui rapportaient bien.

Un commissaire demande si de l'argent a été transféré à la fondation.

M. Rahm répond affirmativement.

Un commissaire demande si les membres de la fondation savent que la VG demande de puiser dans les réserves dans certains cas, cet argent n'étant pas tout à fait privé ni tout à fait public, et s'ils ont été sollicités par la VG pour les travaux.

M. Ruchon précise que l'auberge dépendait du Service des écoles. La VG est arrivée lors de l'étude des redevances. En 1996, le capital était déjà de 3 millions. L'idée de l'association est d'investir dans un projet permettant de créer des emplois et de bien accueillir les jeunes à Genève. L'association a déjà financé des travaux pour 800 000 francs.

Un commissaire demande à quoi sert l'argent.

M. Ruchon: A créer un jour un autre lieu d'accueil. Mais il faut un capital considérable. La VG a laissé un peu se dégrader le bâtiment, notamment l'ancien hôpital Rothschild. La rentabilisation de l'auberge devient de plus en plus difficile, une surveillance de nuit étant maintenant obligatoire. Ce service coûte 120 000 francs. Donc, la marge bénéficiaire diminue.

## Proposition: rénovation de l'auberge de jeunesse

Un commissaire demande où en sont les travaux actuellement.

M. Ruchon répond que l'association a avancé les fonds pour la peinture concernant une première étape. Cela a été contrôlé par la VG. Il s'agit d'un montant de 180 000 francs. Ensuite, les travaux ont été suspendus. C'est dommage, car cela fait perdre une saison à l'association!

Un commissaire demande si, actuellement, il existe un projet concret pour la fondation.

La réponse est non.

M. Gendre: On attend la fin des travaux pour pouvoir continuer certains aménagements pour pouvoir de nouveau accueillir convenablement des jeunes. M. Gindre espère pouvoir terminer les travaux comme prévu. Cela devient urgent!

Un commissaire demande si les membres de la fondation ont entendu parler d'EasyHotel, et comment ils perçoivent cela.

M. Ruchon: On maintient le tarif le plus bas de Suisse. Dans l'organisation de ces voyages, les Anglo-Saxons sont très nombreux. Les réservations se font bien à l'avance et par Internet. L'offre à Genève est restreinte pour les jeunes. Près de la gare, il existe un «concurrent», mais en fait cela n'est pas une vraie concurrence. Le seul problème de l'association est le fait de ne pas pouvoir ouvrir toutes les chambres. EasyJet a un autre public.

M. Rahm: Il y a dix ans, on accueillait un peu plus de 50 000 personnes; maintenant on en est à 70 000 nuitées. On fait tout pour pouvoir bien accueillir les jeunes, qui reviendront peut-être plus tard à Genève avec des moyens plus importants.

Le président remercie les invités de leurs explications et les libère.

*Audition de la Gérance immobilière municipale, de MM. Charles Lassaue, nouveau directeur du département des finances, et Mario Cavaleri, chef de la GIM*

Un commissaire demande combien l'auberge verse à la VG et s'il y a un contrat.

M. Cavaleri répond qu'un contrat de fermage a été conclu avec l'auberge. Il a été dit qu'un nouveau contrat était entré en vigueur au début de l'année qui fixe un loyer (les logements de fonction ont été sortis de l'ensemble). La redevance fluctue en fonction des nuitées (entre 350 000 et 400 000 francs). Pour 2005, le chiffre sera inférieur vu les travaux en cours. La «gratuité» sera donc plus élevée, puisque la différence représente une prestation en nature.

M. Lassaue précise qu'entre 2002 et 2003 la redevance oscillait entre 289 000 et 310 000 francs, sans les logements.

M. Cavaleri précise que la valeur locative réelle est de 91 000 francs. 41 800 francs sont réellement encaissés. Donc, l'aide personnalisée est d'environ 50 000 francs pour les logements de fonction.

Le président: Est-ce que cette aide concerne des personnes sur place?

M. Cavaleri répond qu'on doit s'assurer que des employés occupent ces logements, mais que leur revenu n'intervient pas dans le calcul du loyer. 20% sont déduits pour cause de logement de fonction.

Un commissaire dit que lors de l'audition de février, en présence de M. Hermann, il a été déclaré que deux personnes de la VG allaient être imposées à l'Association genevoise des auberges de jeunesse, et il aimerait savoir qui est concerné.

MM. Lassaue et Krebs sont membres de l'association; par contre, la Fondation pour le tourisme social échappe au contrôle de la VG.

Un commissaire: En mai, le souhait a été émis d'entendre M. Muller au sujet des moyens mis à la disposition. Est-ce qu'on peut avoir un état de la situation?

M. Lassaue répond que le cas n'est pas simple pour le département des finances et que la mise à disposition d'un local n'est pas un échange financier. Il est difficile de modifier certains éléments en cours de bail. C'est pourquoi les conditions ont été rediscutées et la nuitée fixée à 4,70 francs. Ce montant était inférieur auparavant.

Un commissaire constate que le 23 février M. Cavaleri a parlé de la fondation en évoquant la possibilité d'un financement, une piste abandonnée car la fondation cherchait un autre lieu d'accueil pour les jeunes.

M. Cavaleri avait reçu une information disant qu'il n'y avait pas de lien entre la Fondation pour le tourisme social et la VG.

Un commissaire imagine que les représentants de la VG pourraient intervenir auprès de l'association pour que les travaux soient financés également par la fondation.

M. Lassaue répond que la VG ne peut que suggérer des idées, mais que, s'il est souhaité construire une nouvelle unité d'accueil, la VG a avantage à aller dans ce sens.

Un commissaire: La fondation dispose de 3 millions de francs. Une interpellation de l'association serait légitime, vu la situation financière de la VG. Combien de membres compte le comité de l'association?

## Proposition: rénovation de l'auberge de jeunesse

M. Lassauce répond que le comité compte une dizaine de membres. Il cite leur nom ainsi que les deux représentants de la VG. On cherche un membre actuellement.

Un commissaire: A la fin de la séance du 25 mai, on a souhaité obtenir un budget, les comptes et les statuts de l'association. On a reçu les statuts de la fondation, mais pas les comptes et le budget.

Le président: Combien de membres compte l'association?

M. Lassauce ne le sait pas.

Un commissaire demande si des jetons de présence sont encaissés.

M. Lassauce répond: Pas à ma connaissance.

Un commissaire s'étonne de la manière dont se posent les questions. La redevance demandée est assez importante et l'association ne demande rien. Le commissaire a l'impression qu'on s'inquiète beaucoup autour des 3 millions de francs. Il sait que la fondation est soumise au contrôle de l'Etat qui se préoccupe du fait que les fonds soient bien investis selon l'un des buts de la fondation. Est-ce que le service de l'Etat intervient?

M. Cavaleri rappelle que, dans le cadre des discussions concernant la nouvelle convention, on a vu que des mouvements de trésorerie se faisaient entre l'association et la fondation. Mais il est clair que la VG n'a aucun droit de regard sur celle-ci. Lorsqu'il s'agissait de définir les travaux de rénovation qui correspondent pratiquement à de l'entretien, on a constaté que la VG n'a pas assumé ce qu'elle devait faire. De nombreux travaux se sont accumulés et le coût devient important. On s'est alors dit qu'il semblait logique d'envisager une participation financière, vu le bénéfice réalisé et l'effort important concédé par la VG. On a imaginé, si le crédit n'était pas voté, que l'association devait demander à la fondation un éventuel solde qui n'aurait pas pu être financé par la VG. Cela dit, la fondation est indépendante de l'association et soumise au contrôle de l'Etat.

Un commissaire rappelle, concernant l'effort de la VG, qu'il a été dit que le bâtiment a été cédé pour servir d'auberge. Est-ce que le prix était inférieur au prix du marché?

M. Cavaleri répond que la VG a calculé une «valeur d'usage». Il ne faut pas oublier qu'il faut tenir compte, également, de la valeur d'acquisition d'au moins 7 millions de francs. Il a été tenu compte de cette valeur et l'on a ajouté la valeur de rendement des bâtiments pour arriver à un capital avec un bâtiment neuf financé par la VG. La différence entre la redevance et cette valeur équivaut à une subvention.

Le commissaire remercie M. Cavaleri pour ses explications précises.

Un commissaire demande si une part de la redevance concerne un fonds de rénovation.

M. Cavaleri répond que le contrat prévoit que la redevance tienne compte d'une provision annuelle pour le renouvellement de l'équipement. Il resterait environ 100 000 francs pour un fonds de renouvellement. Donc, on donne tous les moyens à l'association pour qu'elle se constitue une provision pour le renouvellement du matériel d'exploitation.

Un commissaire s'étonne qu'en ce qui concerne les logements la GIM n'applique pas les aides personnalisées en fonction des salaires, mais en fonction des nuisances.

M. Lassaue répond qu'une politique pour les logements de fonction des concierges a été mise en place avec M. Tornare. Les discussions ont été difficiles. Le règlement des logements de fonction prévoit la déduction de 20% pour les nuisances, mais le loyer est largement inférieur à un loyer normal. M. Lassaue confirme que 150 000 francs sont retenus pour le renouvellement de l'équipement.

Un commissaire demande si le fait d'avancer 180 000 francs pour des travaux par un locataire de la VG est une pratique habituelle.

M. Cavaleri répond que non.

Un commissaire demande le montant des loyers effectifs avant et après les travaux de ce bâtiment.

M. Cavaleri répond qu'avant les travaux le total était de 850 000 francs. Après les travaux, il sera supérieur à 1 million (page 11 de la proposition) sans les quatre logements du pavillon Barde. L'aide personnalisée, supérieure à 50 000 francs pour les logements de fonction, est à part. La redevance repose sur un forfait par nuitée. L'idée était de conserver un attrait pécuniaire et un prix accessible pour des touristes ayant envie de venir à Genève (avec promotion). Une limite du prix de la nuitée a été fixée, à ne pas dépasser. Si l'auberge était louée à un hôtel, le prix serait supérieur.

Un commissaire se demande, pour les appartements de fonction, s'il ne vaudrait pas mieux demander un loyer normal que de passer par des subventions pour l'association.

M. Cavaleri répond que pour toucher la subvention il faut impérativement que les employés travaillent pour l'association. La facture est adressée directement aux occupants des logements.

Un commissaire est d'avis que, vu que la VG contribue beaucoup pour cet immeuble, elle pourrait demander une contribution à la fondation, qui dispose d'un capital de plus de 3 millions de francs, la VG devant compter ses sous.

## Proposition: rénovation de l'auberge de jeunesse

Un commissaire voit que l'historique de cette affaire figure en préambule de la proposition. La Fondation Rothschild a cédé le bâtiment à la VG. Est-il question de la même fondation aujourd'hui?

MM. Cavaleri et Lassauce répondent que non. M. Cavaleri remet au président un plan de situation des bâtiments qu'il fait circuler.

Un commissaire se demande si, dans le cadre de la convention de fermage entre la VG et l'association, le fait de refuser le crédit constitue une rupture du contrat.

M. Lassauce répond que le bail à fermage ne fait pas référence à ce crédit, mais l'association pourrait se plaindre que la VG ne procède pas à l'entretien du bâtiment. Il a été clairement dit qu'un bâtiment en état allait être mis à disposition. Le contrat n'est pas en cause.

**Suite des travaux, prise de position des partis**

Les libéraux demandent si c'est une pratique exceptionnelle de demander aux locataires des moyens pour procéder à des travaux. Pour leur part, ils pensent qu'on a une proposition qui concerne l'entretien d'un bâtiment appartenant à la VG et qu'il faut entreprendre les travaux. On peut déplorer que ces travaux n'aient pas été faits auparavant. De plus, l'argent voté n'a pas été dépensé. Le bâtiment a été destiné à l'occupation par une auberge de jeunesse. Il faut faire ces travaux. On constate que l'on veut favoriser les bénéficiaires, mais pas l'association qui propose cette prestation (voyages de jeunes subventionnés par la VG). Cela dit, on thésaurise avec l'argent du contribuable, les libéraux déplorent cet état de fait, mais ces travaux doivent être exécutés. On peut déplorer également que le Canton ou d'autres communes qui profitent de cette prestation ne soient pas mis à contribution. Le groupe libéral est favorable aux travaux.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) ne suivra pas le point de vue des libéraux. La démonstration a pu être faite que la VG ne peut pas disposer de fonds mis de côté grâce aux contribuables. L'AdG/SI considère que c'est de la captation de biens publics. Donc, le groupe n'est pas prêt à investir un sou et cette situation lui paraît inadmissible.

Le Parti du travail est du même avis: la situation est trouble, on soustrait de l'argent public.

Les Verts ne voteront pas cette proposition extrêmement mal présentée. La VG paie des rénovations, alors qu'on pourrait mettre le bâtiment à la disposition du locataire avec un droit de superficie, ce qui permettrait de mettre l'association devant ses responsabilités.

## Proposition: rénovation de l'auberge de jeunesse

Le groupe démocrate-chrétien est également gêné par la question du financement. Cela dit, il est favorable aux travaux de ce lieu qui accueille des jeunes. Il faut un tel lieu d'accueil à Genève, mais le département des finances devrait suivre la gestion. Il votera le crédit, mais avec cette réserve.

Les socialistes sont mal à l'aise avec cette proposition, un prix juste n'est pas payé. C'est grâce aux subventions qu'un fonds bien garni a pu être constitué. De plus, ils ne voient pas comment une nouvelle construction pourrait être réalisée à Genève avec les moyens à disposition. Ce bâtiment concerne finalement tout le canton. Ils ne comprennent pas pourquoi la VG devrait investir et ils ne voteront pas la proposition.

L'Union démocratique du centre (UDC) trouve la situation opaque entre l'association et la fondation. Elle espère que l'Etat contrôle bien la fondation. L'image de Genève est importante pour ces jeunes qui réservent même des lits par Internet. Pour l'UDC, le rôle de la VG est d'entretenir ses bâtiments, une manière de le faire serait de partir sur des investissements. L'UDC votera la proposition.

Le représentant radical estime qu'on tape au mauvais endroit en refusant le crédit. On pourrait associer le vote d'une invite au Conseil administratif à clarifier la situation de la mise à disposition du bâtiment à l'association et des activités de la fondation pour le tourisme social. Il est persuadé qu'un bon travail se fait, mais il faut préciser les rôles. Par ailleurs, la fondation refuse de mettre de l'argent dans l'association. Ce qu'il entend lui semble honorable, mais ce qu'il constate dans les faits lui semble paralytique. Quant à la captation des auberges de jeunesse sur le plan suisse par Zurich, Genève l'a évitée. Il ne voit aucune raison de punir ce type de tourisme à cause d'une négligence des collectivités publiques.

Le président met aux voix la proposition PR-374. Elle est refusée par 6 non (2 S, 1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve) et 6 oui (3 L, 1 DC, 1 UDC, 1 R).

Le projet d'arrêté est donc refusé.

*PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 540 000 francs destiné à la rénovation partielle de l'auberge de jeunesse, située au 28-30, rue Rothschild, sur les parcelles 81, 82 et 85, feuille 3, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 540 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 25 200 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2026.

*Premier débat*

**M. Guy Dossan** (R). Le groupe radical refusera les conclusions du rapport de la commission des travaux et votera le crédit demandé par le Conseil administratif. Il nous semble que les discussions en commission se sont déroulées de manière pour le moins étonnante, et en tout cas qu'elles se sont trompées d'objet. En effet, l'examen de la proposition PR-374 a tourné presque uniquement autour de la gestion de l'auberge de jeunesse dans une phase antérieure, au lieu d'être consacré aux travaux à réaliser.

Pourtant, les magistrats et les services municipaux auditionnés nous ont longuement expliqué que, si cette gestion avait été quelque peu chaotique durant de nombreuses années, tout était pratiquement rentré dans l'ordre avec l'arrivée d'un nouveau directeur. La situation semble donc évoluer favorablement, la Ville ayant maintenant repris le contrôle de la situation. Evidemment, s'il y a une chose que l'on peut regretter, c'est que la Ville n'ait pas repris la situation en main plus tôt. Néanmoins, le groupe radical est d'avis qu'il n'est pas judicieux de vouloir faire payer à la nouvelle direction de l'auberge de jeunesse les pots cassés de la gestion précédente, en n'exécutant pas les travaux.

Un autre point nous dérange dans cette affaire. La Ville est propriétaire du bâtiment qui accueille l'auberge de jeunesse, et voilà qu'elle dit maintenant que c'est aux locataires de payer les travaux à faire! C'est une attitude quelque peu étrange... Si les propriétaires des appartements que nous habitons demandaient

que nous payions les travaux, nous ne serions pas contents. En principe, cela ne se fait pas, surtout quand il s'agit de l'entretien.

Quant à la gestion précédente de l'auberge de jeunesse, si elle n'était pas transparente, la Ville n'est de loin pas complètement innocente non plus. Il faut donc distinguer la gestion et les travaux nécessaires. Ces derniers doivent être exécutés, si nous voulons avoir un établissement efficace et performant – ce d'autant plus que ce type d'établissement manque dans l'offre touristique de notre ville.

La décision de la commission des travaux de refuser le crédit demandé par le Conseil administratif nous étonne fortement. En effet, au moment du vote du budget, la majorité du Conseil municipal refuse systématiquement la subvention demandée en faveur de l'Office du tourisme, arguant du fait que ce dernier ne fait rien pour le tourisme «social», pour le touriste moyen, pour les jeunes... Et voilà qu'aujourd'hui, alors que nous avons justement la possibilité de promouvoir le tourisme des jeunes ou des personnes qui n'ont pas les moyens de loger dans des hôtels, la commission des travaux dit qu'il ne faut rien faire, qu'il faut faire payer la fondation qui gère l'auberge, lui faire cracher – passez-moi l'expression – les millions de francs qu'elle a mis de côté, et qui ne sont pas si nombreux d'ailleurs.

Nous trouvons cette position un peu curieuse et nous nous demandons quelle promotion du tourisme on souhaite dans ce Conseil. Peut-être aucune, et cela nous inquiète. Si on ne veut pas promouvoir le tourisme de luxe, haut de gamme, ou moyen supérieur, et qu'on refuse en même temps de soutenir le tourisme bon marché pour les jeunes, c'est grave pour notre ville! Je dois dire, Mesdames et Messieurs qui voulez refuser ce crédit, que vous me faites un peu peur!

Quant à lui, le groupe radical acceptera le crédit demandé et refusera donc les conclusions de la commission des travaux.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Contrairement aux radicaux, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) refusera ce crédit, et cela pour plusieurs raisons. Premièrement, l'Association genevoise des auberges de jeunesse nous a dit disposer d'un capital de 700 000 francs. Deuxièmement, au cours des années, elle a mis de côté, sur l'argent des contribuables et au moyen d'une fondation ad hoc, 3,6 millions de francs, sous prétexte de projets fumeux et en réalité inexistantes – en tout cas, nous avons interrogé les représentants de cette association et ils ne savaient pas, ils n'en avaient aucun à nous présenter...

En outre, le comité de l'Association genevoise des auberges de jeunesse et celui de la Fondation pour le tourisme social sont formés des mêmes personnes. Et ce sont justement elles qui refusent que la fondation, bien qu'elle dispose de

## Proposition: rénovation de l'auberge de jeunesse

3,6 millions de francs, vienne en aide à l'Association des auberges de jeunesse qui lui a permis d'économiser cette somme! Dans ces conditions, nous demandons que la Fondation pour le tourisme social veuille bien passer à la caisse et remettre l'argent du contribuable à la disposition de l'Association genevoise des auberges de jeunesse, afin de permettre la rénovation des bâtiments concernés. Si jamais elle s'y refusait, une autre solution s'imposerait: mettre lesdits bâtiments à la disposition de l'association sur la base d'un droit de superficie – et qu'elle se débrouille!

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** A l'instar du groupe radical, le groupe libéral votera le crédit demandé dans la proposition PR-374. Il me semble que nous assistons en ce moment à un petit mélange, dans la tête de certains conseillers municipaux. Finalement, ce que certains reprochent à l'Association genevoise des auberges de jeunesse, c'est d'avoir réussi à mettre de l'argent de côté durant un certain nombre d'années, alors qu'elle était gérée par la Ville qui, manifestement, n'a pas su percevoir les bonnes redevances. Puisque celle-ci n'a pas fait son travail durant tout ce temps, il me paraît extrêmement discutable de reprocher aujourd'hui à cette association d'avoir réussi à mettre de l'argent de côté. Cela reviendrait en quelque sorte à faire le procès de ceux qui savent gérer leur affaire!

Finalement, certains conseillers municipaux préféreraient peut-être que l'association ait dilapidé cet argent, ainsi ils pourraient maintenant sereinement se dire que, puisqu'elle n'a pas d'argent, la Ville peut l'aider! Or l'Association genevoise des auberges de jeunesse, qui gère celle de la rue Rothschild, est locataire de la Ville de Genève. Cette dernière étant propriétaire des locaux, il lui incombe de s'acquitter de certains travaux. Cela d'autant plus – vous ne l'ignorez sans doute pas, Mesdames et Messieurs – qu'une petite partie d'entre eux ont déjà été effectués par l'association, la Ville s'étant préalablement engagée à en rembourser le coût à hauteur de 180 000 francs. Aujourd'hui, elle doit donc s'acquitter de ses obligations et payer les travaux.

L'auberge de jeunesse de la rue Rothschild est la seule du canton, elle fait environ 70 000 nuitées et s'acquitte auprès de la Ville de Genève d'une redevance évaluée entre 350 000 et 400 000 francs. Par conséquent, on ne peut pas dire que l'Association genevoise des auberges de jeunesse ne paie pas son dû à la municipalité! Les erreurs passées relèvent de la responsabilité de la Ville. Il n'y a aucune raison que cette association en pâtisse maintenant, il en va du rayonnement de Genève, du logement des jeunes touristes qui visitent notre canton. Il est essentiel que les travaux prévus soient effectués, c'est pourquoi nous voterons le crédit demandé par le Conseil administratif et nous refuserons les conclusions du rapport PR-374 A.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Nous refuserons les conclusions de la commission des travaux et nous voterons le crédit demandé, pour les mêmes raisons que les libéraux et les radicaux. Si la Fondation pour le tourisme social a réussi à mettre des fonds de côté, tant mieux pour elle! En ce qui concerne les travaux, la Ville doit entretenir son patrimoine – c'est l'un de ses devoirs – et notamment le bâtiment de l'auberge de jeunesse. C'est la raison pour laquelle, je le répète, nous voterons le crédit demandé par le Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, même si les commissaires de l'Entente et de l'Union démocratique du centre ont finalement voté le crédit de 2 540 000 francs destiné à la rénovation partielle de l'auberge de jeunesse, ils ont eux aussi ressenti le même malaise que nous, tout au long des auditions auxquelles la commission des travaux a procédé au cours des quatre séances qu'elle a consacrées à la proposition PR-374.

S'il est vrai que la Ville doit entretenir son patrimoine immobilier, on peut se demander comment l'Association genevoise des auberges de jeunesse a pu thésauriser 3,6 millions de francs, alors qu'elle bénéficiait parallèlement de subventions de la Ville. Pendant quelques années, elle n'a pas payé de loyer, puis un bail très favorable a été conclu, avant qu'il ne soit dénoncé par la Gérance immobilière municipale (GIM) et qu'une nouvelle convention avec la Ville entre en vigueur en 2005.

Je rappelle que l'Association genevoise des auberges de jeunesse a refusé de faire partie de l'association suisse, pour ne pas devoir rétrocéder l'argent engrangé. C'est pour cela que la Fondation pour le tourisme social – de droit privé – a été constituée, dans le but de créer à Genève un autre lieu d'accueil pour les jeunes touristes. Mais, à ce jour, il n'existe aucun projet concret dans ce sens. Le président de cette fondation, exonérée d'impôts par l'Etat, dirige également l'association genevoise et siège au comité de l'association suisse. Si, selon la nouvelle convention, la Ville a pu envoyer deux représentants du département des finances au comité de l'association, elle n'est pas représentée au comité de la fondation, dont les membres sont cooptés.

Les socialistes ne contestent pas que les travaux de rénovation de l'auberge de jeunesse soient indispensables et qu'il faille accueillir les jeunes touristes dans de bonnes conditions. Ces derniers, d'ailleurs, auront peut-être envie, dans quelques années, de fréquenter les autres hôtels de la ville... Les socialistes sont toutefois d'avis que les travaux demandés aujourd'hui peuvent être financés, au moins en partie, par le fonds pour le tourisme social, qui a été doté au long des années – même si, dernièrement, il n'y aurait, semble-t-il, plus eu de virements en sa faveur. Si nous pouvons nous réjouir que l'auberge de jeunesse de Genève soit

## Proposition: rénovation de l'auberge de jeunesse

l'une des moins chères de Suisse, nous nous étonnons aussi que seule la Ville assume cette institution, sans subventions étatiques comme cela se pratique dans les autres cantons.

Par conséquent, les socialistes vous demandent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de voter les conclusions de la commission des travaux, c'est-à-dire de refuser la proposition PR-374, afin que la Ville entame des démarches pour que l'argent de la Fondation pour le tourisme social serve à financer les travaux, ou au moins partie de ceux-ci.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Au sein du Parti démocrate-chrétien, nous avons d'abord examiné la question des travaux et nous avons très rapidement constaté qu'il fallait, bien sûr, les réaliser. Cependant, lors des discussions en commission, j'avais exprimé mes réserves quant à leur financement, et notre groupe a finalement décidé de refuser que la Ville en paie la totalité, à l'appui des explications qui ont été données par les précédents intervenants.

Certains ont dit que la Ville, dans le passé, n'avait pas assumé ses responsabilités. Mais il faut bien comprendre que, depuis quelque temps, un changement est intervenu. En effet, cette affaire est maintenant traitée par le département des finances, par l'intermédiaire de représentants particulièrement qualifiés. Or ceux-ci nous ont dit qu'ils avaient tenté en vain de faire participer la Fondation pour le tourisme social aux dépenses, mais qu'elle avait refusé. Finalement, de guerre lasse et pour ne pas entamer une procédure judiciaire, les représentants de la Ville, en l'absence d'autres directives du point de vue politique, se sont résolus à accepter la solution proposée dans la proposition PR-374.

C'est un peu comme pour la proposition PR-431 dont nous allons parler tout à l'heure, à propos des rénovations à la Bibliothèque publique et universitaire. Il est évident qu'il faut rénover! Mais aujourd'hui, suivant en cela les principes du nouveau Conseil d'Etat, qui veut rétablir l'équilibre financier, lorsque des fondations de droit public, des organismes dépendant des deniers publics ont des réserves nettement plus importantes que ce que nécessite la gestion courante, il faut faire place nette! Ici, la Fondation pour le tourisme social se fait prier pour contribuer à la réalisation des travaux et il ne serait pas normal de voter sans autre ce crédit ce soir. Le Conseil d'Etat actuel – et probablement le Conseil administratif agit-il dans la même direction – considère que, dans ce genre de situations, il faut faire place nette. Quand la Fondation pour le tourisme social aura une réserve financière correspondant aux seuls besoins de l'auberge de jeunesse – par exemple aux dépenses courantes sur une année – à ce moment-là, la Ville pourra ne pas la solliciter. Mais si nous votons ce crédit maintenant, nous n'en finirons jamais avec cette affaire!

J'engage donc ceux qui, d'habitude, prônent ici une certaine rigueur financière dans le but de réaliser des économies, chaque fois que cela est possible, à revoir leur position afin d'adopter une attitude visant réellement à freiner l'endettement.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). Les Verts voteront les conclusions du rapport PR-374 A et refuseront donc le crédit de rénovation demandé. Cela ne signifie pas que nous ne sommes pas favorables au tourisme des jeunes – bien au contraire! Nous regrettons que l'auberge de jeunesse de la rue Rothschild ne puisse pas être suffisamment bien rénovée pour accueillir les jeunes de passage. Mais notre refus est motivé par la raison qu'expliquait la préopinante socialiste. En effet, nous avons, nous aussi, ressenti un certain malaise, lors des explications qui nous ont été fournies concernant la proposition PR-374. Nous nous sommes longuement demandé comment la Fondation pour le tourisme social avait pu thésauriser autant d'argent, et pourquoi ce serait à la Ville de financer l'entièreté des travaux. C'est donc la question du financement des travaux qui nous a dérangés.

Nous estimons qu'il serait plus judicieux de mettre les bâtiments concernés en droit de superficie, ce qui permettrait à l'association d'être face à ses responsabilités. Elle aurait notamment plus de liberté dans la gestion de l'auberge et dans les décisions à prendre concernant la rénovation.

**M. Guy Dossan** (R). Le groupe radical comprend tout à fait les réticences de certains préopinants concernant le mode de financement des travaux. Néanmoins, dans le cas précis, il s'agit d'un bâtiment important pour Genève et son image, accueillant des touristes auxquels notre ville n'offre pas grand-chose actuellement, il faut bien le reconnaître. Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait que la gestion précédente de l'auberge de jeunesse n'était pas géniale, et que nous pourrions demander à la Fondation pour le tourisme social de financer les travaux de rénovation, puisqu'elle a mis de l'argent de côté.

Mais tout le monde s'accorde à dire qu'il y a eu un changement positif, que des fonctionnaires compétents et le Conseil administratif s'occupent de cette affaire. Nous pensons donc qu'il faut réaliser les travaux, afin d'avoir, avec cette auberge, un outil efficace. Nous faisons confiance – une fois n'est pas coutume! – au Conseil administratif pour gérer la question des finances, s'occuper de la situation de la fondation, voire y apporter des modifications si vraiment la situation actuelle ne plaît pas. Mais, au moins, nous aurons un outil efficace et performant, qui sera bon pour l'image de notre ville.

## Proposition: rénovation de l'auberge de jeunesse

**M. Georges Queloz** (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je sais que nous sommes à la veille du Mondial de football et que, ce soir, se déroule au Stade de France un grand match entre Barcelone et Arsenal... Mais ici, dans cette enceinte, nous assistons à un magnifique autogoal du Parti socialiste! En effet, il reproche à une fondation de s'être enrichie, alors que c'est lui qui lui a distribué les subventions par le biais de son magistrat! Je trouve un peu fort de café de formuler de tels reproches!

Que doit faire la Ville? Etant propriétaire du bâtiment concerné, elle doit le remettre en état, si elle entend le louer et encaisser un loyer adapté. Voilà quelle est la situation! Les libéraux, quant à eux, ne se préoccupent pas de la fortune de la Fondation pour le tourisme social – qui, de plus, est sous le contrôle de l'Etat.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit maintenant de remettre en état cette auberge de jeunesse. Nous pouvons entrer en matière sur les conditions de sa mise à disposition, mais notre souci principal consiste à rénover ce bâtiment. C'est pourquoi les libéraux voteront à l'unanimité ce projet de rénovation et d'entretien du patrimoine municipal qui nous est soumis.

**M. Blaise Hatt-Arnold** (L). J'aimerais quand même insister sur le fait que nous sommes en train de parler ici de l'auberge de jeunesse! Nous venons de débattre un long moment sur la proposition PR-374, mais le fait est qu'il faut absolument adapter cette infrastructure, afin que les jeunes qui voyagent et qui n'ont pas les moyens de se loger ailleurs puissent y séjourner. Ce bâtiment n'est pas du tout à niveau! J'ai compris les arguments des uns et des autres, mais il faut maintenant consentir un effort immédiat en faveur de tous les jeunes touristes qui arrivent à Genève et qui doivent pouvoir se loger à des prix raisonnables.

*Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus du projet d'arrêté sont acceptées par 40 oui contre 27 non (1 abstention).

**6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 février 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 350 000 francs destiné à la promotion du vélo (études, réalisation d'infrastructures, communication) (PR-393 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteuse: M<sup>me</sup> Sarah Klopmann.**

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 16 mars 2005. La commission s'est réunie les mardis 27 septembre, 15 novembre et 6 décembre 2005, ainsi que les 10 janvier, 7 mars et 21 mars 2006, sous la présidence de M<sup>me</sup> Monique Cahannes, pour discuter de cet objet.

Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie vivement.

**Séance du 27 septembre 2005**

*Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de M. Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité, et de son collaborateur M. Claude Morel, responsable de secteur*

M. Ferrazino explique que ce crédit-cadre est à l'image des précédents: les différents volets sont les études, les réalisations et la promotion. Jusqu'à maintenant, seulement 60 à 70% des obligations imposées par le souverain ont été remplies (et les premières dizaines de kilomètres qui ont été réalisées étaient évidemment les plus simples à aménager). Il est difficile de conserver une sécurité optimale dans un milieu urbain très dense. Beaucoup de cyclistes, pour qui le temps de parcours est un élément essentiel, passent par les grands axes. Développer des pistes sur les grands axes n'est donc pas un alibi pour freiner la circulation. Nombre d'entre eux empruntent également des rues plus calmes, dans lesquelles il est nécessaire de tracer des pistes.

M. Morel rappelle que cela fait quinze ans que des aménagements sont créés pour le vélo. La planète se réchauffe et les conséquences commencent à se faire ressentir. Le trafic motorisé étant évidemment l'une des causes de cette pollution, la voiture doit être utilisée à bon escient. Genève a gagné la palme des embouteillages en Suisse (selon une statistique fédérale réalisée en novembre 2004)

---

<sup>1</sup> «Mémorial 162<sup>e</sup> année»: Proposition, 5176.

alors que c'est une ville intéressante pour le vélo, notamment en raison de sa taille (le réseau routier de la ville de Genève mesure 180 km), de son climat et de sa topographie. De plus, le vélo est le moyen le plus rapide pour se déplacer en ville, la plupart des déplacements mesurant moins de 3 km.

Cinq mille places de parc pour les vélos ont été créées et un parking vélos (non surveillé) a été installé à la gare Cornavin (à côté de la consigne à bagages).

La population prend peu à peu conscience du réseau cyclable existant: 5000 traversées cyclistes par jour sur les 11 ponts en 1987, et 25 000 en 2005. Le pont du Mont-Blanc est le plus utilisé par les cyclistes (dont 60% l'empruntent en passant par le trottoir). Le public est de plus en plus large, les efforts de la Ville de Genève – dont des cours et «Vélo love» (c'est un logo et la Ville de Genève est le promoteur de cette brochure) – portent enfin leurs fruits. La population commence à comprendre que le vélo est un moyen de locomotion comme un autre. M. Morel mentionne que les efforts permettent de respecter progressivement l'image directrice, tirée du plan directeur, mais certains axes méritent encore la création de pistes cyclables, et il existe des discontinuités dans le réseau cyclable (rues de Saint-Jean, passerelle de l'École-de-Médecine...). Des projets sont donc en cours, notamment à Montbrillant ou à la rue de la Servette (lié au TCMC). Les rues commerçantes pourraient également être réaménagées afin de permettre le passage des vélos, et il conviendrait de désenclaver des quartiers, dont celui des Eaux-Vives. Il est encore nécessaire de développer des liaisons avec les pôles d'échanges modaux et de rester attentif à l'égard des itinéraires verts qui ont été projetés, afin qu'ils soient véritablement créés, à l'instar des stationnements couverts pour les vélos.

La commission apprend que le terme français proposé par la Confédération pour la mobilité douce est «trafic lent». A Genève, cette formulation n'est pas utilisée; elle ne traduit pas l'esprit de la démarche et est erronée.

Les itinéraires «Evasions» se font en direction des communes, c'est alors l'Etat qui participe à la promotion du vélo pour les communes.

Par ailleurs, M. Ferrazino explique que les pistes en site propre sont parfois moins sûres que les bandes cyclables, car elles donnent un sentiment de sécurité fallacieux. De plus, l'utilisation des pistes et des bandes cyclables par les deux-roues motorisés demeure un problème qui ne sécurise pas les cyclistes.

Les places à vélo ont été développées, mais des scooters les utilisent très fréquemment. De nouvelles fourches seront installées. L'Office des transports et de la circulation (OTC) est prêt à entrer en matière, mais la loi est muette à cet égard.

Le projet d'une vélo-station (avec des prestations supplémentaires) à Montbrillant a été intégré dans la proposition qui envisage la construction d'un hôtel derrière la gare. Les petits projets doivent généralement s'intégrer dans de plus importants et les délais sont donc relativement longs.

Une commissaire remarque qu'adopter ce crédit revient à signer un blanc-seing et demande si le 1,6 million porte sur des études ou sur des réalisations.

Il est répondu qu'il s'agit d'un crédit-cadre (c'est une pratique habituelle) et que le crédit couvre les deux aspects.

Un autre commissaire déclare qu'il est choquant de voir le montant des études, soit 750 000 francs, par rapport aux aménagements, dont le prix est presque équivalent.

Il lui est répondu que les études doivent permettre de réaliser, dans un second temps, de nouveaux itinéraires cyclistes. Les pistes à aménager sont à présent très difficiles, les études deviennent donc de plus en plus compliquées.

Pour mettre cette demande au point, l'Union genevoise des piétons, l'Association transports et environnement (ATE), l'Association pour l'intérêt des cyclistes (Aspic) et le Touring Club Suisse (TCS) ont été consultés.

La station de lavage prévue à Plainpalais sera une borne permettant de nettoyer son vélo.

Il y a deux ou trois cas où une traversée de carrefour a été faite, mais c'est le Canton qui est compétent pour ce genre de tracé.

Des fois, les marquages au sol sont décidés par l'OTC et réalisés par les communes (comme à la rue de Beaumont).

#### *Discussion de la commission sur les demandes de documents et d'auditions*

- Liste des projets qui sont envisagés ainsi que les plans des aménagements prévus et les priorités qui y sont fixées:  
Acceptés par 13 voix pour (1 T, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 2 voix contre (2 AdG/SI). La présidente demandera donc ces documents.  
(Pour la liste des projets, voir annexes. Les plans, eux, ont été transmis à la commission de l'aménagement et de l'environnement sous format PDF. La rapporteuse tient son CD-Rom à la disposition de toute personne qui souhaiterait le consulter.)
- Audition de l'Aspic:  
Acceptée à l'unanimité (1 T, 2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC). La commission auditionnera donc l'Aspic.

- Audition de l'ATE:  
Acceptée à l'unanimité (1 T, 2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC). La commission auditionnera donc l'ATE.
- Audition du TCS:  
Acceptée par 13 voix pour (1 T, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (2 AdG/SI). La commission auditionnera donc le TCS.
- Audition de l'Union genevoise des piétons:  
Acceptée par 11 voix pour (1 T, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 4 abstentions (2 AdG/SI, 2 Ve). La commission auditionnera donc l'Union genevoise des piétons.

### **Séance du 15 novembre 2005**

*Audition de M. Francis Magnin et M. Jean-Pascal Perler, représentants de l'Aspic*

Tout d'abord, M. Perler excuse l'absence de M. Deneys (président de l'Aspic). Il rappelle ensuite qu'il s'agit du quatrième crédit qui passe devant le Conseil municipal concernant les vélos. L'argument principalement avancé demeure la sécurité. Ce crédit devrait permettre de construire 10% de plus du réseau cycliste. Nombre de personnes ont encore peur de rouler en vélo en ville, notamment en raison des discontinuités du réseau. Les tronçons les plus facilement aménageables ayant été réalisés, il ne reste plus qu'à développer le réseau sur les axes plus problématiques. Il signale par ailleurs que ce projet est flou et que ce crédit ne précise pas les réalisations envisageables. Le tiers du crédit est dédié aux études, cela lui semble être une somme très importante. Il pense toutefois que ces frais sont générés par l'évolution constante de la circulation et de sa gestion. L'Aspic demeure sceptique sur l'utilité de la station d'entretien pour les vélos qui coûte 60 000 francs. Il aimerait en l'occurrence quelques précisions. Le centre Pauli, à la place Montbrillant, serait sans doute un site plus judicieux pour développer un tel projet. La Commission des pistes cyclables – dans laquelle l'Aspic est représentée – s'occupe autant du canton que de la ville de Genève, mais il est difficile de faire des propositions dans ce type de commissions, qui sont surtout faites pour les fonctionnaires. Il termine en déclarant que l'Aspic est en faveur de ce crédit.

Les endroits qui restent problématiques sont: la passerelle du pont du Mont-Blanc (qui est sans doute le problème le plus important), la place de Cornavin, Montbrillant, l'avenue Henri-Dunant, la rue des Deux-Ponts, le rond-point de Rive, le boulevard Carl-Vogt et la suite de la couverture ferroviaire de Saint-Jean.

Par ailleurs, il serait souhaitable de créer des endroits couverts pour les vélos et de trouver une solution pour empêcher les scooters d'emprunter les pistes cyclables.

A quelqu'un qui s'étonne d'entendre les associations cyclistes souhaiter des aménagements dans des endroits dangereux, et qui demande en outre ce que fait l'Aspic pour que ses membres respectent les voies des TPG et les feux, M. Perler répond qu'il y a deux types de membres à l'Aspic: ceux qui se baladent et ceux qui considèrent le vélo comme un moyen de transport similaire aux autres (donc pour qui le chemin le plus court est une évidence). Pour les voies de tram, la loi interdit aux cyclistes de les prendre, mais des cyclistes s'y sentent plus en sécurité; c'est une question d'éducation citoyenne.

Suite à des questions, M. Perler explique être favorable aux contresens dans les réseaux de quartier, car ils permettent de faire de la modération de vitesse. Par contre, les arbres à vélos sont un luxe ridicule, au vu du prix à payer pour garer dix vélos.

L'Aspic fait de la prévention, notamment avec des actions pour encourager les cyclistes à être bien éclairés.

*Audition de M. Pierre Tissot, président de l'Union genevoise des piétons*

M. Tissot explique que son association date des années 1950 et qu'elle totalise environ 200 membres. Il rappelle que les piétons représentent 100% de la population, mais qu'ils sont toutefois systématiquement oubliés dans les projets d'aménagement. Son association est invitée dans les commissions de consultation, lesquelles comprennent généralement huit représentants des associations cyclistes, sur treize membres: les représentants des piétons ne sont donc jamais écoutés. Il donne alors l'exemple du boulevard Saint-Georges. Une prise de conscience serait utile.

Par ailleurs, ce projet lui semble très intéressant pour les cyclistes.

Il existe des aménagements pour les piétons, comme la passerelle sous le pont du Mont-Blanc (mais elle est constamment empruntée par des vélos), ou encore le plan piétons (mais il est fait pour se promener).

M. Tissot pense que certains espaces publics, dont la place du Molard, devraient être interdits aux vélos. Il ne sait que penser des zones 30 km/h, vu que cela a conduit aux aberrations existant au quartier de l'Aubépine. La création d'îlots est excellente, mais il regrette que les automobilistes ne respectent pas les piétons.

L'association des piétons ne fait rien pour informer les piétons sur la notion de piste cyclable, qu'ils empruntent souvent, à tort.

### **Séance du 6 décembre 2005**

#### *Audition de M. Schaub, représentant du Touring Club Suisse*

M. Schaub fait également partie de la Commission des pistes cyclables de l'Etat, ainsi que du groupe de travail de la Ville. Il dit que le TCS essaye de trouver un équilibre entre les différents modes de transport et plus particulièrement avec le vélo, étant donné que le nombre de cyclistes augmente d'année en année. Il ajoute tout de même que la problématique du stationnement et de la fluidité du trafic en ville, notamment sur des tronçons primaires, est importante pour le TCS, et que c'est pour cela que ce dernier s'oppose quelquefois à des aménagements cyclables. Il y a par exemple la passerelle de l'Ecole-de-Médecine ainsi que l'avenue Pictet-de-Rochemont, pour lesquels il pense qu'il existe des itinéraires alternatifs. Mais la sécurisation des vélos est évidemment une priorité, raison pour laquelle le TCS propose depuis longtemps de faire passer les vélos sur une passerelle le long du pont du Mont-Blanc. Des feux préférentiels pour les vélos seraient également les bienvenus, mais cela semble très complexe et très onéreux, alors que nombre de personnes utilisent leur vélo selon la météo.

Il déclare ensuite qu'il est nécessaire de prévoir des places de parc pour les deux-roues, notamment pour les scooters électriques (ils sont testés par le TCS) qui seront prochainement sur le marché, et se demande en outre s'il ne faudrait pas prévoir des places pour les vélos tous les 20 m comme à Montréal.

Il est difficile pour M. Schaub de juger les proportions de l'enveloppe budgétaire selon les différents aspects: études, réalisations, promotion. Certains tronçons sont plus compliqués que d'autres à étudier et aménager. La promotion est également importante.

La commission apprend que le TCS opère des comptages ciblés au cours de l'année, en complément de ceux que fait la Ville.

Un commissaire remarque que la cohabitation des deux-roues motorisés avec les cyclistes est très problématique, et il demande si le TCS interviendra auprès de ses membres afin de faire respecter les cyclistes sur les aménagements cyclables.

M. Schaub répond que les critiques à l'encontre du comportement des vélos sont fréquentes, que des abus existent des tous les côtés et que des informations sont nécessaires.

#### *Audition de M<sup>me</sup> Elisabeth Chatelain, vice-présidente de l'Association transports et environnement, et de M. Jean Berthet, membre du comité*

M<sup>me</sup> Chatelain rappelle que l'ATE est favorable à la mobilité douce. Elle signale qu'il existe deux aspects qui freinent le vélo, soit l'insécurité des par-

cours et les vols de vélos. Il serait important de compléter le réseau cyclable de la ville. La mobilité douce passant dans les quartiers est intéressante, notamment pour les petits commerçants. La cohabitation entre les vélos et les piétons, et les contresens cyclables (permettant aux cyclistes d'avoir un contact visuel avec les voitures) doivent également être améliorés. Elle déclare ensuite que l'utilisation des pistes cyclables par les scooters et les véhicules de livraison doit être contrôlée afin d'assurer la sécurité. Par contre, la Ville a déjà fait un excellent travail à l'égard des vols de vélos, bien que les arceaux devraient être plus serrés afin d'empêcher les scooters de se garer à ces emplacements, et que des places couvertes seraient bienvenues. Il conviendrait plus particulièrement d'installer des arceaux à proximité des arrêts TPG, dans le but d'encourager le transfert modal. M<sup>me</sup> Chatelain suggère encore d'augmenter les contacts avec les autres communes afin que les aménagements puissent être poursuivis en dehors de la ville. Il serait par ailleurs judicieux de se demander pourquoi certains aménagements cyclables ne sont pas utilisés (comme la piste qui arrive au rondou de Carouge depuis la route de Saint-Julien).

M. Berthet explique qu'un groupe «vélo» s'est créé au sein de l'ATE, mais que l'association n'a pas de contact avec le Service de la mobilité de la Ville de Genève.

Il est ensuite dit que l'image du vélo diffère selon les personnes: certains jeunes trouveront une voiture bien plus valorisante qu'un vélo, mais il s'agit là d'un problème de société sur lequel l'ATE n'a aucune emprise.

M. Berthet mentionne encore que nombre de régions périurbaines ne permettent pas la pratique du vélo. Il pense en outre qu'il y aurait des mesures à prendre en ville afin de dissuader les cyclistes d'emprunter les tronçons les plus surchargés.

Concernant les excès de quelques cyclistes, M<sup>me</sup> Chatelain explique que la loi est la même pour tous. L'ATE n'encourage pas ces infractions, mais une réflexion devrait être menée à cet égard sur l'importance pour les vélos d'anticiper les voitures en partant juste avant que le feu soit vert.

La commission apprend que l'ATE fera prochainement la promotion du vélo assisté pour les personnes diminuées physiquement.

### *Discussion*

Un commissaire mentionne que le magistrat a fait parvenir un explicatif sur des montants ne figurant pas dans la proposition, et il ajoute qu'une partie du budget demeure encore très floue. La liste des aménagements prévus pose un certain nombre de questions. Il est donc favorable à une nouvelle audition du département.

D'autres souscrivent à cette demande d'audition, entre autres pour obtenir de plus amples explications sur ces projets – dont certains sont très importants – (les plans reçus en format PDF n'étant pas très accessibles), pour demander si les intérêts cumulés sur vingt ans se montent bien à plus de 4 millions, ou encore pour entendre des explications sur les 750 000 francs en question. De plus, certains crédits se chevauchent.

Le Service de la mobilité ne possède pas d'ingénieurs capables de réaliser ces études.

Un membre de la commission pense que ce service se révèle un doublon du service cantonal. Il ajoute qu'il est stupéfiant que les associations n'aient pas été entendues par ce service.

Soumise au vote l'audition du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie est acceptée par 13 voix pour (1 T, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (2 AdG/SI). La commission auditionnera donc à nouveau le département de M. Ferrazino.

### **Séance du 10 janvier 2006**

*Audition de M. Alexandra Prina, chef du Service de la mobilité, et de son collaborateur M. Claude Morel, responsable de secteur*

M. Prina mentionne que cette demande de crédit est la quatrième du genre avec une partie destinée à des études, une autre à la réalisation d'aménagements et une dernière à la promotion. Il explique ensuite que ces études sont imposées par les contraintes de la circulation et son engorgement, ainsi que par les demandes de l'Office cantonal de la mobilité (OCM) (ex-OTC). Ce dernier doit d'ailleurs encore donner son aval formel pour un certain nombre de projets.

Il signale en outre qu'un transfert de charges a été opéré de l'OCM vers les communes.

M. Morel précise que, si la proposition évoque certains exemples uniquement, c'est pour permettre de profiter des opportunités qui se présenteront.

Les exemples qui sont cités ont été étudiés, mais il existe toujours des impondérables, surtout sur un délai de trois ans. Certains de ces aménagements ne seront certainement pas totalement terminés. Il précise que l'argent de ce crédit sera bien évidemment entièrement attribué à des aménagements cyclables.

Un commissaire remarque que les coûts de ces aménagements diffèrent très largement et pense qu'il faudrait peut-être fixer un seuil au-delà duquel la commission devrait se prononcer.

Pour montrer à la commission comment lire et comprendre les plans reçus sur CD-Rom, MM. Prina et Morel projettent et explicitent celui de la rue des Deux-Ponts. (Mais M. Morel est prêt à procéder de cette manière avec tous les plans, dans son bureau, si certaines personnes le souhaitent.)

Il est expliqué que le carrefour de la rue des Deux-Ponts rend le système très complexe. L'aménagement prévu au quai Ernest-Ansermet est judicieux, car il est situé le long d'une rivière, mais il n'y a malheureusement pas de solution envisageable entre la rue des Bains et la passerelle de l'École-de-Médecine pour la création d'une piste bidirectionnelle. Douze places voitures et six places deux-roues seront supprimées.

L'annotation «sous réserve des autorisations», dans ce cas, est là car l'aménagement est lié à l'étude du tram, qui n'est pas encore finie.

Un groupe de travail examine chaque projet cyclable et, lorsqu'un accord se dégage, une étude est lancée.

Les termes «en cours de validation» signifient que la solution proposée peut être rejetée ou invalidée si une nouvelle situation se fait jour, mais pas qu'elle sera remise en question par l'Office cantonal de la mobilité.

Une part des études est réservée à un bureau d'études.

Les études qui ont été entamées ne sont pas terminées et doivent être poursuivies. Il n'est pas présenté un crédit uniquement pour les études, car les trois demandes de crédit précédentes avaient déjà cette forme d'enveloppes. 800 000 francs sont prévus pour des études plus lointaines.

Un membre de la commission déclare qu'il est nécessaire que ces propositions soient très claires. Il est dérangé par le fait que, si des études doivent être poursuivies, cela signifie que le crédit précédent était insuffisant: une fois le crédit épuisé, l'étude devrait être terminée.

De plus, il ne veut plus tolérer des queues de crédit qui financent des aménagements, lesquels échappent totalement au Conseil municipal. Il souhaite une demande de crédit pour des études distinctes, et une demande de crédit pour des réalisations tout aussi distinctes, au moins pour les gros objets.

Il lui est répondu que ce ne sont pas véritablement des compléments aux études, puisqu'il y a de nombreux projets. Par ailleurs, un certain nombre de projets sont modestes et concernent surtout des marquages au sol. Une souplesse est donc nécessaire pour pouvoir profiter des opportunités; il est difficile de prévoir. De plus, cela entraînerait que rien ne pourrait être réalisé pendant une étude.

Le commissaire n'est pas d'accord avec cela, car il faut également déposer des demandes de crédit pour les réalisations.

M. Prina se demande si la commission souhaite scinder ce projet en deux arrêts. Un commissaire répond que cette option est possible.

Il n'y a pas de ventilation entre les projets pour les 830 000 francs, c'est la raison pour laquelle le mandat confié au bureau d'études est ouvert et suivi par M. Morel. Le travail se fait donc en interaction entre le bureau d'études et le service. Ce mandat est global et ne fonctionne pas sur un principe de devis. La somme de 800 000 francs est obtenue sur la base de l'expérience de ces dernières années. Des calculs sont faits derrière ce montant de 830 000 francs.

Les études sont faites par le biais d'un bureau choisi selon les procédures AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics). Ces projets totalisent 2500 heures de travail par an; un tel travail à l'interne aurait nécessité des engagements.

Un commissaire se demande si le travail effectué est de 2500 heures de travail chaque année. Il ajoute que miser sur un seul mandataire évacue l'esprit de concurrence qui permet de limiter les coûts. Sans réponse.

Une autre commissaire, qui fait remarquer que plusieurs bureaux sont mis en concurrence lors d'une procédure AIMP, se demande s'il ne faudrait pas soumettre tous ces projets à cette procédure. Elle demande ensuite si la réalisation d'une étude coûte également dix fois le prix de cette dernière.

M. Prina répond par la négative. Il remarque ensuite que les procédures AIMP n'ont pas comme seul critère les coûts: les références et la composition du bureau sont également prises en compte.

La même commissaire continue de penser qu'il est logique d'attendre la fin de cette procédure pour pouvoir chiffrer les projets, mais M. Prina explique que ce n'est pas cette méthode qui a été choisie. La procédure AIMP est globale. Il prend note des remarques de la commission.

L'Office cantonal de la mobilité a déjà refusé des propositions d'aménagements. Dans le cas présent, le bureau d'études discute avec l'Office cantonal de la mobilité afin de s'assurer de la réussite du projet; la validation d'un projet est l'aboutissement d'un travail qui se fait ensemble. Pourtant, certains petits projets aboutissent à l'office sans que celui-ci soit préalablement au courant.

Si un bureau d'études hors de Genève (par exemple zurichois) était choisi, cela signifierait qu'il lui faudrait ouvrir une antenne à Genève. Il semble qu'il n'existe pas de villes (en Suisse) qui aient confié des mandats hors de leurs murs, mais certaines fonctionnent avec plusieurs bureaux en parallèle.

La commission apprend que la station d'entretien à Plainpalais sera une station de lavage et de gonflage, qui devrait posséder quelques outils.

Par ailleurs, le système des libres-services de vélos (en cours à Lyon) est une réflexion qui pourrait être envisagée pour Genève, notamment par le biais de la convention d'affichage. Des discussions sont en cours.

### *Discussion*

Une commissaire socialiste propose de demander aux services concernés de scinder les différents éléments, notamment les crédits d'études, et d'avoir des explications plus précises à leur égard. Il lui semble par ailleurs nécessaire que des crédits de réalisation distincts soient proposés, avec une réserve pour les petits travaux d'entretien. Elle pense en outre qu'il serait bon de faire jouer la concurrence. Une recommandation devrait être faite dans ce sens.

Un écologiste partage une partie des préoccupations émises, notamment l'idée d'avoir plusieurs arrêtés (études, réalisations, promotion).

Une membre du groupe de l'Alliance de gauche (Solidarités et Indépendants) (AdG/SI) se demande si scinder cette proposition améliorera réellement sa clarté. Elle est toutefois en faveur de remettre ce projet sur le métier.

Le représentant du Parti du travail (T) regrette que les services aient simplement repris la même formule que par le passé. Il est aussi pour le partage en trois arrêtés, ce qui améliorera la transparence.

Pour le groupe démocrate-chrétien (DC), une commissaire dit qu'il faut indiquer des listes précises et non des exemples. De plus, elle rappelle que les remarques des usagers ne transparaissent pas dans l'exposé des motifs et que la station de lavage ne lui semble pas indispensable. Elle n'est pas certaine qu'attribuer systématiquement ce crédit à l'un des trois bureaux genevois soit très sain. Elle préférerait deux arrêtés plutôt que trois.

Un radical désire également bien distinguer les phases d'étude et de réalisation, mais il trouve que découper cette proposition en trois segments ne soit pas très utile, et il suggère plutôt de préparer l'avenir en modifiant ces processus.

Un commissaire libéral regrette que des pans entiers de cette proposition demeurent flous, malgré deux auditions du département. Scinder ces projets trouve donc tout son sens. Le Service de la mobilité pourrait toutefois expliciter ces chiffres et fournir le cahier des charges inhérent à la procédure AIMP. Certains objets sont importants et doivent être réalisés.

L'Union démocratique du centre (UDC) acquiesce.

Le libéral souligne encore que certains travaux n'ont pas besoin de faire l'objet de demandes de crédit, alors que les objets supérieurs à 10 000 francs devraient, eux, être englobés dans des projets plus larges.

Un Vert lui fait remarquer que le cumul de plusieurs petites réalisations aboutit justement au montant indiqué.

Le renvoi du projet pour qu'il soit scindé en trois parties, soit: crédit d'études, crédit de réalisations, crédit pour la promotion, avec des explications plus précises est accepté à l'unanimité des membres présents (1 T, 2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC). La commission renvoie le projet pour qu'il soit scindé en trois parties.

### **Séance du 7 mars 2006**

La commission a finalement reçu les documents demandés avec explications et séparation de la proposition en trois arrêtés (le premier pour les études, le deuxième pour les réalisations et le troisième pour la communication et la promotion). (*La rapporteuse tient ces documents à la disposition de toute personne qui souhaiterait les consulter.*) La commission a également reçu une lettre qui suggère de faire deux arrêtés plutôt que trois (voir annexes). En effet, le département des finances a souligné le fait que la promotion ne peut pas faire l'objet d'un crédit d'investissement. Donc, si un arrêté ne concerne que la promotion, il s'agira d'une ligne budgétaire, pour 2006, et rien n'assure qu'elle sera reconduite, ni que de l'argent sera alloué à cette promotion les années suivantes (2007-2008). Si la proposition est séparée en trois arrêtés, la somme du dernier arrêté est divisée en trois, puisqu'il concerne une année uniquement. Il faudrait donc remettre au budget 2007 et au budget 2008 une ligne de 100 000 francs destinée à la communication et à la promotion du vélo. Avec trois arrêtés, la somme totale serait moins élevée que dans la proposition initiale, mais elle ne comprend pas la promotion du vélo pour les deux prochaines années.

Les libéraux remarquent que le magistrat présente de nouveaux éléments, mais ils trouvent qu'il y a, somme toute, peu d'informations supplémentaires et pas de hiérarchisation. Un certain nombre de questions restent sans réponses à l'égard des chiffres. Ils ajoutent qu'il est nécessaire d'aller au bout de l'exercice ou, le cas échéant, d'obtenir des précisions sur les chiffres indiqués en page 9 des documents reçus (cette page 9 comportait des erreurs; elle est à présent corrigée et a été distribuée le 21 mars à tous les commissaires). Ils souhaitent une nouvelle audition du département pour obtenir des compléments d'informations.

Une commissaire Verte rappelle qu'il est urgent de voter cette proposition, car plus rien ne se fait pour le vélo. Bien que la station de lavage soit un peu chère et qu'il est regrettable qu'il faille se battre pour obtenir des informations supplémentaires, les Verts soutiennent ces crédits. Pour remédier à l'incertitude concernant la ligne budgétaire pour la promotion du vélo si la proposition est séparée en trois arrêtés, cette commissaire propose de faire deux arrêtés: soit un arrêté pour les crédits d'étude et un autre pour les réalisations et la promotion.

La représentante démocrate-chrétienne mentionne demeurer insatisfaite, puisque cette proposition reste floue. Il n'est pas normal d'avoir des propositions fourre-tout, et la commission devrait avoir les documents même si leur masse est volumineuse. De plus, elle rappelle que l'Aspic est contrainte de refaire systématiquement les mêmes remarques à l'égard des dangers rencontrés par les cyclistes et elle considère le projet de station inadéquat en raison du lieu choisi.

Soumise au vote, l'audition du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie est acceptée par 12 voix pour (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 1 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) et 1 abstention (1 Ve). La commission auditionnera donc à nouveau le département de M. Ferrazino.

### **Séance du 21 mars 2006**

*Note de la rapporteuse:* Vu le retard que cette proposition a pris, il a été voté lors des séances plénières du Conseil municipal du 14 mars 2006 un arrêté (PA-60) libérant une somme de 25 000 francs pour les samedis du vélo, édition 2006.

*Audition de M. Alexandra Prina, chef du Service de la mobilité, et de son collaborateur M. Claude Morel, responsable de secteur*

Pour l'instant, le service prévoit encore de confier le mandat d'étude à un seul bureau, pour les trois ans. Mais comprenant que cette idée est un des aspects de la proposition qui déplaît à la commission, qui préférerait plusieurs bureaux ayant chacun un mandat de trois ans, M. Prina suggère à cette dernière de faire une recommandation. En effet, l'appel d'offres n'a pas encore été lancé et, si le Conseil municipal recommande de ventiler dans différents bureaux, cela sera fait.

Un commissaire dit encore regretter que la somme allouée aux réalisations soit si petite par rapport à celle destinée aux études. Il estime n'avoir toujours pas obtenu une hiérarchisation de l'importance des projets.

Il lui est répondu que les études en cours, qui doivent encore être peaufinées, sont bien sûr capitales et prioritaires. Compléter le réseau existant et intervenir sur certains tronçons en fonction des différentes demandes du Conseil municipal est également une priorité. Il y a aussi certaines données indépendantes de la Ville: la rue des Deux-Ponts, par exemple, est à améliorer urgemment, mais la Ville est tributaire du futur tram Cornavin-Onex-Bernex.

Depuis 1989, les services de la Ville ont toujours essayé de présenter des projets de réalisations simples, et il faut maintenant passer à des choses plus complexes, nécessitant plus d'études, car il ne reste que cela.

M. Morel est chargé de la coordination entre les différents acteurs et de faire le lien entre le(s) bureau(x) d'études, le service, les habitants et le Conseil municipal. Sans l'aide de bureaux extérieurs à l'administration, le Service de la mobilité (sept postes) ne serait pas à même de tout faire et d'agrandir le réseau cyclable de 4,4 km par an.

La discussion se porte maintenant sur la station de lavage et d'entretien. C'est surtout un outil de promotion, un lieu et une prestation pour les cyclistes. Les 60 000 francs prévus pour cela comprennent son achat et son installation, mais personne ne sait dans quelles proportions. L'entretien serait assuré par le Service du génie civil, ou, en cas de déprédations, les réparations seraient payées par le Service de la mobilité (fonctionnement). Aucun privé ne s'est manifesté pour développer lui-même cette offre. Plainpalais a été choisi pour l'emplacement de cette station, car c'est très central.

Concernant les intérêts intercalaires et le partage en deux ou trois arrêtés, on explique aux commissaires qu'il faut faire la différence entre les intérêts liés aux études, et ceux liés aux réalisations, nécessitant donc que la Ville emprunte par tranches. Ce sont des règles comptables. La somme initiale de la proposition PR-393 du Conseil administratif est modifiée si l'on fait trois arrêtés, puisque la promotion ne peut se prévoir que pour une année, vu que ce n'est pas un investissement.

### *Discussion*

Les Verts suggèrent de faire deux arrêtés (un pour les études et un autre pour les réalisations et la promotion), afin de s'assurer de débloquer l'argent nécessaire pour faire de la promotion pendant les trois ans durant lesquels seront faites ces études et ces réalisations. De plus, il est plus cohérent de voter les trois aspects de cette proposition pour la même durée de temps. Pour répondre à la volonté populaire, il devrait y avoir des crédits vélos encore pendant onze ans. Cet argent est libéré par tranches, par laps de temps, et il est donc plus normal que la promotion suive cette logique. Par ailleurs, on pourrait par la suite – pourquoi pas? – pérenniser une ligne budgétaire pour la communication et la promotion du vélo.

De plus, ils proposent un amendement pour supprimer les 25 000 francs que le Conseil municipal a votés lors de ses dernières séances plénières pour permettre que les samedis du vélo se fassent en 2006. Il aurait été très dommage de casser cette dynamique. Cela est à déduire de la somme allouée à la communication et la promotion. Evidemment, les Verts voteront cette proposition.

Le groupe socialiste est content d'avoir eu des explications, bien que brèves, sur les calculs des coûts et des intérêts intercalaires. Il est en faveur de trois arrê-

tés, afin de bien séparer les éléments études, réalisation et promotion, pour plus de lisibilité. Cela n'est pas signe d'une volonté d'empêcher le Service de la mobilité de faire de la promotion pendant les trois prochaines années; les socialistes comptent sur le fait que la ligne budgétaire pour la communication et la promotion du vélo sera reconduite pour 2007 et 2008.

Ils souhaitent ajouter une recommandation en lien avec l'arrêté I afin d'inciter le service à faire un appel d'offres pour ne pas confier à un seul mandataire l'ensemble des études mentionnées dans la proposition. Il est très important de faire de bonnes études, de réfléchir, pour ensuite réaliser des parcours cyclables qui tiennent la route.

Un amendement est encore proposé: supprimer la station de lavage et d'entretien prévue à Plainpalais, qui coûte 60 000 francs.

Le représentant du Parti du travail trouve également préférable de voter trois arrêtés distincts. Il soutient toutes les autres propositions faites jusque-là et votera la proposition.

Les membres du Parti libéral saluent tout le gros travail accompli par le Service de la mobilité pour expliciter cette proposition, mais ils sont encore très inquiets du flou qui domine; même le service n'est pas en mesure de répondre à tous les doutes.

Ils ne comprennent pas pourquoi le Service de la mobilité a souhaité mettre la station de lavage à Plainpalais. Cela n'est pas judicieux du point de vue tuyauterie et cela aurait donc un coût écologique. Pour le même prix, il aurait été plus judicieux de prévoir un parking sécurisé (comme celui de Cornavin) à Plainpalais. Un jet d'eau pour nettoyer les vélos serait d'ailleurs plus utile dans ce fameux parking sécurisé.

De plus, il leur semble regrettable qu'un tiers de ce crédit soit destiné aux études, raison pour laquelle ces commissaires proposent un amendement pour diminuer de 100 000 francs la somme allouée à ces dernières.

Ce groupe ne peut pas voter un crédit si confus, mais ne souhaite pas bloquer les réalisations cyclables. En conséquence, il s'abstiendra.

Le groupe UDC est également inquiet. On vote plein de crédits, sans toujours tout parfaitement maîtriser. Ils suivent tous les amendements réduisant ce crédit.

Un représentant libéral souligne le fait que, selon la loi sur l'administration des communes (LAC), on ne peut pas mettre dans un même arrêté les investissements et un crédit de fonctionnement (chacun de ces deux aspects n'est d'ailleurs pas lié à la même lettre de l'alinéa 1 de l'article 30 de la LAC: e) pour les inves-

tissements, et d) pour une ligne budgétaire). La communication et la promotion sont clairement une affaire de fonctionnement et non d'investissement. L'astuce consistant à inclure une somme allouée à la promotion dans un crédit d'investissement n'est donc pas conforme à la LAC, même si cette façon de faire a déjà été vue.

Les Verts, entendant ces arguments, retirent leur proposition de deux arrêtés et se rallient à la proposition de trois arrêtés distincts. Ils restent cependant très inquiets pour la promotion du vélo.

Le démocrate-chrétien trouve qu'il est très sage de séparer ainsi les choses et de se permettre de pouvoir voir dans un an où on en sera. Il est aussi pour la suppression de la station de lavage et d'entretien. C'est typiquement un investissement qu'on ne se permettra de faire que lorsque les investissements seront autofinancés à cent pour cent, et la dette maîtrisée.

Sur la forme de cette proposition, le commissaire DC dit non, mais, sur le fond (amélioration du réseau cyclable, encouragement au vélo), il dit oui. Encore une abstention.

Le représentant radical suit les libéraux. Ce projet est mal présenté, mais le radical ne souhaite pas pénaliser les cyclistes.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) soutient les trois arrêtés, ainsi que la suppression de la station de lavage. Une représentante AdG/SI dit comprendre les critiques sur ce principe fourre-tout, mais, plus on dissèque le projet, plus on le complique. On ne peut pas faire une proposition pour chaque (tout) petit objet.

## *Votes*

### Arrêté I

Amendement libéral pour diminuer le crédit d'études de 100 000 francs:

Refusé par 4 voix pour (1 R, 3 L), 8 voix contre (1 T, 2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) et 3 abstentions (1 DC, 2 UDC).

Recommandation socialiste: «Pour les études projetées, il sera formulé un appel d'offres afin de ne pas confier à un seul mandataire l'ensemble des études mentionnées dans la proposition.»:

Acceptée à l'unanimité (1 T, 2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Vote de l'arrêté I, assorti de sa recommandation:

Accepté par 8 voix pour (1 T, 2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) et 7 abstentions (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Arrêté II

Amendement socialiste pour supprimer la station de lavage et d'entretien, donc diminuer le crédit de réalisation de 60 000 francs:

Accepté par 14 voix pour (1 T, 2 AdG/SI, 3 S, 1 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 1 abstention (1 Ve).

Vote de l'arrêté II amendé (sans station de lavage et d'entretien):

Accepté par 8 voix pour (1 T, 2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) et 7 abstentions (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Arrêté III

Amendement des Verts pour diminuer le crédit de communication et de promotion de 25 000 francs, somme votée par le Conseil municipal lors de la précédente séance plénière pour les samedis du vélo 2006, initialement prévue dans cette proposition:

Accepté à l'unanimité (1 T, 2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Vote de l'arrêté III amendé (sans la partie déjà votée séparément):

Accepté par 8 voix pour (1 T, 2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) et 7 abstentions (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

*PROJET D'ARRÊTÉ I NOUVEAU*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 900 000 francs destiné à des études d'aménagements et d'infrastructures cyclables.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 900 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si les études sont suivies de

réalisations, les dépenses ajoutées à celle des réalisations seront amorties sur les durées d'amortissement des réalisations. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

*RECOMMANDATION*

Pour les études projetées, il sera formulé un appel d'offres afin de ne pas confier à un seul mandataire l'ensemble des études mentionnées dans la proposition.

*PROJET D'ARRÊTÉ II NOUVEAU AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 940 000 francs destiné à la réalisation d'infrastructures pour les vélos (pistes et bandes cyclables).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 940 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2028.

*PROJET D'ARRÊTÉ III NOUVEAU AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire de 95 000 francs destiné à la communication et à la promotion du vélo.

*Art. 2.* – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2006 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

*Art. 3.* – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2006, sous le groupe de comptes 318, centre de coûts 21080099, cellule 2203, Service de la mobilité.

*Annexes mentionnées*

SÉANCE DU 17 MAI 2006 (soir)  
Proposition: promotion du vélo

6967

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT,  
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOÏERIE

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



VILLE DE  
GENÈVE

Dossier  
Affaire  
Rapport de Service  
Notes  
Notes BMO

**Note à Madame Monique CAHANNES**  
Présidente de la Commission de  
l'aménagement et de l'environnement

---

Genève, le 16 février 2006  
CF/AP/lp

Objet

**PR-393 - Proposition du Conseil administratif du 2 février 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 350 000 francs, destinés à la promotion du vélo (études - réalisation d'infrastructures - communication)**

Madame la Présidente,

Conformément à votre demande du 10 janvier 2006 à Monsieur A. Prina, je vous prie de trouver ci-joint une note explicative relative à l'objet cité en titre, qui répond aux demandes exprimées par la Commission de l'aménagement et de l'environnement.

Suite aux discussions intervenues entre mes collaborateurs Messieurs A. Prina et C. Morel et la Commission de l'aménagement et de l'environnement, cette dernière a souhaité que l'affectation des montants de la demande de crédit soit clarifiée.

Elle demande notamment de ventiler les montants de la demande de crédit en trois arrêtés relatifs respectivement aux études d'aménagements cyclables, à la réalisation d'infrastructures et à la promotion - communication. La commission souhaite également un descriptif précis des coûts relatifs à chaque arrêté.

Selon le Département des finances, les actions de promotion - communication en tant que telles ne peuvent être considérées comme de l'investissement. Ainsi, le fait de les séparer des travaux auxquels elles sont associées, implique que le troisième arrêté devienne un crédit budgétaire supplémentaire (limité sur une année) valable en 2006 uniquement.

Le montant inscrit dans l'arrêté III correspond alors au tiers des coûts totaux de promotion - communication prévus initialement sur trois années. En 2007 et 2008, un montant équivalent devrait être intégré au budget du Service de la mobilité pour couvrir les frais liés à ces prestations.

SÉANCE DU 17 MAI 2006 (soir)  
Proposition: promotion du vélo

Par ailleurs, selon les règles comptables en vigueur, les frais de promotion et les intérêts intercalaires ne s'appliquent pas aux études ni aux montants relatifs à la promotion – communication. Ils n'ont donc pas été intégrés au calcul des montants indiqués aux arrêtés I et III.

Compte tenu des corrections susmentionnées, le montant total de la présente demande de crédit passe de 3 350 000 francs à 3 020 000 francs.

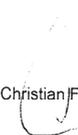
Il est toutefois important de noter qu'en introduisant le montant lié à la promotion – communication des infrastructures cyclables dans les nouvelles demandes budgétaires, il existe un risque que celui-ci ne soit pas retenu dans les budgets 2007 et 2008.

Dès lors, il serait préférable de réunir dans un seul arrêté les travaux d'infrastructures cyclables et la promotion – communication, puisque celle-ci leur est associée, de façon à maintenir les aspects d'information dans les dépenses d'investissements.

Le choix d'amender la proposition en vue de créer deux arrêtés plutôt que trois revient toute fois à votre commission.

Messieurs A. Prina et C. Morel restent à votre disposition pour une nouvelle audition qui compléterait ces explications.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma parfaite considération.



Christian Ferrazino

Annexe mentionnée

SÉANCE DU 17 MAI 2006 (soir)  
Proposition: promotion du vélo

6969

AMENAGEMENTS CYCLABLES  
COUTS ESTIMATIFS POUR DEMANDE DE CREDIT 2004

NOM	PROXIMON	TYPE D'AMENAGEMENT	LONGUEUR PROM AU M.	AMENAGEMENT SUR A.C. PRINCIPAL						REMARQUES	COUT ESTIMATIF DE REALISATION		
				1	2	3	4	5	6		MONTEANT POUR PR-383	NOIMS	
ANSERMET, quai Ernest-	Pont-d'Arve - rue de l'École-de-Médecine	Piste bidirectionnelle	150	100.00	x		x				Ripage existant	15'000.00	15'000.00
Capo-d'Istria, quai	En entier	Piste bidirectionnelle	350	100.00	x		x				Ripage existant	35'000.00	35'000.00
Coudriers, chemin des	Avenue Tremblay - avenue Louis-Casai	Pistes et décalage stationnement	330	600.00	x		x				50% pris par Vernier	198'000.00	99'000.00
LEVRIER, rue-Ami-	En entier	Bande unilatérale et préselection	450	50.00	x		x					7'500.00	
Page, quai Charles-	En entier	Piste bidirectionnelle	600	100.00	x		x				Ripage existant	60'000.00	60'000.00
Pillard, avenue Eugène-, côté ville	Louis-Aubert - Florissant	Contresens marqué	400	50.00	x		x					20'000.00	20'000.00
Poste, quai-de-la	Carrefour-rue-de-la-Coulouvrenière	Caise avancée	2	50.00	x		x					100.00	
Saint-Georges, boulevard de	En entier	Bandes bilatérales partielles	300	200.00	x		x				Crédit spécifique Jonction	60'000.00	0.00
Saint-Jean, rue de	ch. Gallife - carrefour du Pont-des-Délices	Bandes bilatérales partiellement sur trottoir	350	100.00	x		x					35'000.00	35'000.00
Sécheron, passerelle de	En entier	Bande bidirectionnelle	120	100.00	x		x				Crédit passerelle	12'000.00	0.00
ANSERMET, quai Ernest-	Rue de l'École-de-Médecine - rue des Deux-Ponts	Piste bidirectionnelle	730	100.00	x		x				Ripage existant	73'000.00	73'000.00
Bovy-Lysberg, rue Charles-	Rue Général-Dufour - Bvd Georges-Favon	Préselection cyclable	80	50.00	x		x					4'000.00	4'000.00
Colline, rue de la	Liaison pont de Carouge	Passage sur site tram	10	1'200.00	x		x				Crédit Pont des Acacias	12'000.00	0.00
Eaux-Vives, parc des	Liaison route de Frontenex - quai Gustave Ador	Bande à contresens	100	50.00	x		x					5'000.00	5'000.00
FAVON, boulevard Georges-	Rd-Point-de-Plainpalais - place du Cirque	Bande unilatérale	700	50.00	x		x					35'000.00	35'000.00
Fontaine, rue de la	En entier	Autorisation de tourner à gauche sur Vieux-College	0	-	x		x					0.00	0.00
Frontenex, route de	Rue Ernest Bloch - arrêt TPG Montchoisy	Bande montante	100	50.00	x		x					5'000.00	5'000.00
Grand-Pré, rue du	Montbrillant - Motta	Piste bilatérale (bande partielle)	730	800.00	x		x					584'000.00	584'000.00
Helvétique, boulevard	Versonnex - Cours de Rive	Bandes bilatérales	200	100.00	x		x					20'000.00	20'000.00
Lyon, rue de	R. Lamartine - pl. des Charmilles dir. Jura	Bandes et préselection cyclables	120	50.00	x		x					6'000.00	6'000.00
Mont-Blanc, quai du	En entier	Bande unilatérale	650	150.00	x		x				Aménagement court terme	97'500.00	97'500.00
Pestalozzi, rue	Carrefour Pestalozzi - Giuseppe-Motta	Préselection cyclable	50	50.00	x		x					2'500.00	2'500.00
Philosophes, boulevard des	Liaison r. Micheli-du-Crest - Rue du Petit-Saleve	entre stationnement et trottoir	120	350.00	x		x					42'000.00	42'000.00
RIEU, chemin	En entier	Pistes bilatérales	450	100.00	x		x					45'000.00	45'000.00
Scie, rue de la	En entier	Bande unilatérale direction bd Helvétique	120	50.00	x		x					6'000.00	6'000.00
Servette, rue de la	Place des XXII-Cantons - rue de la Pepinière	Bandes bilatérales	150	100.00	x		x					15'000.00	15'000.00
Simon, rue Michel-	En entier	Contresens marqué	160	50.00	x		x				Crédit spécifique Jonction	8'000.00	0.00
Tour, boulevard de la	En entier	Contresens sur trottoir élargi	160	800.00	x		x					128'000.00	128'000.00
Valais, rue du	La Voie-Creuse - route de Montbrillant	Bande unilatérale montante	280	50.00	x		x				Tribunaire de l'aménagement route de Montbrillant	14'000.00	0.00

SÉANCE DU 17 MAI 2006 (soir)  
Proposition: promotion du vélo

AMENAGEMENTS CYCLABLES  
COUTS ESTIMATIFS POUR DEMANDE DE CREDIT 2004

NOM	TRONÇON	TYPE D'AMENAGEMENT	LONGUEUR		AMENAGEMENT EN URTE PRINCIPAL						COUT ESTIMATIF DE REALISATION	MONTANT ADMS POUR PR393	
			PROJ	AD ML	Etude terminée et validée	Etude terminée et validée	Etude terminée et validée	Etude terminée et validée	Etude terminée et validée	Etude terminée et validée			
Vidollet, rue du	Rue de Montbrillant - chemin De-Vincy	Bande unilatérale sens montant	150	50.00	x		x				Tributaire de l'aménagement route de Montbrillant	7500.00	0.00
VOGT, boulevard Carl-	Rd-point-de-la-Jonction - rue Patru	Contresens entre trottoir et stationnement	750	350.00	x			x			Credit Jonction	262500.00	0.00
ADOR, quai Gustave-	Quai Général-Guisan - Genève-Plage	Piste en site propre dur site existant	1720	600.00	x				x		Credit Rade - passerelle Mt-Blanc	1'032'000.00	0.00
Amandolier, rue de la	En entier	Bande cyclable unilatérale (montée)	420	50.00	x				x			21'000.00	0.00
Aubepine, rue de l (liaison Dancet)	Carouge - Dancet	Droit de passage	100	300.00		x			x			30'000.00	30'000.00
BOUCHET, av. du	Carrefour du Bouchet - av. Trembley	Bandes bilatérales	500	100.00	x				x			50'000.00	50'000.00
Cheval-Blanc, quai du	Acacias - Allobroges	Réorganisation du stationnement	250	350.00	x				x			87500.00	87500.00
Cluse, boulevard de la	Rue J. Violette - rue Lombard Champel - Floussant et Michel-Chauvet - Malagnou	Piste cyclable bidirectionnelle	200	1'200.00		x			x		Credit Chaumettes - Cluse	240'000.00	0.00
Contamines, rue de	Avenue Trembley - chemin du Pommier	Bande unilatérale	360	50.00	x				x			18'000.00	18'000.00
Coudriers, chemin des	En entier	Pistes	450	1'200.00	x				x		Réal. Prévue après 2008	540'000.00	0.00
Deux-Ponts, rue des	En entier	Mixte BUS + VELOS (aménagement court terme)	320	100.00	x				x		Aménagement temporaire	27'000.00	
Fort-Barreau, rue	En entier	Bande unilatérale	270	50.00	x				x		Tributaire de l'étude Montbrillant	13'500.00	0.00
Franchises, route des	En entier	Bandes bilatérales	600	100.00	x				x		Credit Franchises	60'000.00	0.00
HODLER, rue Ferdinand-Liaison parc de Contamines - Krieg	Jacques-Dalcroze - Emile-Guyenet	Bande montante	450	50.00	x				x			22'500.00	22'500.00
LOMBARD, rue	En entier	Piste bidirectionnelle	150	1'200.00		x						180'000.00	0.00
Malagnou, route de	Place de Guyénot - chemin de Roches	Bandes bilatérales	400	100.00	x				x			40'000.00	40'000.00
Malagnou, route de	Rivù - Le-Corbussier	Pistes et bandes bilatérales	850	850.00	x				x		Credit étude OPB	722'500.00	0.00
Meyrin, route de	Rue Hoffmann - carrefour du Bouchet	Pistes et bandes bilatérales	850	800.00	x				x		Credit étude OPB	680'000.00	0.00
Montbrillant, rue de	Rue Fort-Barreau - avenue de France	Pistes bilatérales	850	1'200.00	x				x		Credit TCMC	1'020'000.00	0.00
PICTET-De-ROCHEMONT, avenue	En entier	Piste et bande	1200	700.00	x				x		Credit Montbrillant	840'000.00	0.00
Pont-d'Arve, boulevard du	rue de Carouge - rue des Voisins	Bandes bilatérales	630	100.00	x				x			63'000.00	0.00
Rhône, rue du	Place des Eaux-Vives - place Bel-Air	Bande unilatérale ou mixte BUS / VELOS	70	50.00	x				x			3'500.00	3'500.00
Servette, rue de la	Pépinière - Bouchet	Bandes bilatérales	1000	100.00		x			x		Credit spécifique	100'000.00	0.00
Vélodrome, rue du	Pépière - Bouchet	Pistes et bandes bilatérales	950	500.00	x				x		Credit TCMC	475'000.00	0.00
Voies SNCF - Eaux-Vives	En entier	Contresens ou double sens	200	50.00	x				x		Tributaire de l'étude tram Onex	10'000.00	0.00
WENDT, avenue	chemin Frank-Thomas - av. de Grange-Canal	Piste en site propre	620	1'200.00		x			x		Credit spécifique	744'000.00	0.00
AUBERT, Avenue Louis-	En entier	Bandes bilatérales	650	100.00	x				x			65'000.00	0.00
Basses, rues	En entier	Pistes bilatérales	900	1'200.00	x				x		Réalisation hors DC ou après 2007	1'080'000.00	0.00
CAROUGE, rue de	En entier	Autorisation de passage	650	-		x			x			0.00	0.00
	Pont de Carouge - Rd-pt de Plainpalais	Moderation et double sens pour vélos	1100	100.00		x			x		Credit Cluse - Roseraie	110'000.00	0.00

SÉANCE DU 17 MAI 2006 (soir)  
Proposition: promotion du vélo

6971

**AMENAGEMENTS CYCLABLES**  
**COÛTS ESTIMATIFS POUR DEMANDE DE CREDIT 2004**

NOM	PROVISON	TYPE D'AMENAGEMENT	LONGUEUR		PROJ AU ML	AMENAGEMENT SUR ACE PRINCIPAL				AMENAGEMENT SUR ACE PRINCIPAL	Etude terrain et travaux	Etude terrain et travaux	A. Aménage	REMARQUES	COÛT ESTIMATIF DE REALISATION	MONTANT ADMIS POUR PR-393
Ferney, route de	Places des Nations - ch. du Pommier	Pistes bilatérales	1300	600.00	x						x			Tram Gd-Saconnex	780'000.00	0.00
Florissant, route de	Tranchées - Velours	Pistes bilatérales	1300	1'200.00	x						x			Réalisation hors DC ou après 2007	1'560'000.00	0.00
Franco, avenue de	Châteaubriand - rue de Lausanne	Piste bidirectionnelle	300	1'200.00	x						x			Crédit Rade - passerelle M-Blanc	360'000.00	0.00
Franchises, parc des	liaison Rod - Châtelaine	Piste dans parc - cheminement piétons élargi	300	400.00		x					x			Élargissement de chemin	120'000.00	0.00
Général-Guisan, quai	Pont du Moint-Blanc - quai Gustave Ador	Piste bidirectionnelle en bordure du quai	350	1'200.00	x						x			Crédit Rade - passerelle M-Blanc	420'000.00	0.00
Mail, avenue du	Place du Cirque - rue de l'Ecole-de-Medecine	Bande unilatérale	350	100.00	x						x				35'000.00	0.00
Miremont, avenue de	En entier	Bandes bilatérales	630	200.00		x					x				126'000.00	0.00
Mont-Blanc, Pont du	En entier	Piste sur ancien trottoir	250	1'200.00	x						x			Crédit passerelle M-Blanc	300'000.00	0.00
Mont-Blanc, quai du	En entier	Piste + bande	650	-	x						x			Crédit passerelle M-Blanc	0.00	0.00
Rive, Cours de	En entier	Bandes bilatérales	250	100.00		x					x				25'000.00	0.00
ROCH, chemin Maurice-	En entier	Piste montante sur trottoir élargi	200	800.00		x					x				160'000.00	0.00
Roseraie, avenue de la	Fontenette - Maurice-Roch	Bandes bilatérales	270	50.00	x						x				13'500.00	0.00
Terrassière, rue de la	Rond-Point de Rive - av. Pictet-de-Rochemont	Moderation et double sens pour vélos	470	100.00		x					x			Crédit spécifique Etude Terrassière	47'000.00	0.00
VAUCHER, avenue Edmond-	En entier	Bandes bilatérales	680	100.00		x					x				68'000.00	0.00
Voies CFF - Charmilles	Pont de l'avenue d'Aire - avenue Henri-Golay	Piste en site propre	650	1'200.00		x					x			Crédit spécifique	780'000.00	0.00
Voies CFF - Secheron	rue Dejean - av. de la Paix / ch. des Mines	Bandes bilatérales	660	100.00		x					x			Aménagement terrains Secheron	66'000.00	0.00
				8'550.00										<b>TOTAL</b>	<b>4'860'500.00</b>	
Stationnement																120'000.00
														<b>MONTANT ADMIS POUR DEMANDE DE CREDIT 2004</b>		<b>120'000.00</b>

**M<sup>me</sup> Monique Cahannes, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (S).** Je m'exprime ici en tant que présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, et donc exclusivement sur les travaux de cette dernière. Je donnerai la position du groupe socialiste plus tard.

Il n'aura pas échappé aux lectrices et aux lecteurs du rapport PR-393 A que ladite commission a siégé à six reprises pour traiter de cette proposition. Notre principal point d'achoppement était sa présentation en un arrêté unique comportant trois crédits: un crédit d'étude pour la réalisation de pistes cyclables et autres aménagements destinés aux cyclistes, le crédit pour la réalisation desdits aménagements, ainsi qu'une somme pour la communication et la promotion du vélo. La commission a souhaité à l'unanimité que cet arrêté global soit subdivisé en trois, de manière à être plus transparent, plus lisible, et plus clair. La proposition PR-393 est donc passée de l'arrêté unique à trois arrêtés correspondant aux rubriques que j'ai mentionnées tout à l'heure.

Une discussion relativement ardue a porté sur le montant concernant la promotion du vélo, puisqu'il devait être considéré, non pas comme un crédit d'investissement mais comme une ligne budgétaire – ce qui veut dire, en clair, qu'il doit être revoté chaque année. Le crédit global que nous allons voter ce soir est donc un peu moins élevé que dans la proposition PR-393, d'une part à cause du crédit de promotion du vélo réduit au tiers de la somme initiale, puisqu'il sera revoté chaque année, et d'autre part en raison du fait que les travaux de la commission ont demandé beaucoup de temps. Vous vous souvenez en effet, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que ce plénum a voté le 14 mars dernier le projet d'arrêté PA-60, qui visait à débloquer une somme de 25 000 francs pour les samedis du vélo; ce crédit a été également retranché, par la suite, de la proposition PR-393.

Nous devons donc maintenant voter non plus sur un seul arrêté, mais sur trois. De plus, ceux-ci ont été complétés de recommandations ou d'amendements lors des travaux de la commission, mais je pense que nous reviendrons là-dessus dans la discussion qui va suivre.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann, présidente.)*

#### *Premier débat*

**M. Olivier Norer (Ve).** Les Genevois et Genevoises entretiennent une relation d'amour avec la bicyclette, une relation d'affection avec la petite reine. En

1989, lors d'un vote sur la création et le développement de pistes cyclables, la promotion du vélo a obtenu 82% de voix favorables. En outre, la réalisation de pistes cyclables – c'est-à-dire le vélo lui-même, par extension – est régulièrement plébiscitée lors de nombreux sondages, et dernièrement encore dans un sondage réalisé par le Touring Club Suisse.

La Ville de Genève a eu à répondre à cette sollicitation de ses citoyens à de nombreuses reprises. En 1987, 1994 et 1999, le Conseil municipal a voté trois crédits d'un montant relativement similaire à celui qui nous est demandé ce soir, qui ont permis le développement du réseau cyclable. La Ville doit consacrer de l'énergie et de l'argent à promouvoir le vélo, pas uniquement à travers des discours, mais également dans les faits.

En 2005, nous aurions dû voter un quatrième train de crédits pour le vélo, qui comprenait investissements, étude et promotion. Il semble que cette procédure n'ait pas été aussi simple que cela, puisque le traitement de ce dossier en commission nous a demandé plus d'une année durant laquelle nous avons auditionné à plusieurs reprises différents services municipaux, avant d'avoir une version finalisée du projet. Nous espérons que cette dernière, en faveur de laquelle la commission de l'aménagement et de l'environnement a voté unanimement, sera efficace et satisfaisante. Elle devrait permettre la réalisation de pistes cyclables, et donc le développement de la petite reine.

Il faut relever que le débat sur ce crédit pour le vélo n'est pas sans lien avec l'affaire du 25, rue du Stand. En effet, nous avons craint un nouveau scandale: celui du vélo! Toujours est-il que, jusqu'à preuve du contraire, les trois crédits précédents votés par le Conseil municipal n'ont pas posé de problème, il faut le relever. Nous avons mené à bien des études pour la réalisation de pistes cyclables que nous avons par la suite aménagées, et nous avons effectué des campagnes de promotion. J'ai parlé tout à l'heure de l'amour des Genevois pour le vélo, et c'est bien ce que démontre, comme son nom l'indique, la campagne Vélo-Love.

Le 21 mars 2006, la commission de l'aménagement et de l'environnement a accepté la proposition du Conseil administratif PR-393. Je tiens ici à saluer le travail difficile de Sarah Klopmann, qui a rédigé le rapport dans des délais très brefs, ce qui nous permet d'en débattre déjà ce soir. Ce sujet est d'une haute importance, au niveau du travail qui doit être effectué par l'administration.

Je pense que la promotion du vélo pourra se développer de manière satisfaisante, grâce au vote des trois projets d'arrêtés qui nous sont soumis ce soir. Je rappelle que le premier concerne les études à mener, le deuxième les investissements et le troisième la communication et la promotion. Je dois toutefois déplorer un bémol: jusqu'à présent, ces trois crédits n'en faisaient qu'un, qui permettait d'envisager le travail de manière globale. En disséquant de la sorte cette enve-

loppe, on risque de fractionner l'appréhension du sujet et de devoir débattre à nouveau de certains points déjà discutés. Je ne suis pas sûr que le Conseil municipal y gagnera en qualité de travail et l'administration en efficience.

Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts, fidèle à sa tradition de soutien à la mobilité douce, vous invite à accepter ces trois crédits en faveur du vélo selon la version finalisée – c'est-à-dire amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement – de la proposition PR-393. En ce qui me concerne, je suis devenu coordinateur à l'Association pour les intérêts des cyclistes (Aspic) le 1<sup>er</sup> avril dernier. Or une part des subventions relatives aux samedis du vélo encore comprises dans le crédit d'étude lui est dévolue, c'est pourquoi je m'abstiendrai lors du vote, afin de respecter l'article 30 du règlement du Conseil municipal.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** M<sup>me</sup> Cahannes, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, a évoqué lors de son intervention de tout à l'heure les péripéties que nous avons connues au cours des travaux de ladite commission. Elle a utilisé pour ce faire des termes mesurés et choisis qui siéent parfaitement à sa fonction de présidente. En ce qui me concerne, je ne me limiterai pas au même vocabulaire ou, en tout cas, au même ton, car ce que nous avons vécu dans cette commission est un véritable scandale! La version initiale de la proposition PR-393 soumise au Conseil municipal et renvoyée à la commission était simplement irréalisable. Il s'avérait impossible de travailler sur le texte proposé, trop lacunaire, et l'exposé des motifs était pratiquement inexistant. Le lien entre les données chiffrées – quand il y en avait – et l'exposé des motifs restait inexpliqué.

Par conséquent, les représentants du Service de la mobilité, qui dépend du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ont dû être auditionnés à trois reprises par la commission. Au cours de la première séance, tentant de nous expliquer la proposition PR-393 dans sa version initiale, ils se sont rendu compte que les commissaires ne se satisferaient pas d'un texte aussi incomplet et chaotique. Lors de la deuxième séance, ils ont dû éclairer des données chiffrées et géographiques qui nous avaient entre-temps été transmises, mais qui ne nous permettaient pas de comprendre de quoi il s'agissait. On me dira peut-être que les membres de la commission n'ont pas les connaissances suffisantes pour accomplir la tâche qui leur est confiée... Quant à moi, je dirais plutôt que c'est à l'administration de s'adapter aux commissaires! A l'occasion d'une troisième séance, nous avons enfin pu entrevoir un peu plus précisément ce que le département de M. Ferrazino souhaitait réaliser avec cette proposition.

Cette manière de procéder est tout simplement inacceptable! Il est d'ailleurs tout aussi inacceptable, dans le cadre d'une proposition soumise au Conseil muni-

cipal par les services de la Ville, que les personnes chargées de la défendre soient incapables d'énoncer les priorités définies et d'aller au-delà du texte proposé, se voyant ainsi obligées de revenir devant la commission à trois reprises. Le fait que le magistrat en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie ait laissé aboutir en commission du Conseil municipal une proposition dans cet état a eu pour conséquence de mettre ses collaborateurs du Service de la mobilité dans une position extrêmement fâcheuse et délicate. Les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement étaient les premiers à regretter que ces fonctionnaires qui, visiblement, accomplissaient leur travail au plus près de leur conscience, se soient fait piéger en quelque sorte dans le guet-apens où leur magistrat les avait attirés...

Je passe sous silence les réponses du magistrat lui-même, lorsque l'un ou l'autre des commissaires a eu l'outrecuidance de demander des plans, par exemple. Dans cette demande de crédit, il est question d'aménagements, de lieux géographiques bien définis situés sur le territoire de la Ville de Genève; or quand l'un ou l'autre de nos collègues s'est aventuré à demander des plans, il s'est vu refuser le simple droit à l'information, avec un mépris qui n'appartient qu'au magistrat Ferrazino!

Chers collègues, cela ne va pas, cela ne va plus! Nous ne pouvons plus travailler ainsi. Je regrette d'ailleurs infiniment que le magistrat concerné ne soit pas présent ce soir car, après ce que nous avons vécu en commission, j'aurais eu un certain plaisir à m'adresser directement à lui, afin qu'il comprenne que ces conditions de travail ne sont pas acceptables.

En ce qui concerne le fond de la proposition PR-393, les libéraux ont toujours montré leur attachement au libre choix des modes de transport. Pour nous, il ne s'agit pas là d'une expression vide de sens, puisqu'elle comporte les termes «libre» et «choix». Or nous déplorons justement que ces deux notions soient trop souvent laissées au rancart et oubliées, dans le cadre des travaux du Conseil municipal et des réalisations de la Ville de Genève. Nous regrettons que la politique municipale de la mobilité ne s'articule pas autour du libre choix, mais sur la base d'un certain nombre de diktats.

Le vélo est l'un des choix pour lesquels nous souhaitons également nous battre et c'est pourquoi nous soutiendrons la proposition PR-393 amendée en commission. En effet, nous estimons que le vélo est l'une des composantes de la circulation à Genève, mais nous aimerions avant tout faire entendre qu'il n'en est qu'une parmi d'autres, et nous espérons convaincre à ce sujet la plus grande partie de cet auditoire. Nous souhaitons ardemment vous convaincre – et nous nous y employons chaque fois que cela est possible – que c'est grâce à la pluralité et au libre choix des modes de transport que chacun pourra trouver sa place dans notre collectivité, en matière de mobilité.

Nous soutiendrons ce soir la proposition PR-393 amendée en commission, car nous croyons que le vélo répond aux besoins d'une partie non négligeable de la population. D'ailleurs, plusieurs personnes dans nos rangs et nos milieux le pratiquent régulièrement. Nous pensons que les efforts réalisés jusqu'à présent ne peuvent être interrompus brusquement, et les explications que nous avons finalement pu obtenir concernant cette proposition nous ont convaincus. Nous étions un peu estomaqués de la manière dont s'étaient déroulés les travaux de la commission, mais nous y avons réfléchi et nous sommes à présent convaincus que nous devons, nous aussi, apporter notre soutien à cette proposition. Le groupe libéral votera donc sans arrière-pensée les projets d'arrêtés tels qu'ils figurent dans le rapport PR-393 A.

Les péripéties des travaux de la commission sont derrière nous, c'est la méthode que nous condamnons et non les personnes. Nous tenons cependant à exprimer deux souhaits. Premièrement, que de telles péripéties ne se répètent pas – d'autres propositions du Conseil administratif pourraient nous donner le sentiment que les stigmates de la PR-393 sont encore présents, mais nous y serons attentifs. Deuxièmement, en ce qui concerne le fond, nous pensons que la notion du libre choix du mode de transport doit être comprise à Genève dans toute son acception. Nous attendons de la Ville – et notamment des bancs d'en face – que cette expression ne soit pas creuse, et que l'on prenne aussi en compte les intérêts de ceux qui choisissent de se déplacer autrement qu'en vélo ou avec les transports publics.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys** (DC). Moi aussi, je regrette vivement l'absence du magistrat concerné. La proposition PR-393 telle qu'elle nous avait été soumise au départ accumulait les tares, et les tares graves! Pour faire court, je n'en relèverai que cinq, car je pense que cela suffira pour nous donner un peu de grain à moudre...

Première tare: je rappelle que le crédit total demandé s'élève à plus de 3 millions de francs! Nous continuons à nous comporter comme une ville ultrariche qui n'a vraiment pas d'autres problèmes au monde que les pistes cyclables! Lors de la première audition à laquelle a procédé la commission de l'aménagement et de l'environnement, quelques conseillers municipaux se sont étonnés du montant du crédit – il était à l'époque de 3,3 millions de francs – et du fait que la proposition mêlait joyeusement études et réalisations. Le magistrat nous a répondu, souverain et souriant, qu'il s'agissait d'un budget cadre, ajoutant même, je cite: «Il s'agit d'une pratique habituelle.» Mais on croit rêver! Sous prétexte qu'on a fait faux pendant vingt ans, on devrait continuer encore vingt ans et, dans le cas présent, dépenser 3 millions de francs sur l'argent du contribuable? Voilà une réponse tout à fait inadmissible, surtout au lendemain de l'affaire du 25, rue du Stand, où – il faut bien le dire – le Conseil administratif s'est fait fesser!

Deuxième tare: comme je l'ai évoqué à l'instant, cette proposition mêle crédit d'étude et crédit de réalisation. En outre, le tout nous a été présenté en commission sur la base de quelques morceaux choisis – projections PowerPoint à l'appui – mais sans détails. M. Hainaut a signalé tout à l'heure que certains commissaires avaient eu l'outrecuidance de demander des plans... En l'occurrence, c'était moi! Or le magistrat s'est gaussé de ma requête, là aussi. S'étant renversé dans son fauteuil, il a dit: «Oh, mais alors, si M<sup>me</sup> Rys veut une brouettée de documents...» Eh bien, oui! M<sup>me</sup> Rys et les quatorze autres membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement auraient bien aimé recevoir une brouettée de documents et de plans à étudier, afin de savoir ce qu'on voulait faire de ces 3 millions de francs!

Il s'agit d'une somme importante, je le répète, mais ce n'est pas le premier budget cadre auquel nous avons affaire. Les représentants des services municipaux nous ont signalé qu'il s'agissait maintenant d'achever les 30% à 40% du réseau cyclable restant encore à réaliser. C'est intéressant... Les citoyens apprécieront de savoir où va leur argent!

Troisième tare, et non des moindres, car on touche ici le cœur du problème: les réalisations esquissées devant nous lors des auditions en commission sont-elles fondées? Etant moi-même une très mauvaise cycliste, je ne prétends pas connaître à fond le réseau cyclable genevois. En revanche, je peux mentionner l'attitude des représentants de l'Aspic que nous avons auditionnés et qui, il faut le dire, ont témoigné d'un enthousiasme pour le moins très modéré. Ils ont notamment souligné que la proposition PR-393 ne précisait pas à quelles réalisations le crédit allait permettre de procéder. Vous voyez, Madame la présidente, que ce n'est pas Alexandra Rys, démocrate-chrétienne, qui a des lubies ou des hallucinations, dans cette histoire!

Nous pouvons effectivement nous interroger sur l'adéquation de ce projet aux besoins des usagers, car la demande principale aussi bien de l'Aspic que des autres groupes de cyclistes est la sécurisation des carrefours. Or, sur les plans que nous avons fini par recevoir, les carrefours étaient toujours notés «sous réserve»: sous réserve de l'aménagement définitif, ou de l'approbation par l'Office cantonal de la mobilité... Bref, j'en déduis que ce n'est en tout cas pas la proposition PR-393 qui va résoudre le problème crucial de la sécurisation des carrefours pour les cyclistes!

Je mentionne une quatrième tare, pour aller un peu plus loin dans les détails. Nous devons être conscients du fait que le crédit d'étude finance un mandat global confié à un bureau d'étude genevois. Or je rappelle à ceux qui ne sont pas des habitués de la commission de l'aménagement et de l'environnement qu'il n'y a que trois bureaux d'ingénieurs de la circulation à Genève... Bonjour la concurrence...

Et maintenant, cinquième tarte et cerise sur le gâteau: lors du vote du budget 2006, le groupe démocrate-chrétien avait démontré que le Service municipal de la mobilité était un parfait doublon avec celui de l'Etat. Or le projet qui nous est soumis par le biais de la proposition PR-393 en est l'illustration parfaite. En effet, différents commissaires ont demandé à plusieurs reprises aux représentants du Service de la mobilité si certaines des réalisations comprises dans les plans enfin obtenus étaient susceptibles d'être refusées par l'Office cantonal de la mobilité. La réponse a été affirmative: il peut arriver – et il est déjà arrivé – que les services municipaux doivent réviser et même redessiner leurs plans. Franchement, on se demande vraiment où part l'argent du contribuable!

Cela dit, comme le rappelait tout à l'heure M. Norer, il est vrai que les Genevois aiment bien le vélo, et le groupe démocrate-chrétien ne refusera donc pas sans autre cette proposition PR-393. S'en laver les mains serait un peu trop facile! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous connaissez l'adage: qui aime bien châtie bien! C'est pourquoi, afin que nous puissions enfin avoir une réponse à la question que j'ai posée – ainsi qu'à celles d'autres commissaires – je souhaite que cette demande de crédit soit renvoyée une nouvelle fois à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Cela nous permettra peut-être de recevoir des explications claires sur chacun de ces projets à l'étude ou quasiment en voie de réalisation, et de comprendre enfin, une bonne fois pour toutes, où part l'argent des Genevoises et des Genevois. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued** (AdG/SI). Je ne réagirai pas aux interventions de M. Hainaut et de M<sup>me</sup> Rys, si ce n'est pour souligner que celle de M<sup>me</sup> Rys montre bien la complexité du sujet traité ici. D'une part, il s'agit d'un crédit englobant une multitude de petits aménagements, qu'il serait impossible de présenter séparément à notre Conseil, sous peine de bloquer les réalisations. D'autre part, certains aspects ne relèvent pas de la compétence de la Ville de Genève et de son Service de la mobilité.

Selon nous, la proposition PR-393 telle qu'amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement a en tout cas le mérite de donner une vision un tant soit peu globale des investissements nécessaires en matière d'aménagements cyclables. Il est facile de parler de saucissonnage quand des crédits nous sont proposés en plusieurs tranches, et de dire, devant un projet plus global, que c'est un mélange auquel on ne comprend rien! A cet égard, je partage les réserves de M. Norer: à force de trop diviser les crédits, on ralentit les travaux, et ils seront d'autant plus chers que leur réalisation traînera. Nous pensons que les solutions dégagées par la commission sont tout à fait acceptables, et nous voterons donc les trois projets d'arrêtés avec les amendements apportés dans le cadre de son travail.

**M. Philippe Herminjard** (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, sachez que les radicaux, comme les Verts, aiment le vélo! Quant à moi, qui suis un automobiliste crasse, je l'aime à tel point que, lorsque je tente de traverser notre belle ville – durant les heures où cela reste encore possible, évidemment – et que je vois un cycliste devant ou derrière moi, je dis bravo! Je loue ce garçon ou cette fille qui circule à vélo, et je me dis que cela fait toujours une ou deux voitures de moins... Les radicaux sont donc convaincus que Genève est la ville par excellence où il faut promouvoir le vélo. A ce titre, nous serions vraiment de mauvaise foi si nous affirmions que le projet en discussion ce soir est de mauvais aloi.

Cependant, il est complexe au point de ressembler à une usine à gaz, en particulier sur le plan du montage financier. A mon sens et comme on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises ce soir, la présentation de la proposition PR-393 en termes financiers relève d'un autre temps, le temps où la Ville avait de l'argent et où le Conseil administratif faisait voter des enveloppes au Conseil municipal et s'occupait du reste! Eh bien, je crois qu'il est temps de montrer au Service de la mobilité, en l'occurrence, que ce système n'est plus d'actualité, même si je peux comprendre qu'il soit difficile de réviser les calculs déjà faits. Il faut que le Conseil administratif revoie sa manière de présenter les projets.

Accepter celui-ci revient vraiment à donner un blanc-seing. Je le répète, nous ne critiquons ni le vélo ni le projet en lui-même, car ces bandes et pistes cyclables constituent en effet un avantage sur le plan de la sécurité et pour la fluidité du trafic en général. Ce que nous critiquons, c'est le traitement technique de ce dossier qui, à notre sens, est très insatisfaisant. Nous avons donc deux suggestions à faire. La première consisterait – si le Conseil municipal était d'accord – à renvoyer cet objet en commission, car il reste un travail de fond à effectuer sur ce crédit, qui n'est pas conforme à la réalité actuelle. Si vous refusez, Mesdames et Messieurs, nous vous proposerons alors d'accepter l'arrêté I – celui qui porte sur le crédit d'étude – et de refuser les arrêtés II et III, qui concernent les réalisations. Tant que nous ne nous serons pas mis d'accord sur le crédit d'étude, il me paraît vraiment inconcevable de donner notre blanc-seing aux réalisations.

**M. Pierre Rumo** (T). J'aimerais tout d'abord relever deux points qui nous semblent quelque peu négatifs, dans cette proposition PR-393. En premier lieu, nous avons eu l'impression d'avoir affaire à un copié-collé de projets antérieurs, et il nous a fallu auditionner une seconde fois les fonctionnaires du département de M. Ferrazino, pour comprendre un peu mieux le projet présenté.

Il est également vrai que cette proposition mêle crédit d'étude et crédit d'investissement. Mais ce n'est pas forcément la faute de la Ville: cela s'explique

en partie par les contingences dues à l'Office cantonal de la mobilité. La Ville n'est en effet pas entièrement libre en ce qui concerne l'étude et la réalisation de ses projets en matière de promotion du vélo.

Venons-en maintenant au débat de ce soir. M. Hainaut m'a semblé prendre les accents du Georges Marchais des années 1980, quand il a parlé de «scandale» – même si le ton n'était pas tout à fait celui du leader français... A mon avis, ses propos sont tout à fait excessifs. M. Hainaut a oublié l'objectif fondamental de ce projet qui est la promotion du vélo. Lorsqu'il nous parle du libre choix du mode de transport, il entend la voiture, la bagnole! Car ce que préconise le groupe libéral en matière de libre choix, c'est toujours la prééminence de la voiture sur les transports publics et le vélo. Jouez donc franc jeu, Mesdames et Messieurs les libéraux: au lieu de parler du libre choix du mode de transport, parlez du libre choix en faveur de la voiture!

En outre, comme l'ont rappelé certains préopinants, en 1989 il y avait eu une adhésion massive – plus de 80% des votants – au principe du développement des mesures en faveur du vélo. Cette date est assez lointaine, mais je pense qu'une très large majorité de la population genevoise reste d'accord avec ce principe. Par conséquent, renvoyer la proposition PR-393 en commission nous semble une mesure tout à fait inadéquate. Il faut aller de l'avant et voter les arrêtés tels qu'ils figurent dans le rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Madame la présidente, je vous prie de signaler à M. Rumo que le libre choix du mode de transport ne concerne pas seulement la voiture et le vélo! Cela concerne la voiture, le vélo, la moto et les transports publics! Les termes «libre choix du mode de transport» disent bien ce qu'ils veulent dire, et je ne vois pas pourquoi M. Rumo nous fait un mauvais procès à ce sujet. Nous ne mettons en avant ni un mode de transport ni un autre, mais le choix des personnes de circuler comme elles l'entendent – et aussi avec la «bagnole»!

J'en reviens maintenant à la proposition PR-393 elle-même. Il est vrai que nous avons vécu des moments assez surréalistes pendant les auditions auxquelles nous avons procédé. Les pauvres fonctionnaires confrontés à cette proposition pour le moins confuse se sont retrouvés dans une situation peu enviable. En effet, ne pouvant pas répondre aux questions, ils ont dû les esquiver et être auditionnés plusieurs fois, mais toujours pour affronter à peu près les mêmes soucis. Le fait que cette proposition ait ensuite été saucissonnée et présentée de manière différente n'y change rien.

En ce qui concerne l'Union démocratique du centre, il est évident que nous ne nous opposons pas à la promotion du vélo, puisque nous sommes favorables

au libre choix du mode de transports; je tiens à être clair sur ce point. Cependant, dans le cas d'espèce, nous utiliserons notre droit à l'abstention – comme nous l'avons d'ailleurs fait en commission – car ce projet ne nous paraît ni achevé, ni expliqué de façon limpide. Par conséquent, pour ne pas bloquer les réalisations, nous nous abstiendrons lors du vote.

**M<sup>me</sup> Monique Cahannes** (S). Je suis toujours désolée de constater que certains conseillers municipaux ont des notions très vagues de la langue française. Parler de scandale en évoquant la présentation de la proposition PR-393, c'est vraiment ne pas bien comprendre le sens du mot «scandale»!

Je rappelle que cette proposition est la quatrième qui vise la promotion du vélo, elle a donc été établie sur le même modèle que les trois précédentes. J'admets qu'actuellement, dans le monde politique en général – et nous attendons de tous nos partenaires la même rigueur – nous avons besoin de chiffres précis, parce que nous nous soucions beaucoup de l'argent des contribuables, sachant que la vie est difficile pour plus d'un.

En l'occurrence, ce n'est pas par hasard que la proposition PR-393 a été libellée de cette manière. Comme je viens de le dire, elle est la quatrième à traiter de la promotion du vélo, et nous avons maintenant affaire à des réalisations beaucoup plus difficiles à effectuer qu'auparavant. Ce qui pouvait être fait aisément a déjà été fait, et il reste maintenant à réaliser des aménagements beaucoup plus complexes du point de vue technique. Je pense aux carrefours, aux pistes cyclables le long des nouvelles lignes de tram... Voilà pourquoi l'Office cantonal de la mobilité est tantôt favorable, tantôt défavorable aux projets de la Ville, qui dépendent de son préavis. C'est donc tout sauf simple! A mon avis, les fonctionnaires que nous avons auditionnés n'étaient pas du tout chagrinés que nous leur demandions des précisions. Mais, malheureusement, il reste encore tellement d'impondérables et d'inconnues qu'il ne leur a pas été possible de nous répondre clairement sur tous les points.

Comme l'a dit le préopinant libéral, le libre choix du mode de transport implique l'existence d'infrastructures idoines. Personne ne remet en cause le fait qu'il y ait des routes pour les automobilistes: de même, il faut qu'il y ait des pistes cyclables pour les cyclistes! Je rappelle que Genève a pris beaucoup de retard dans le domaine de la mobilité douce, mais qu'elle est en train d'essayer de le combler. Le vélo est un mode de déplacement sain, non polluant, et Genève est une ville qui s'y prête merveilleusement bien, contrairement à d'autres qui ont plus de reliefs et qui sont plus pentues. Bien des trajets peuvent être effectués en vélo mais, pour cela, il faut des infrastructures! En effet, le grand problème des cyclistes est la sécurité: ils sont des usagers de la route extrêmement vulnérables, comme les piétons.

Je reviens également sur les propos de M<sup>me</sup> Rys qui s'inquiétait du manque de concurrence, sachant qu'à Genève il n'y a que trois bureaux d'ingénieurs de la circulation. C'est justement pour cette raison que les socialistes ont proposé la recommandation suivante, acceptée à l'unanimité par la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour les études projetées, il sera formulé un appel d'offres afin de ne pas confier à un seul mandataire l'ensemble des études mentionnées dans la proposition.»

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au nom du groupe socialiste, je vous recommande chaleureusement de voter la proposition PR-393 amendée. Surtout, ne la renvoyez pas en commission, car nous y avons déjà beaucoup travaillé et il faut que les réalisations concrètes soient enfin effectuées.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous venons d'entendre beaucoup de déclarations d'amour envers la petite reine: tout le monde y va de son couplet! Mais, comme vous le savez, l'amour rend quelquefois aveugle...

Nous, les démocrates-chrétiens, nous avons ouvert les yeux sur un chiffre: le montant total du crédit que vous vous apprêtez à voter, c'est-à-dire 3 350 000 francs. Nous avons également ouvert les yeux sur le fait que ce projet comportait encore de nombreuses incertitudes et manquait de clarté. En outre, nous nous étonnons que, malgré l'existence d'un service municipal et d'un service cantonal de la mobilité – qui d'ailleurs doublonnent – on en arrive à dépenser autant d'argent pour des études! Il n'est pas étonnant que les fonctionnaires auditionnés n'aient pas pu répondre aux nombreuses questions posées, puisque ces études seront faites par d'autres! Ne pourrait-on pas rationaliser les coûts? En rendant complémentaires les deux services de la mobilité ou en supprimant ce doublon, ne pourrait-on pas faire tout ou partie du travail d'étude, de façon à économiser certaines sommes? 3 350 000 francs, c'est quand même énorme!

J'ajoute que la proposition PR-393 contient des aberrations. Moi qui n'ai pas participé aux travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement, je peux vous le dire, Mesdames et Messieurs: j'ai été estomaqué de lire que l'on s'apprêtait à demander à la Ville de subventionner une station de lavage et d'entretien des vélos. La Ville subventionne-t-elle les stations de lavage et d'entretien de véhicules automobiles? Mais où va-t-on? Heureusement que la commission a eu la sagesse de retirer une pareille idée!

Revenons à la réalité et renvoyons cet objet en commission, car il n'est pas clair du tout. Je rappelle que, du côté des socialistes, certains n'étaient pas convaincus... Je vous invite donc à reconsidérer votre choix et, avant de vous lancer dans des dépenses très importantes, à reprendre l'examen de cette proposition.

**M. Olivier Norer** (Ve). Je souhaite intervenir suite aux propos concernant la nécessité de renvoyer cet objet en commission afin de l'examiner encore et encore. A entendre mon préopinant, qui s'interrogeait sur l'utilité des services de la mobilité de la Ville et du Canton, il y aurait trop d'études prévues. Mais voilà qu'il en propose de nouvelles! Cela me laisse un peu perplexe. Peut-être nous autres, conseillers municipaux, étudions-nous les projets de l'exécutif mieux que tout le monde? J'en doute. Je pense que nous avons tous, à la Ville comme à l'Etat, notre part de travail à effectuer en matière de promotion du vélo, et c'est ce que nous faisons. A présent, il faut passer à la réalisation et voter le crédit demandé, au lieu d'attendre encore.

Quelqu'un a utilisé le terme assez vif de «scandale» à propos du fait que ce projet nous avait été initialement soumis en un seul arrêté au lieu de trois. Moi, ce que je trouve scandaleux, ce n'est pas que la Ville de Genève propose un seul arrêté qui permettrait de créer des aménagements cyclables et d'assurer année après année la promotion du vélo, mais c'est ce qui se passe dans d'autres communes – il vaut parfois la peine de se renseigner à ce sujet – comme celle de Carouge, notamment. Là-bas, on ne réalise aucun aménagement cyclable, au point que, sur l'initiative de conseillers municipaux écologistes – et de membres de l'Aspic – une initiative a été déposée pour réagir contre cette situation. Face à l'attentisme du Conseil administratif carougeois, les conseillers municipaux de cette commune se sont emparés de l'affaire et se sont prononcés en faveur de la promotion du vélo. C'est donc à propos de Carouge que l'on pourrait peut-être parler de scandale, mais utiliser ce terme pour Genève, c'est aller trop loin!

**M. Philippe Herminjard** (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous l'avez bien compris: il ne s'agit vraiment pas, ce soir, de faire un procès au vélo, bien au contraire! Mais la proposition PR-393 est mal ficelée et mal présentée, tout particulièrement sur le plan financier. C'est pourquoi je voudrais insister sur ma deuxième suggestion. Si le renvoi en commission n'est pas accepté, je propose d'accepter l'arrêté I, à condition d'y ajouter une recommandation stipulant que nous demandons un appel d'offres, contrairement à ce qui se fait actuellement, où finalement les bureaux d'étude de la circulation sont tout acquis au Service de la mobilité. Je propose donc d'accepter l'arrêté I assorti de cette recommandation, et de refuser les arrêtés II et III, bien évidemment.

Lorsqu'un investissement est mal pensé et mal étudié, il ne s'agit pas de l'engager les yeux bandés... Mesdames et Messieurs, je vous rappelle – je ne siégeais pas dans cette enceinte, je suis donc très à l'aise pour en parler – que vous avez voté un frein à l'investissement il n'y a pas si longtemps!

**M<sup>me</sup> Monique Cahannes** (S). Vous transmettez deux remarques à M. Lathion, Madame la présidente. Premièrement, même s'il a ensuite rectifié ses dires, il a commencé par affirmer qu'il était scandaleux de consacrer 60 000 francs à une station de lavage de vélos; or la commission de l'aménagement et de l'environnement, dans sa très grande sagesse et à l'unanimité, a renoncé à cette station!

Deuxièmement, s'offusquer de devoir dépenser 3 millions de francs pour réaliser des infrastructures cyclables, c'est quand même un peu fort de café, quand on connaît les coûts engendrés par le trafic motorisé individuel! J'en veux pour preuve une étude réalisée sous l'égide de la Commission européenne, par sa Direction générale de l'environnement, et intitulée: «Subventions cachées pour le transport individuel motorisé». Nous l'avons toutes et tous reçue en décembre 2005 et vous pourrez la retrouver dans vos archives.

Sans allonger, je dirai simplement qu'en 2002 on a dépensé, uniquement pour la ville de Genève – sachant que, dans ce domaine, de nombreuses subventions cachées sont cantonales – environ 227 francs par habitant en faveur du transport individuel motorisé. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous laisse faire la multiplication par 185 000 habitants et mettre le résultat obtenu en regard de ces misérables 3 millions de francs demandés pour les pistes cyclables! (*Applaudissements.*)

#### *Deuxième débat*

*Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 37 non contre 31 oui.*

Mise aux voix, la recommandation de la commission liée à l'arrêté I est acceptée sans opposition (69 oui et 2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

#### *RECOMMANDATION*

Pour les études projetées, il sera formulé un appel d'offres afin de ne pas confier à un seul mandataire l'ensemble des études mentionnées dans la proposition.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I nouveau est accepté sans opposition (54 oui et 17 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II nouveau amendé par la commission est accepté par 38 oui contre 7 non (25 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III nouveau amendé par la commission est accepté par 40 oui contre 7 non (24 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

### ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 900 000 francs destiné à des études d'aménagements et d'infrastructures cyclables.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 900 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si les études sont suivies de réalisations, les dépenses ajoutées à celle des réalisations seront amorties sur les durées d'amortissement des réalisations. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

### ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 940 000 francs destiné à la réalisation d’infrastructures pour les vélos (pistes et bandes cyclables).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 940 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l’article premier sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2028.

### ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire de 95 000 francs destiné à la communication et à la promotion du vélo.

*Art. 2.* – La dépense prévue à l’article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2006 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

*Art. 3.* – La charge mentionnée à l’article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2006, sous le groupe de comptes 318, centre de coûts 21080099, cellule 2203, Service de la mobilité.

*Un troisième débat n’étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.*

**7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 septembre 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 422 000 francs destiné à la restauration de la salle Ami-Lullin de la Bibliothèque publique et universitaire, à la mise en valeur et à la sécurisation de ses collections, située à la promenade des Bastions, parcelle N° 6159, feuille 18, commune de Genève, section Cité (PR-431 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Jean-Louis Fazio.**

Lors de sa séance plénière du 11 octobre 2005, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-431 à la commission des travaux. Cette dernière s'est réunie à deux reprises, le 16 novembre 2005, sous la présidence de M. Michel Ducret, et le 7 décembre 2005, sous celle de M. Guy Dossan.

Que M<sup>me</sup> Ursi Frey, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remerciée pour sa précieuse collaboration.

### **Séance du 16 novembre 2005**

*Audition de M<sup>me</sup> Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, de M. José Borella, adjoint technique au Service d'architecture, de MM. Michel Buri et Jean-Pierre Dellenbach, architectes à l'Atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme (ACAU), mandataires*

M<sup>me</sup> Payeras explique la proposition à l'appui d'une présentation PowerPoint, qui est jointe en annexe. Elle précise que le bâtiment a été construit en 1905.

Après le cambriolage du Musée de l'horlogerie, tous les ouvrages importants et de valeur ont été retirés des vitrines. Les objets sont dans la chambre forte de la bibliothèque, parce qu'ils ne peuvent plus être exposés.

La surface à rénover est de 250 m<sup>2</sup> pour un prix de 1,4 million de francs. L'autorisation a été délivrée le 6 septembre 2005. Un mécène est d'accord de participer aux travaux pour 200 000 francs, montant déjà déduit du crédit demandé. Le mandat a fait l'objet d'un appel d'offres. Il était important de faire collaborer des spécialistes de plusieurs secteurs. M. Buri est muséographe.

Un commissaire demande quand les derniers travaux ont été effectués et pour quels montants.

---

<sup>1</sup> Proposition, 2268.

M. Borella répond qu'en 1980 il y a eu des interventions, mais sans demande de crédit (peinture des plafonds, travaux sur les frises, le sol et les tentures ainsi que sur les luminaires).

Un commissaire souhaite savoir si certaines propositions n'ont pas été réalisées et il aimerait connaître tous les chantiers concernant la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) depuis vingt ans.

M<sup>me</sup> Payeras répond qu'elle fera ce travail (liste transmise par courriel aux membres de la commission le 22 novembre 2005, voir annexe).

M. Buri fait circuler la maquette et présente le projet sur PowerPoint. L'ornementation et la substance de la salle seront conservées en grande partie. La salle a subi des divisions en 1942 et dans les années 1960, mais le reste a été conservé. Trois vitrines en faux bois ont été conçues pour cette salle. Les autres vitrines sont plus anciennes. On a procédé à un sondage pour restituer au mieux l'équipement du départ tout en l'adaptant aux normes de sécurité actuelles.

Environ un tiers des œuvres ne peut pas être exposé pour une question de dimensions.

Depuis le cambriolage du Musée de l'horlogerie, de nouvelles mesures de sécurité ont dû être étudiées et il a été décidé de modifier le dispositif des vitrines et l'éclairage. Les vitrines ont été dessinées spécialement pour ce lieu. La salle est rythmée par de petites cloisons, des poteaux, etc. Les vitrines sont relativement petites, sur demande des assureurs. Il ne faut pas, en effet, que la valeur des œuvres exposés dépasse un certain montant. Une vitrine atypique plus haute est destinée à recevoir des ouvrages particuliers et hors dimensions. Dans chaque exposition, il y a des objets «hors norme». L'éclairage se fera en fonction des œuvres exposées. De fines structures métalliques permettront d'insérer ce système d'éclairage. Il n'est pas nécessaire d'avoir un éclairage très fort dans les vitrines. La frise est très intéressante et d'une grande légèreté. Les murs seront un peu plus éclairés qu'aujourd'hui (éclairage des tableaux). Un espace conférence permettra d'accueillir des groupes. Un équipement audiovisuel fait partie du budget (lecteur de DVD). A l'extérieur, des grilles semblables à celles du voisinage ont été ajoutées aux fenêtres. Elles seront sous sécurité. Des caméras de surveillance seront installées à l'intérieur. Les vitrines seront équipées de systèmes réagissant aux chocs. Elles sont étanches. Quelques portes ont été renforcées et d'autres blindées. Une porte particulière permettra de maintenir le climat dans cette salle. Les vitrines sont assez hautes. Leur châssis est en métal, selon demande des assureurs. Les serrures soudées en acier seront installées et les vitrines fixées au sol. Un gros plan présente l'éclairage. Il sera possible de l'incliner en fonction de la dimension des œuvres exposées. Un verre de 16 mm recouvre la vitrine. Une traverse complète l'ensemble. Elle facilite la consultation des œuvres. Les vitrines anciennes étant en noyer, ce bois sera utilisé. La même

## Proposition: restauration de la salle Ami-Lullin de la BPU

matière a été utilisée au Musée de l'Elysée à Lausanne. Les vitrines s'inscrivent dans la typologie et dans la trame de la salle. Une petite partie de la collection est constituée par des bustes qui seront utilisés un peu comme une épine dorsale. Ils donneront un peu de relief à cette salle.

M. Dellenbach rappelle qu'un certain nombre de spécialistes ont été consultés pour affiner au mieux le coût. Les travaux de remise en état de la salle dureront environ un an.

M. Buri ajoute que trois sociétés ont été consultées au sujet des vitrines. Les prix sont comparables au marché européen.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la sécurité des fenêtres.

M. Buri répond que des grilles seront posées, mais que les fenêtres ne seront pas remplacées (de nombreux verres sont anciens et l'on ne rencontre pas de problèmes thermiques importants). Les joints des fenêtres seront améliorés.

M<sup>me</sup> Payeras demande si le prix de la fenêtre (104 000 francs) comprend la grille.

Les mandataires le confirment. Une grille coûte environ 60 000 francs.

Un commissaire demande si la question de la circulation des personnes handicapées avait été intégrée à l'étude du projet.

M. Buri répond qu'ils avaient réfléchi à la question: le bas de la vitrine étant à une certaine hauteur, la consultation des œuvres n'est pas aisée pour les personnes en chaise roulante. De plus, on ne peut pas mettre les livres à la verticale. Donc, on peut difficilement procéder à une étude scientifique.

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir des explications un peu plus détaillées sur les coûts. Il ne comprend pas grand-chose et est gêné de devoir se prononcer dans ces conditions. Il estime qu'on devrait pouvoir mieux comparer les prix en fonction de certaines variantes.

M<sup>me</sup> Payeras précise que l'unité de calcul est le mètre carré. La salle mesure 236 m<sup>2</sup>, les parois 295 m<sup>2</sup> et les cloisons et portes 12 m<sup>2</sup>. Tout est basé sur les mètres carrés, selon la méthode CFE (code des frais par éléments).

M. Dellenbach dit qu'il est difficile de procéder à des comparaisons. On ne refait pas souvent des musées.

Un commissaire confirme qu'il n'est pas possible de procéder à des comparaisons, les mètres carrés ne disent rien. Au niveau des portes, par exemple, la différence de prix est importante entre certaines unités. Le même commissaire dit qu'il ne votera plus aucune proposition qui a été calculée sur la base de la méthode CFE, il faut la «bible»!

M. Buri indique que des prix très détaillés ont été demandés pour arriver aux montants proposés. On a pris les meilleurs prix des sociétés qui travaillent dans ce secteur.

Le président intervient et précise que la commission a formellement décidé de maintenir les prix au mètre cube

M<sup>me</sup> Payeras est étonnée de ne pas les trouver, c'est un oubli de la part de son service.

M. Buri: L'usage dans les musées est plutôt de calculer le prix au mètre carré. Le mètre cube ne veut pas dire grand-chose, si l'on ne construit pas un objet.

Un commissaire demande où on va consulter les entreprises, à Genève ou ailleurs?

M<sup>me</sup> Payeras répond qu'on n'est pas encore au stade des marchés publics. Les architectes ont procédé à des consultations.

Le commissaire précise sa question: est-ce que ces consultations ont eu lieu à Genève également ou seulement ailleurs? Souvent, l'on constate, selon le descriptif des travaux souhaité par le mandataire, que l'entreprise a pratiquement déjà été sélectionnée!

M<sup>me</sup> Payeras le conteste.

M. Buri: Pour les vitrines, il n'existe qu'une dizaine d'entreprises en Europe et cinq ont été consultées. Des fournisseurs pour l'éclairage, il n'en existe que trois en Europe et deux ont été consultés. Pour l'étanchéité des fenêtres, les textiles, les peintures des murs, etc., des recherches sur une base large n'ont pas encore été faites. Une cinquantaine de personnes pourraient répondre. Deux sociétés ont été contactées. Les prix communiqués étaient sensiblement identiques.

Un commissaire demande, puisque l'on fait appel à des entreprises, si elles sont défrayées pour leur travail. Etablir un devis prend du temps!

M. Dellenbach répond: On ne demande pas aux entreprises de faire notre travail. Les mandataires ont sondé le marché afin de trouver un juste prix, comme le stipule le cahier des charges. La Ville de Genève (VG) paie les mandataires pour ce travail.

Le commissaire rétorque que l'on n'a pas compris sa question et dit que le marché commence à être pourri.

M. Dellenbach répond que les entreprises sont toujours intéressées à collaborer.

M<sup>me</sup> Payeras: C'est une question de fond. La Voirie, par exemple, présente des projets sur des devis rentrés, ce qui n'est pas le cas de son service. Il faut

## Proposition: restauration de la salle Ami-Lullin de la BPU

dire que les prix ne sont valables que trois mois. Ce délai est trop court, les travaux ne se faisant pas dans les trois mois. Pour les routes, par exemple, cela se fait. Pour consulter le marché et avancer des chiffres, les bureaux ont établi des tableaux de comparaison. On ne peut pas les écarter du marché, sauf si l'on les paie.

Un commissaire indique qu'il est clair que l'on consulte les constructeurs pour calculer les prix, mais ils ne sont pas payés pour cette tâche. Cependant, les entreprises concernées peuvent participer aux travaux et elles le font en l'espérant.

Un commissaire indique qu'il a fait un calcul en prenant comme base le total du coût et les mètres carrés. Il arrive à 6600 francs le mètre carré environ. Cela coûtera bien plus cher que ce qui est mentionné dans la proposition.

M<sup>me</sup> Payeras rappelle que la statistique est d'abord établie sur la base du CFC2 et que, ensuite, d'autres bases entrent en ligne de compte.

Un commissaire demande de quelle matière sera le sol.

M. Buri répond qu'à l'époque c'était une sorte de chape teintée dans la masse, un peu comme du linoléum ou de l'Ebolit.

Un commissaire demande si avec le nouveau matériel cela pourrait résonner dans cette salle.

M. Buri répond que la situation ne sera ni meilleure ni pire, l'aménagement étant relativement semblable. De plus, le musée se visite assez silencieusement. M. Burri ne pense pas qu'il y aura un problème phonique. On est dans les conditions actuelles.

M<sup>me</sup> Payeras demande si les commissaires souhaitent le devis en CFC (code des frais de construction).

Un commissaire le souhaite.

Le devis CFC a été transmis par courriel aux membres de la commission le 22 novembre 2005 (voir annexe).

M<sup>me</sup> Payeras, MM. Borella, Buri et Dellenbach s'en vont. Une discussion entre les membres de la commission s'ensuit.

Un commissaire Vert se demande s'il est opportun que la VG se lance dans l'opération maintenant. Il faudrait savoir si la BPU doit rester dans le giron de la VG. Il était question d'une reprise par l'Etat. Cette affaire n'est pas urgente, surtout si l'Etat sera concerné. La proposition n'est pas présentée au bon moment. Il faut attendre et ne pas entrer en matière maintenant.

Pour le commissaire démocrate-chrétien, la BPU est une bibliothèque importante, mais la VG ne devrait pas continuer à investir dans des instances qui concernent l'ensemble du canton.

Un commissaire socialiste rappelle que son groupe a déjà indiqué, lors de la discussion d'entrée en matière en séance plénière, qu'il refuserait cette proposition sans participation de l'Etat.

Pour un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), tout un débat est à avoir autour des musées et leur rénovation. Il se dit très sensible au discours sur la répartition des tâches concernant la culture notamment, mais son parti n'est pas prêt à voter la proposition, même si elle est très belle.

### **Séance du 7 décembre 2005**

Un commissaire indique qu'il a bien reçu le devis selon le CFC, mais qu'il n'y voit pas plus clair. Il aurait espéré qu'on vienne avec la «bible», mais cela n'a pas été fait. Il va donc la consulter. Pour lui, la lustrerie est luxueuse, on n'est pas dans un palais, mais dans une salle de lecture!

Pour le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), c'est un très bon projet. Cependant, le fait de le voter n'ouvrira pas la porte à une participation de l'Etat. Politiquement parlant, il faut renvoyer le projet et dire qu'il faut négocier avec l'Etat un projet mixte.

Les Verts apprécient le projet proposé, mais, selon la logique, il faudrait avoir une discussion avec l'Etat. Les Verts ne trouvent pas opportun de voter ce projet, il faut le renvoyer au Conseil administratif et transférer des opérations à l'Etat.

Le Parti du travail rejoint l'analyse de ses collègues, le système d'éclairage est séduisant, mais il a un coût, donc, le parti est favorable au renvoi du projet au Conseil administratif pour qu'il négocie une participation de l'Etat.

Les socialistes abondent dans le même sens, puisque lors de l'entrée en matière au plénum ils avaient déjà annoncé la couleur. S'il n'y a pas de participation financière ou une redéfinition des tâches avec l'Etat, les socialistes refuseront la proposition. On peut se dire qu'il y a peut-être un espoir pour une discussion avec le nouveau Conseil d'Etat. D'autre part, un effort est à faire de la part de la VG pour négocier avec du mécénat.

L'Union démocratique du centre refusera le crédit, parce qu'un contact doit se faire avec l'Etat et le Département de l'instruction publique pour avoir une vision d'ensemble concernant les bâtiments dans lesquels ont lieu des activités concernant l'Etat.

## Proposition: restauration de la salle Ami-Lullin de la BPU

Le Parti démocrate-chrétien rejoint largement ce qui a été exprimé, notamment que l'Etat doit participer aux travaux.

Pour les libéraux, dans le temps la gestion de l'Etat était moins mauvaise. La BPU a même été remise en question il n'y a pas longtemps, ses activités relèvent plutôt de l'Université et de l'Etat que de la VG. De plus, les libéraux refuseront la proposition parce qu'ils veulent y voir clair et que cela est impossible ce soir.

Le groupe radical peut comprendre les arguments avancés concernant la participation de l'Etat, mais il est gêné par le volet de sécurité des collections. L'Etat n'entrera pas en matière concernant le crédit. S'il devait y avoir un cambriolage, la situation pourrait devenir gênante. Le commissaire radical s'abstiendra lors du vote. Cela manque de responsabilité de la part de la VG.

Un commissaire confirme que les livres sont en sécurité dans les coffres. Il existe d'autres endroits pour exposer des œuvres, notamment le Musée d'art et d'histoire où M. Mugny a trouvé de la place pour exposer les instruments anciens de musique.

Le président met aux voix la proposition PR-431. Elle est refusée par 12 non (1 UDC, 3 L, 1 T, 2 Ve, 1 AdG/SI, 3 S, 1 DC) et 1 abstention (R).

Le projet d'arrêté est donc refusé.

*PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 422 000 francs destiné à la restauration de la salle Ami-Lullin de la Bibliothèque publique et universitaire, à la mise en valeur et à la sécurisation de ses collections, située à la promenade des Bastions, parcelle N° 6159, feuille 18, commune de Genève, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 422 000 francs.

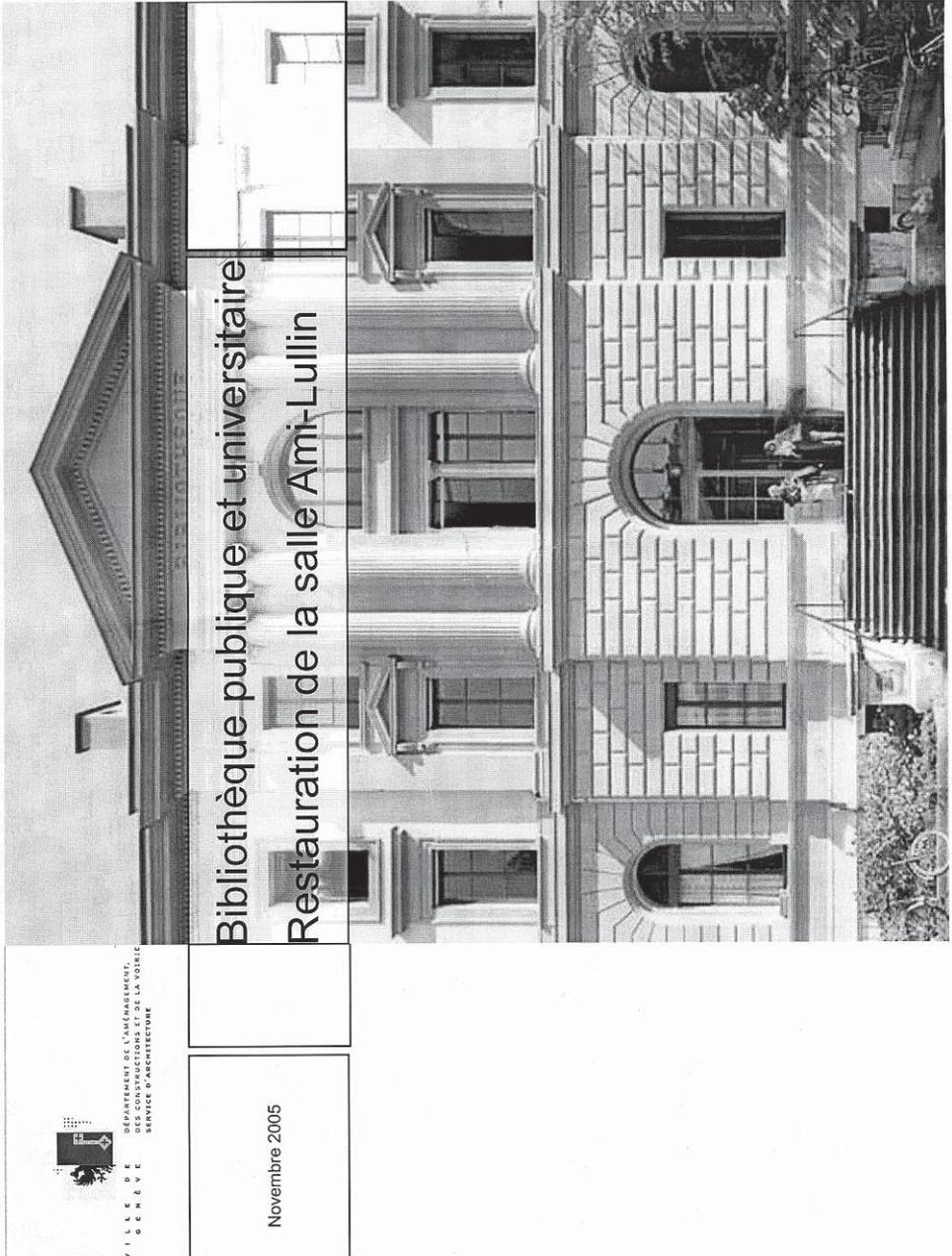
*Art. 3.* – Un montant de 17 700 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 65 000 francs du crédit d'étude voté le 15 janvier 2002 (PR-117) et le montant de 55 000 francs du crédit d'étude voté le 11 février 1998 (PR-300), soit un montant total de 1 542 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

*Annexes:*

- présentation du Service d'architecture du 16 novembre 2005
- liste des travaux entrepris ces dernières décennies à la BPU
- devis avec descriptif CFC



Bibliothèque publique et universitaire  
Restauration de la salle Ami-Lullin

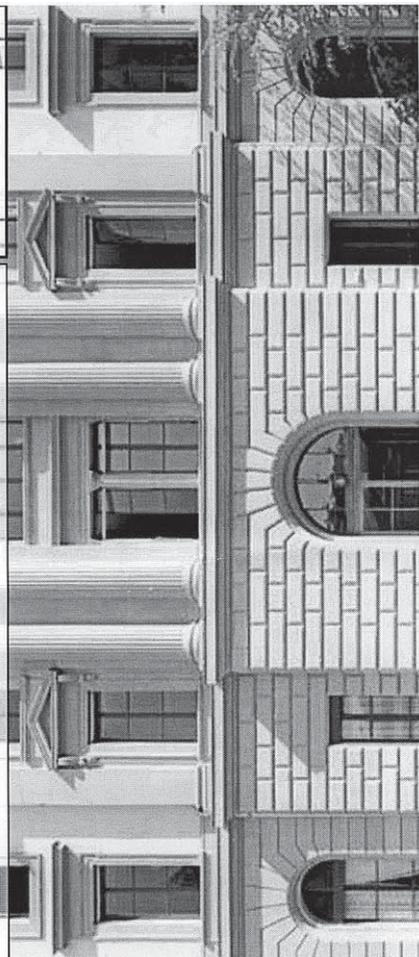
Novembre 2005



VILLE DE  
GENÈVE  
DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT,  
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA TOUJOUR  
SERVICE D'ARCHITECTURE

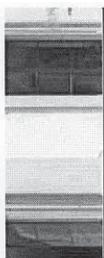
Novembre 2005

## Bibliothèque publique et universitaire Restauration de la salle Ami-Lullin

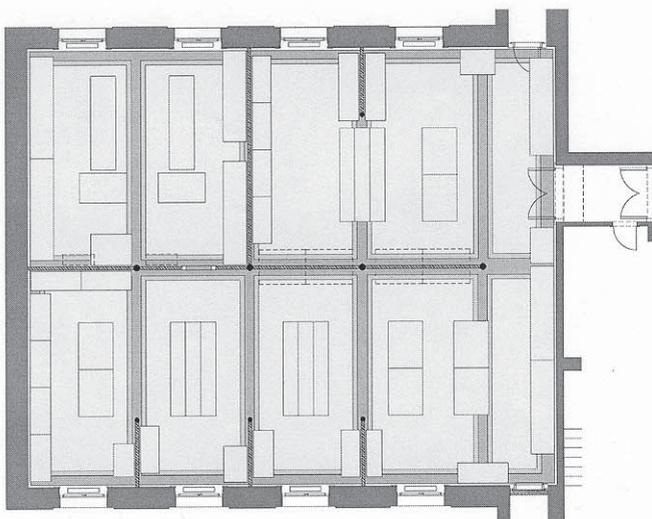


Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de **1'422'000** francs, destiné à la restauration de la salle Ami-Lullin de la Bibliothèque publique et universitaire.

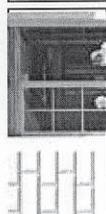
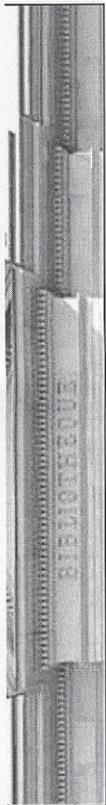
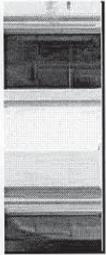




Etat existant



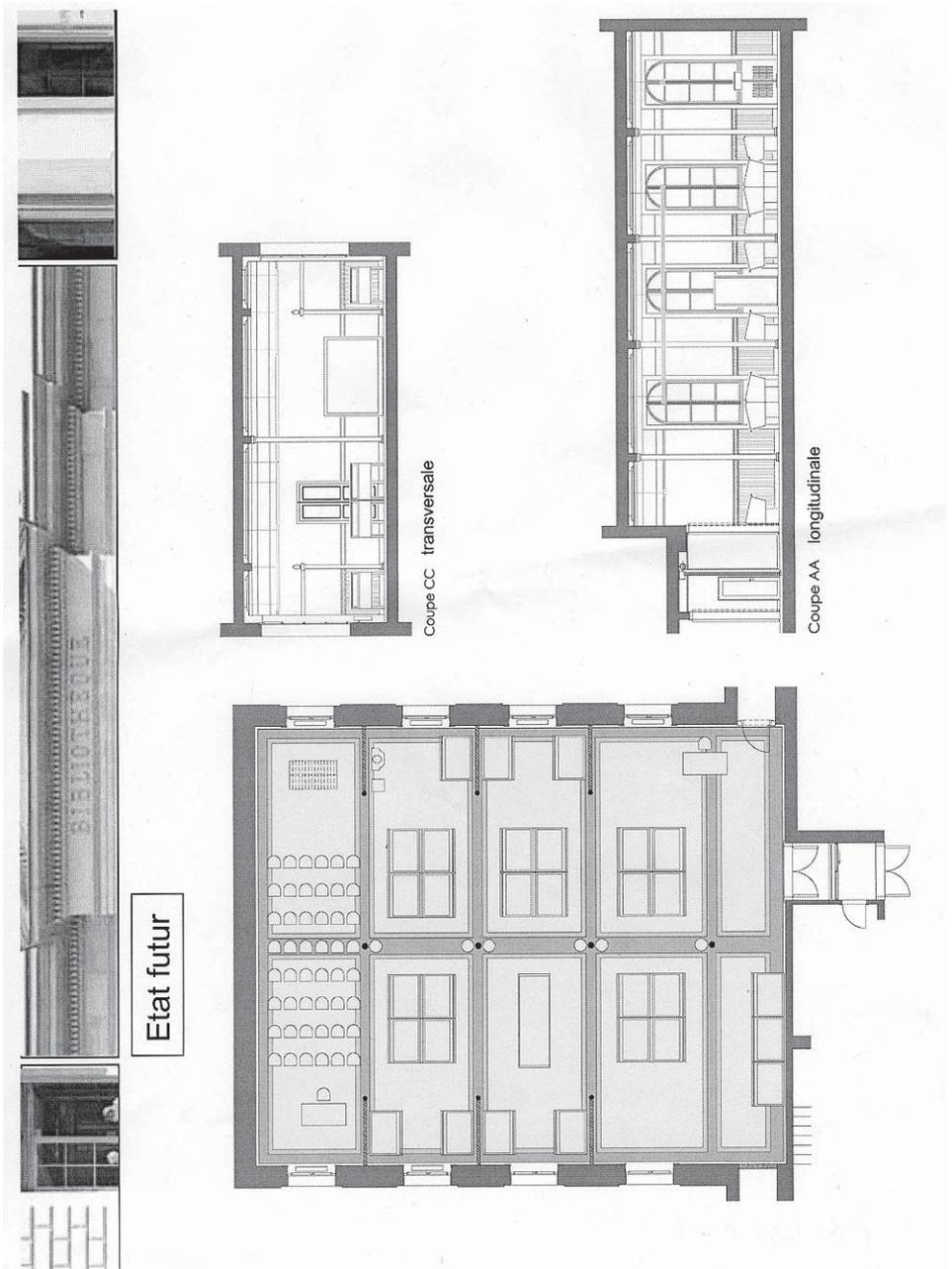
Proposition: restauration de la salle Ami-Lullin de la BPU

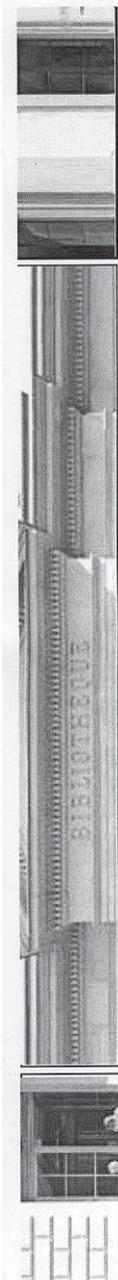


Etat existant

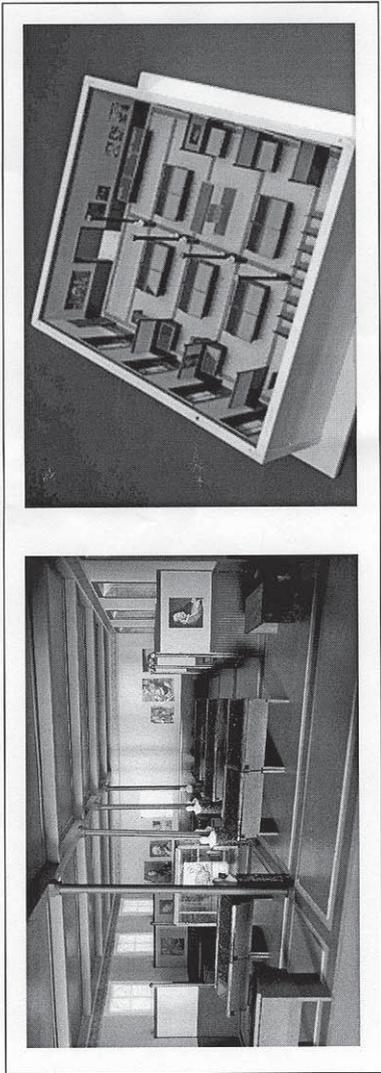


SÉANCE DU 17 MAI 2006 (soir)  
Proposition: restauration de la salle Ami-Lullin de la BPU

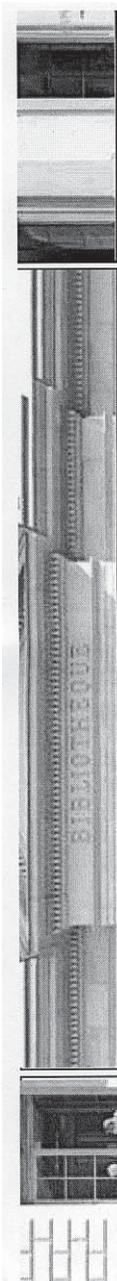




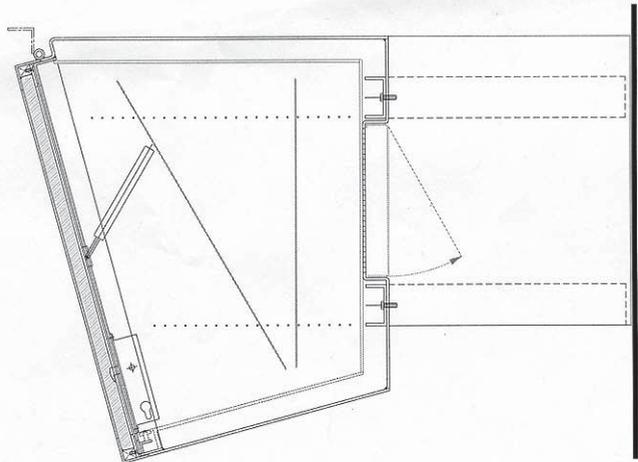
Etat futur



maquette



Coupe de principe sur les futures vitrines



**Jean-Louis FAZIO**

**De :** <Loredana.De-Ciocchis@ace.ville-ge.ch>  
**À :** <marie-therese.bovier@cm.ville-ge.ch>; <roberto.broggini@cm.ville-ge.ch>;  
 <michel.ducret@cm.ville-ge.ch>; <alain.dupraz@cm.ville-ge.ch>; <jean-louis.fazio@cm.ville-ge.ch>; <nathalie.fontanet@cm.ville-ge.ch>; <beatrice.graf-lateo@cm.ville-ge.ch>;  
 <roman.juon@cm.ville-ge.ch>; <bruno.martinelli@cm.ville-ge.ch>; <jacques.mino@cm.ville-ge.ch>; <robert.pattaroni@cm.ville-ge.ch>; <frederique.perlier-isaaz@cm.ville-ge.ch>;  
 <georges.queloz@cm.ville-ge.ch>; <pascal.rubeli@cm.ville-ge.ch>; <fredy.savioz@cm.ville-ge.ch>  
**Cc :** <ursi-frey@bluewin.ch>  
**Envoyé :** mardi, 22. novembre 2005 13:22  
**Objet :** Tr :PR 431 Salle Ami-Lullin.

----- Réacheminé par Loredana De-Ciocchis/ace/ville-ge le 22.11.2005 12:26

-----

Jose  
 Borella/arc/ville  
 -ge  
 A  
 madarchi@bluewin.ch  
 22.11.2005 11:01 cc  
 Christian  
 Ferrazino/ca/ville-ge@ville-ge,  
 Isabelle  
 Charollais/dco/ville-ge@ville-ge,  
 Claude-Alain  
 Macherel/dev/ville-ge@ville-ge,  
 Loredana  
 De-Ciocchis/ace/ville-ge@ville-ge,  
 Isis Payeras/arc/ville-ge@ville-ge  
 Objet  
 PR 431 Salle Ami-Lullin.

Monsieur,

Suite aux questions posées lors de l'audition de mercredi dernier, voici la liste des travaux entrepris à la BPU ces dernières décennies:

2 novembre 1971: le Conseil Municipal vote un crédit de 1'855'000 francs pour divers travaux d'amélioration des locaux libérés par le départ de plusieurs facultés universitaires: galerie dans la salle de lecture, installation d'une salle de consultation des manuscrits au rez-de-chaussée, aménagement d'une salle de catalogues au premier étage de l'aile nord, etc.

décembre 1984: le Conseil Municipal vote un crédit de 6'650'000 francs pour

la construction de l'annexe sud de la BPU et d'un abri des biens culturels.  
Inauguration en octobre 1987.

13 mai 1997: le Conseil Municipal vote un crédit de 2'056'340 francs  
destiné au réaménagement du rez-de-chaussée et du 2e étage de l'aile nord.  
Inauguration le 20 avril 1999.

9 mars 2004: le Conseil Municipal vote un crédit de 754'100 francs destiné  
à la rénovation de la salle de lecture. Inauguration le 22 février 2005.

Le devis général en CFC va suivre dans la journée.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour des renseignements  
complémentaires.

Meilleures salutations.

J Borella

## Proposition: restauration de la salle Ami-Lullin de la BPU

**Michel Buri****Architecte FAS**

Chemin Sous-le-Crêt 45 - 1256 Troinex  
Tél. 022/784.33.66 - Télécopieur 022/784.33.67

**accu****Atelier Coopératif d'Architecture et d'urbanisme**

20 bld des Promenades - 1227 Carouge  
Tél. 022/343.03.30 - Télécopieur 022/343.03.33

Ouvrage : 21560

Ville de Genève - Service d'architecture  
BPU- Rénovation de la salle Ami-Lullin

Structure: OG

Page: 1

22.11.2005

**Devis**

Récapitulation par groupes principaux

Montants TVA incl.

CFC	Désignation	Devis original	Tot. 3 chiffres	Tot. 2 chiffres	Tot. 1 chiffre
1	Travaux préparatoires				44'998
2	Bâtiment				649'668
5	Frais secondaires et comptes d'attente				306'014
9	Ameublement et décoration				506'042
	<b>Total Fr.</b>				<b>1'506'722</b>

Ouvrage : 21560  
 Ville de Genève - Service d'architecture  
 BPU- Rénovation de la salle Ami-Lullin  
 Structure: OG

Page: 2  
 22.11.2005

**Devis**

Impression détaillée

Montants TVA incl.

CFC	Désignation	Devis original	Tot. 3 chiffres	Tot. 2 chiffres	Tot. 1 chiffre
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>				<b>44'998</b>
10	Relevés, études géotechniques			4'325	
105	Relevé des vitrines		4'325		
11	Déblaiement, préparation du terrain			40'673	
110	Déménagement et garde-meubles		21'850		
112	Démolitions		18'823		
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>				<b>649'668</b>
21	Gros oeuvre 1			7'510	
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie		7'510		
211.6	Maçonnerie	7'510			
22	Gros oeuvre 2			111'904	
221	Fenêtres, portes extérieures		4'414		
221.0	Fenêtres en bois	4'414			
228	Fermetures extérieures mobiles protection contre le soleil		107'490		
228.1	Volets roulants	12'050			
228.5	Grilles de protections	95'440			
23	Installations électriques			258'025	
230	Eclairage de secours		4'760		
232	Installations de courant fort		29'370		
233	Lustrerie		123'504		
236	Installations à courant faible		2'250		
239	Installations de sécurité		98'141		
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)			2'690	
243	Distribution de chaleur		2'690		
27	Aménagements intérieurs 1			98'589	
271	Plâtrerie		34'895		
272	Ouvrages métalliques		42'424		

## Proposition: restauration de la salle Ami-Lullin de la BPU

Ouvrage : 21560

Ville de Genève - Service d'architecture

BPU- Rénovation de la salle Ami-Lullin

Structure: OG

Page: 3  
22.11.2005

CFC	Désignation	Devis original	Tot. 3 chiffres	Tot. 2 chiffres	Tot. 1 chiffre
272.0	Portes intérieures en métal	23'694			
272.1	Éléments métalliques préconfectionnés	18'730			
273	Menuiserie		13'530		
273.0	Portes intérieures en bois	2'700			
273.3	Menuiserie courante	10'830			
276	Dispositifs intérieurs de fermeture		7'740		
276.1	Grillages mobiles (intérieur)	7'740			
28	Aménagements intérieurs 2			170'950	
281	Revêtements de sol		34'970		
281.1	Sols sans joints	34'970			
285	Traitement des surfaces intérieures		135'980		
285.1	Peinture intérieure	135'980			
<b>5</b>	<b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>				<b>306'014</b>
51	Autorisations, taxes			1'076	
511	Autorisations, gabarits, taxes		1'076		
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents			40'888	
521	Echantillons, essais de matériaux		26'888		
522	Maquettes		4'000		
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies		10'000		
59	Comptes d'attente pour honoraires			264'050	
590	Pool de mandataires		248'120		
596	Spécialistes		15'930		
596.6	Conseils pour concept des vitrines sécurisées	1'300			
596.7	Relevé des vitrines	14'630			
<b>9</b>	<b>Ameublement et décoration</b>				<b>506'042</b>
90	Meubles			406'858	
901	Chaises, pupitre, fauteuil		21'735		
902	Desk/comptoir		12'900		

Ouvrage : 21560

Ville de Genève - Service d'architecture

BPU- Rénovation de la salle Ami-Lullin

Structure: OG

Page: 4  
22.11.2005

CFC	Désignation	Devis original	Tot. 3 chiffres	Tot. 2 chiffres	Tot. 1 chiffre
903	Vitrines d'exposition sécurisées		372'223		
92	Textiles			15'494	
921	Rideaux et accessoires		15'494		
93	Appareils, machines			48'720	
931	Equipement audiovisuel		48'720		
94	Petit inventaire			34'970	
941	Suspension des affiches		6'000		
942	Signalétique permanente Signalétique 1ère exposition		20'000		
943	Panneau d'informations dans le hall		3'500		
944	Panneau d'informations dans la salle		2'500		
945	Vitrine dans le hall (existant à modifier)		2'970		
<b>Total Fr.</b>					<b>1'506'722</b>

*Premier débat*

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en général, le magistrat intervient à la fin du premier débat. Cependant il me semble nécessaire de vous donner quelques informations d'emblée, afin que vous en teniez compte dans le débat et que l'issue en soit éventuellement modifiée.

J'ai bien lu le rapport PR-431 A, et je sais que le crédit demandé pour la rénovation de la salle Ami-Lullin à la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) a été refusé par douze non et une abstention. Néanmoins, si j'ai bien compris le rapport et d'après les échos que j'ai eus ces derniers jours, ce refus est principalement motivé par l'idée qu'il n'est pas juste que la Ville subventionne seule ces travaux. Cela d'autant plus dans l'hypothèse où, un jour, une fondation ou une autre structure serait créée pour gérer la BPU et que celle-ci n'appartienne plus exclusivement à la municipalité. Par conséquent, certains se demandent pourquoi investir maintenant, sachant que cette bibliothèque pourrait un jour ne plus appartenir à la Ville.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous souvenez sans doute que nous avons abordé ce sujet lors du débat budgétaire en décembre dernier: je vous avais dit qu'en effet la question d'une fondation publique se posait, suite aux débats précédents concernant la création d'une «Bibliothèque de Genève». Cela a pu provoquer une certaine confusion. Reste qu'aujourd'hui, dans le débat entre la délégation du Conseil d'Etat et celle du Conseil administratif – dont Pierre Muller et moi-même faisons partie – les décisions qui se profilent sont très claires. Les reports de charges de l'Etat vers la Ville, pour une première tranche, commenceront en 2007. Ensuite, ils seront faits de manière un peu plus intelligente que la dernière fois, où il s'agissait simplement, pour l'Etat, de présenter la facture à la Ville. Mais reports de charges il y aura et, en tout cas, l'Etat ne se chargera pas de la BPU. J'insiste sur le fait que, pour de longues années encore, il n'est pas question que la BPU passe à l'Etat.

Par conséquent, il est inutile d'imaginer que l'Etat puisse consacrer de l'argent à une rénovation de la BPU, aujourd'hui propriété de la Ville. Je le répète: l'intention de l'Etat consiste plutôt à faire participer les communes – en particulier la Ville – à ses dépenses. C'est dire que, si la salle Ami-Lullin n'est pas rénovée, la BPU n'aura plus de lieu pour exposer ses trésors. En ce moment, le débat sur Rousseau est vif. Je ne veux pas parler ce soir de l'Espace Rousseau et je ne fais aucune polémique à ce sujet, car ce débat aura lieu plus tard. Mais il faut savoir que la BPU est, d'une certaine manière, un musée Rousseau.

Certains se rappelleront que, lors du cambriolage du Musée de l'horlogerie, si les assurances avaient remboursé 10 millions de francs, elles avaient égale-

ment inspecté tous les musées, y compris la BPU. Elles avaient alors conclu qu'il n'était pas possible de continuer à y exposer des œuvres valant des centaines de milliers de francs – voire des millions – sans sécurité supplémentaire. A la BPU, un certain nombre de mesures de sécurité ont été imposées, notamment en ce qui concerne les vitrines d'exposition. C'est, entre autres, ces mesures que vise le crédit demandé dans la proposition PR-431. Pour le moment, la BPU ne peut présenter que des photocopies, des fac-similés ou des œuvres dépourvues de valeur sur le plan monétaire. Malheureusement, il est rare que les œuvres ayant une valeur patrimoniale n'en aient pas une également sur le plan monétaire...

Ces travaux doivent donc avoir lieu, d'autant plus qu'il a été beaucoup question de Rousseau ces derniers temps. On fêtera en 2012 le tricentenaire de sa naissance et j'avais annoncé à la commission des arts et de la culture que je solliciterais d'être auditionné par elle à la fin mai ou au début juin, afin de lui expliquer les projets prévus dans le cadre de ce tricentenaire. Projets auxquels M. Jacob – présent ce soir à la tribune du public – M<sup>me</sup> Buysens et d'autres travaillent sérieusement. Il serait vraiment regrettable qu'au moment où l'on parle beaucoup du tricentenaire de Rousseau, comme de l'Espace Rousseau – dont il faudrait peut-être sauver le parcours didactique, je le dis en passant – et alors que la BPU possède des trésors – des lettres de Rousseau ont récemment été achetées – ceux-ci restent dans une cave, sans pouvoir être présentés au public.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous adresse une double demande. Premièrement, revenez sur votre vote et acceptez le crédit demandé pour la rénovation et la sécurisation de la salle Ami-Lullin, afin que les documents puissent à nouveau être présentés au public dans de bonnes conditions, voire de meilleures conditions. Certains ont dit que cette salle était un peu triste: c'est vrai et ce projet devrait la rendre plus gaie, plus attrayante pour le grand public. Je vous demande donc de modifier votre vote, si possible.

Au pire, si vous ne vouliez pas voter le crédit demandé parce que vous auriez l'impression que le débat de fond n'a pas eu lieu, renvoyez au moins la proposition PR-431 en commission. Pour ma part, j'estime que le débat a, en grande partie, eu lieu, puisque de nombreux commissaires, d'après le rapport, reconnaissent que c'est un très bon projet – même s'ils trouvent qu'il ne devrait pas être financé uniquement par la Ville.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous demande encore une fois de voter cette proposition PR-431, ou du moins de la renvoyer à la commission des travaux pour un deuxième tour. La refuser serait absurde, car cela retarderait sans doute cette rénovation de plusieurs années. J'imagine mal que l'on puisse envisager de célébrer le tricentenaire de Rousseau et, en même temps, «tuer» le seul endroit vraiment digne d'être considéré comme le musée Rousseau. J'espère que cette première intervention permettra d'orienter un peu le débat.

## Proposition: restauration de la salle Ami-Lullin de la BPU

**M. Alain Dupraz (T).** L'intervention du magistrat Patrice Mugny était nécessaire pour mettre les choses au point. Comme il vient de le préciser, la Ville ne recevra jamais d'aide de l'Etat pour rénover la salle Ami-Lullin de la BPU, c'est évident. Néanmoins, nous continuons à considérer que le crédit demandé dans la proposition PR-431 est beaucoup trop élevé.

Lors des auditions auxquelles a procédé la commission des travaux dans le cadre de l'étude de ce projet, il n'a jamais été question de l'Espace Rousseau, mais uniquement d'aménagements techniques et structurels permettant d'exposer des documents à la BPU, c'est tout! Inutile de parler maintenant de l'Espace Rousseau et de son avenir, même si ce sujet défraie la chronique à coups de lettres, de communiqués vengeurs, de diatribes diverses... Tel n'est pas le débat ce soir.

De plus, je me demande pourquoi on devrait exposer les œuvres originales à la BPU. Voilà le problème! Ce sont les mesures exigées par les assurances, comme les vitrages blindés de 16 mm d'épaisseur, qui coûtent cher. Le simple citoyen a-t-il vraiment besoin de voir des originaux dans cette salle Ami-Lullin, où il n'y aurait d'ailleurs que quelques vitrines consacrées à Rousseau? Dans le cas d'un chercheur ou d'un érudit qui aurait besoin de consulter un document original, ne pourrait-on pas le lui mettre à disposition sous surveillance? Le simple citoyen comme moi, je le répète, peut très bien se contenter de voir des fac-similés. Pour ma part, cela me satisferait, car je ne suis ni un érudit, ni un spécialiste.

Par conséquent, nous refuserons ce crédit dispendieux. Nous vous concéderons tout au plus le renvoi de la proposition PR-431 à la commission des travaux, Monsieur Mugny, afin qu'elle réalise une étude complémentaire pour voir si ce projet peut devenir moins cher.

**M. Guy Dossan (R).** Ce soir, le groupe radical ira à contre-courant. En effet, il est assez rare que nous votions des crédits demandés par le Conseil administratif contre l'avis des autres partis! Peut-être y a-t-il quelque chose que nous n'avons pas compris... Lors du vote en commission des travaux, le commissaire radical – en l'occurrence, c'est moi – s'était abstenu, car les remarques concernant une éventuelle participation financière de l'Etat aux travaux n'étaient évidemment pas infondées.

Cependant, lors de son caucus, le groupe radical a décidé de voter le crédit demandé. La raison pour laquelle nous avons fini par pencher pour cette décision plutôt que pour une abstention, ni dynamique, ni négative, c'est la nécessité de renforcer le dispositif de sécurité de la salle Ami-Lullin. Comme on nous l'a dit en commission, la BPU possède des trésors qui, actuellement, reposent dans des coffres. On me dira que, du point de vue de la sécurité, c'est bien et

qu'ainsi ils ne risquent rien... Néanmoins, je ne pense pas que la Ville achète ou reçoive des documents pour que ceux-ci restent dans des coffres! Dans ce cas, nous ferions mieux de liquider la BPU et de nous offrir un coffre dans une grande banque genevoise! Le Conseil administratif irait de temps en temps contempler les œuvres, et cela s'arrêterait là!

Nous pouvons comprendre que certains demandent une participation financière de l'Etat mais, en ce qui concerne la BPU, cela fait des années qu'il refuse d'entrer en matière! Malheureusement, ce que vient de nous dire le magistrat Mugny donne raison au groupe radical: si nous attendons que l'Etat veuille bien faire quelque chose pour la BPU ou participer à son entretien, nous en serons pour nos frais. Remarquez que nous n'aurons peut-être plus rien à faire, car la BPU sera devenue une ruine...

Le crédit demandé est dispendieux, c'est vrai, et dans la situation actuelle des finances municipales il vaudrait mieux pouvoir s'en passer. Cependant, nous pensons que, dans ce cas précis, il faut réaliser les travaux qui permettront à la population de voir des documents et des œuvres qui, pour l'instant, sont malheureusement cachés.

Un autre point nous a fait pencher pour le vote de ce crédit: un mécène est d'accord de consacrer de l'argent aux travaux. Refuser le crédit demandé nous permettrait peut-être de réaliser des économies mais, si nous le refusons, le mécène risque bien de renoncer. Il serait dommage d'hypothéquer de la sorte des initiatives privées susceptibles de se manifester ultérieurement. En effet, à force de décourager les mécènes – lesquels ne sont évidemment pas obligés de faire des dons à la Ville – nous finirons par devoir tout payer, alors que, pour le moment, des personnes privées consentent à faire un geste. Pour toutes ces raisons, nous voterons le crédit demandé par le Conseil administratif dans la proposition PR-431.

**M. Georges Queloz (L).** M. Mugny a lu le rapport PR-431 A de manière partielle, mais il a raison en ce qui concerne la participation de l'Etat. Nous l'avions dit, et moi le premier, cela figure dans le rapport: si on attend une aide de l'Etat, vu la situation actuelle, on n'obtiendra pas grand-chose! D'autant que pour négocier des transferts entre la Ville et l'Etat, il faut avoir une monnaie d'échange.

Cela dit, les motivations du Parti libéral pour refuser cette proposition étaient d'un autre ordre. En effet, on nous demandait de voter un crédit la tête dans le sac, sans nous donner les détails que nous voulions sur les travaux, l'éclairage, les luminaires, etc. Les éléments dont nous disposions ne nous permettaient vraiment pas de voter le crédit demandé. Et que l'on ne vienne pas nous parler d'urgence!

## Proposition: restauration de la salle Ami-Lullin de la BPU

Je rappelle que nous avons voté sur le siège, il y a déjà assez longtemps, un crédit pour des travaux soi-disant urgents aux falaises de Saint-Jean, devenues dangereuses, mais que ces travaux ne sont toujours pas réalisés! C'est quand même étrange!

Ce qui a donc essentiellement motivé le refus des libéraux, dans le cas de la proposition PR-431, c'est le fait que nous n'avons pas la maîtrise des coûts du projet. Je suis très à l'aise pour le dire, car cela fait longtemps que je dénonce la présentation des propositions du Conseil administratif au moyen de la nouvelle méthode CFE, code des frais par éléments, au lieu de l'ancienne méthode CFC. On n'y voit pas bien clair si on n'est pas un professionnel de la construction, et il n'est pas toujours possible de passer consulter la « bible » CFE chez M. Ferrazino, au 25, rue du Stand!

Le groupe libéral ne remet pas en cause la nécessité de protéger les objets de valeur et de les présenter au public. Cependant, le Conseil administratif doit nous soumettre des propositions mieux ficelées. Nous allons donc refuser la proposition PR-431, ou du moins la renvoyer en commission, afin que l'on nous donne les explications que nous sommes en droit d'attendre.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Je constate que les assurances mettent la Ville au pas et que les musées municipaux sont, eux aussi, soumis aux augmentations des primes et participations financières – ce n'est donc pas seulement le cas des personnes privées, des assurances maladie...

Contrairement aux groupes dont les représentants viennent de s'exprimer, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) a très bien vécu la présentation de la proposition PR-431 à la commission des travaux, comme en témoigne le rapport. En effet, pour une fois, on y voyait clair: il y avait une maquette, on comprenait très bien de quoi il s'agissait, toutes les informations utiles ont été fournies... Nous ne pensons donc pas qu'il faille, une fois de plus, nous transformer en architectes pour aller pinailler sur les détails de tel ou tel luminaire. Laissons faire les spécialistes, c'est leur boulot!

En fait, si nous avons refusé le crédit en commission, c'est parce que nous voulions que le magistrat fasse une sorte de baroud d'honneur auprès de l'Etat, afin de voir si ce dernier avait de meilleures intentions. Il s'avère que tel n'est pas le cas, et nous allons donc changer d'avis. En effet, nous souhaitons que les précieuses collections de la BPU soient présentées au public. Autrement, vendons-les! Nous n'allons pas les laisser dans des coffres *ad vitam aeternam*, cela n'a pas de sens! Nous voulons que la population puisse accéder à ces documents. En outre, si cela peut contribuer partiellement aux projets de festivités en l'honneur de Rousseau, tant mieux!

Pour nous, ce projet est très satisfaisant. Il nous paraît inutile de le renvoyer à la commission des travaux pour que celle-ci procède aux mêmes auditions et pose des questions superfétatoires. Nous voterons donc la proposition PR-431 telle quelle.

**M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo (S).** Comme cela a été dit, la commission des travaux a refusé ce crédit à l'unanimité moins une abstention, non pas parce qu'elle trouvait le projet insatisfaisant ou insuffisamment expliqué, mais parce que les commissaires ont estimé qu'il fallait vraiment négocier avec l'Etat. En effet, la Ville de Genève ne devrait pas continuer à investir pour la BPU, laquelle fait partie intégrante de l'Université.

Lors des travaux en commission, il n'a jamais été question de faire de la salle Ami-Lullin un musée Rousseau. Si telle est la nouvelle idée du magistrat, il faut qu'il nous soumette une nouvelle proposition pour exposer son projet muséographique. En effet, ce ne sont pas quelques vitrines rénovées qui permettraient de faire de cette salle un véritable musée ouvert à la population. Et même si un nouveau projet nous était soumis, cela ne résoudrait pas pour autant le problème du financement, qui resterait entier. Les socialistes souhaitent une nouvelle répartition des tâches et des coûts avec l'Etat pour la BPU, qui concerne l'ensemble du canton. Je rappelle d'ailleurs que nous avons aussi souhaité nous désengager du Théâtre de Carouge. La Ville fait déjà énormément pour la culture sur son territoire, et il lui faut à présent renégocier certains engagements.

Cependant, les socialistes sont très sensibles à l'influence de Rousseau et au rayonnement qu'il confère à Genève. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé une motion M-620 demandant la création, sous l'impulsion de la Ville, d'un groupe de travail chargé de célébrer dignement Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à l'occasion du tricentenaire de sa naissance. Dans cette motion, nous souhaitons également offrir, avec une multitude de partenaires – la Ville, l'Etat, l'Université, les communes, Pro Helvetia, ainsi que d'autres partenaires institutionnels ou individuels – un espace aussi important que celui dévolu à Voltaire, mais dans un lieu si possible en contact avec la nature et qui serait spécifiquement consacré à l'œuvre de Rousseau, à ses idées et à leur développement, avec la possibilité d'organiser des expositions, des conférences, des colloques.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les socialistes vous demandent de suivre les conclusions de la commission des travaux et de refuser la proposition PR-431.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, les Verts ont également refusé la proposition PR-431 en commission des travaux, non pas que nous n'apprécions pas le projet présenté

## Proposition: restauration de la salle Ami-Lullin de la BPU

– nous étions d’ailleurs quelque peu affligés de devoir le refuser – mais parce que, selon nous, il était opportun que la Ville négocie avec l’Etat au sujet de cette rénovation à la BPU. Le magistrat en a parlé tout à l’heure, expliquant que cela n’était pas possible.

Je rappelle que la commission des travaux s’est prononcée sur la proposition PR-431 au mois de décembre 2005; depuis, un certain nombre de données nous ont été fournies. Au bénéfice des explications du magistrat, nous pouvons donc accepter ce soir ce projet, qui nous a paru tout à fait adéquat lors des travaux en commission. Sur ce point, nous partageons les appréciations de M. Mino. En effet, les représentants des services municipaux que nous avons auditionnés nous ont présenté des maquettes et nous ont longuement expliqué de quoi il s’agissait.

En outre, dans le cadre des travaux de la commission des arts et de la culture sur l’Espace Rousseau, j’ai eu l’occasion de me rendre dans la salle Ami-Lullin et d’y apprécier le discours érudit des collaborateurs de la BPU, qui nous ont montré quelques pièces de valeur. Nous trouvons extrêmement dommage que, pour des raisons de sécurité, la population ne puisse plus profiter des véritables trésors qui font partie de cette collection. Aussi, comme je le disais tout à l’heure, les Verts sont prêts à revenir sur leur position et à voter ce crédit. Nous ne renverrons pas la proposition PR-431 à la commission des travaux, puisque nous estimons que les explications reçues sont largement suffisantes.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). A la faveur des explications données tout à l’heure par le magistrat, nous voterons nous aussi la proposition PR-431. Un certain temps s’est écoulé entre le travail effectué en commission sur cet objet et le débat de ce soir, et la situation a évolué, notamment en ce qui concerne les projets de festivités consacrées à Rousseau. Cependant, nous ne voulons pas faire d’amalgame entre la BPU et l’Espace Rousseau. Nous pensons qu’il faut procéder aux travaux de remise en état de la salle Ami-Lullin, afin que les œuvres originales puissent y être exposées.

Le renvoi de la proposition PR-431 en commission des travaux est une alternative envisageable, mais selon nous ce renvoi n’est pas nécessaire. En effet, contrairement au groupe libéral, nous estimons que le projet nous a été présenté de façon suffisamment claire. Renvoyer cette proposition à la commission des travaux ne ferait que retarder la décision, qui sera de toute manière positive, si j’en juge par ce qu’ont dit les représentants des groupes qui se sont exprimés ce soir. Nous accepterons donc le crédit demandé.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Notre parti, après l’avoir étudiée en commission, était convaincu qu’il fallait refuser cette proposition PR-431. Mais nous avons

entendu votre intervention de tout à l'heure, Monsieur le magistrat, et nous voulons faire un pas dans votre direction en acceptant votre suggestion de renvoi à la commission des travaux. Je pense, en effet, que la possibilité de financement par des particuliers évoquée tout à l'heure est très satisfaisante. On sait bien que, dans de très nombreux pays – notamment en Italie – l'immense patrimoine culturel ne pourrait jamais être rénové sans l'intervention de particuliers.

Nous souhaitons donc donner une nouvelle chance à la proposition PR-431 et examiner avec M. Mugny et les responsables des travaux quelles nouvelles possibilités ils peuvent nous présenter. Nous voterons donc le renvoi de cet objet à la commission des travaux.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je ne peux que vous encourager à voter ce crédit. En effet, il a fait l'objet d'un examen à la commission des travaux ainsi qu'à celle des arts et de la culture, dans le cadre de l'étude de la motion M-563, «Pour un soutien à l'Espace Rousseau et son rattachement à la BPU».

J'ai constaté ce soir une certaine confusion entre l'Espace Rousseau et la salle Ami-Lullin. Tout le monde sait que des œuvres de Rousseau sont conservées à la BPU, et la commission des arts et de la culture a reçu de très bonnes explications à ce sujet de la part des conservateurs de la BPU. M<sup>me</sup> Buysens, notamment, nous a expliqué les problèmes liés à la conservation des documents et aux assurances, qui demandent des vitrines sûres pour la présentation des œuvres. Le montant de plus de 300 000 francs nécessaire à l'acquisition de vitrines très performantes est donc imposé par les assurances.

M. Dupraz se demandait si nous ne pourrions pas nous contenter d'exposer des fac-similés, car cela coûterait moins cher que la présentation d'œuvres originales. Mais si ces dernières résistent aux siècles, pourquoi nous priver d'en profiter l'espace d'une courte vie? Mesdames et Messieurs, je ne peux donc que vous encourager à voter la proposition PR-431.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Au sein de notre parti, nous sommes quelque peu divisés sur cet objet, c'est pourquoi nous voterons le renvoi en commission de la proposition PR-431, suite aux explications du magistrat tout à l'heure. Personnellement, je partage les arguments de ma préopinante, surtout après avoir participé à la visite des lieux dans le cadre des travaux de la commission des arts et de la culture. A cette occasion, nous avons rencontré une équipe très motivée, qui avait la volonté d'ouvrir davantage la BPU au public et de se lancer dans un projet allant dans ce sens. J'espère donc que, si le vote du Conseil municipal est positif ce soir, cette équipe se mobilisera comme elle nous l'a annoncé.

En ce qui concerne l'Espace Rousseau, je recommande au magistrat de ne pas tout mélanger! A mon sens, l'Espace Rousseau est un problème en soi qui doit être traité en tant que tel, et je ne voudrais pas que l'on s'en serve pour escamoter d'autres débats. J'espère en tout cas que les commissions concernées débattront de l'Espace Rousseau comme il le mérite, en examinant ses avantages et ses inconvénients, dans le cadre d'un véritable débat contradictoire, ce qui nous amènera certainement à prendre de sages décisions.

**M. Pierre Maudet (R).** Je constate que le débat a lieu ici et que le vote de la commission n'était finalement pas relevant... Deux arguments évoqués par des préopinants me semblent contradictoires, et j'aimerais les évoquer.

Sur le fond, il est évident que, lorsqu'on rénove un patrimoine ou un bien, on augmente sa valeur, y compris dans la perspective de le vendre, puisque certains voudraient vendre la BPU à l'Etat. Je ne suis pas convaincu que ce soit forcément une bonne idée, vu la valeur de ce patrimoine... Mais il n'empêche que faire ces travaux nous placerait dans une situation d'autant meilleure pour le vendre ensuite, à l'Etat par hypothèse. Prenons un exemple simple: si l'on veut vendre sa maison et qu'on en refait les menuiseries juste avant, on en tirera un prix d'autant plus élevé grâce à ce nouvel équipement.

Par conséquent, pourquoi ne pas entretenir le patrimoine de la Ville et répercuter le prix des travaux, le cas échéant, au moment de la vente, si on décide de vendre, et à condition de trouver un preneur? En ce qui concerne l'Etat, nous avons entendu le magistrat: vu sa situation financière, il ne semble pas vraiment intéressé à reprendre à terme la BPU... Sur le fond, je ne comprends donc pas bien l'argument des socialistes, qui consiste à prendre le projet en otage et à vouloir attendre que la situation se décante.

Il y a moins d'un an, nous avons débattu dans cette enceinte du rétrocatalogage des ouvrages de la BPU, qui nécessitait un investissement très important que le Conseil municipal a consenti à octroyer en plusieurs tranches. A cette occasion, les socialistes avaient simplement signalé la nécessité de discuter une éventuelle reprise de la BPU par l'Etat, et je ne me rappelle pas qu'ils aient pris en otage ledit projet comme ils sont en train de le faire ce soir! Je trouverais dommage qu'ils aient cette attitude pour d'autres institutions, comme le Grand Théâtre par exemple, qui font effectivement l'objet d'une discussion en matière de répartition des charges et des compétences entre la Ville et l'Etat.

Refuser d'entretenir le patrimoine légué à la Ville ou qu'elle a acquis au fil des ans, ce n'est tout simplement pas une manière de travailler, eu égard aux responsabilités que nous avons, en tant que collectivité publique, dans le domaine culturel.

En ce qui concerne la forme, je m'étonne que le débat de ce soir n'ait pas eu lieu il y a environ une année, alors qu'il s'agissait pour le Conseil municipal de solder les objets de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville de Genève. Cette dernière, qui a fonctionné pendant trois ou quatre législatures, avait encore des objets pendants, dont la résolution en vue du transfert de la BPU. A ce moment-là, nous aurions pu mener un débat intéressant mais, aujourd'hui, ce n'est plus le moment ni le lieu!

Le projet présenté par le Conseil administratif dans la proposition PR-431 est simple et clair, et il a l'immense mérite d'être en partie cofinancé – en petite partie, mais c'est déjà bien. Je regretterais infiniment que nous ne puissions aller ce soir dans la direction indiquée par de nombreux groupes, à savoir le vote du crédit ou, au moins, si cette décision ne remporte pas la majorité des voix, le renvoi de cet objet en commission pour une énième explication – mais surtout sans mêler la rénovation de la salle Ami-Lullin et le débat sur l'Espace Rousseau, qui n'a rien à voir! Nous parlons ici de l'aspect académique, de la mise en valeur d'un certain patrimoine lié à Rousseau. L'Espace Rousseau, en revanche, fera l'objet d'un autre débat, que nous mènerons d'ailleurs demain soir en commission des arts et de la culture et qui concerne la popularisation du parcours de Rousseau à Genève et de son œuvre.

Les radicaux se rallieront donc à la majorité du Conseil municipal, soit pour le vote direct de la proposition PR-431, soit pour son renvoi en commission. Mais ne nous trompons pas de débat, ni sur la forme ni sur le fond!

**M. Thierry Piguet (S).** Je suis effaré de ce retournement de situation, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux! Il est vrai que la BPU a besoin d'être rénovée et que la salle Ami-Lullin a le mérite d'appartenir au patrimoine et de permettre l'exposition d'œuvres de valeur. Mais il ne faut pas y faire n'importe quoi!

Je reprends ce que je lis dans le rapport, puisque je ne siège pas à la commission des travaux. Je cherche à comprendre ce qu'il en est, et je m'aperçois que le projet présenté prévoit un espace de conférence de 50 places et 31 petites vitrines sur un espace de 250 m<sup>2</sup>, en lieu et place des 40 grandes vitrines actuelles. Cela nous fait donc 31 petites vitrines où il faudra mettre le plus d'œuvres possible. Je lis aussi que la consultation des œuvres ne sera pas aisée pour les personnes en chaise roulante. Bravo pour la conception architecturale du lieu! Les personnes en chaise roulante pourront vraisemblablement entrer à la BPU et, si elles ne peuvent pas voir les œuvres, à ce moment-là, on les filmera...

J'en viens maintenant à la méthode de calcul. Vraisemblablement, les coûts ont été estimés au mètre carré, sans se soucier de ce que l'on va faire de la BPU. En effet, quant au fond, il n'y a pas de projet! Vous l'avez dit, Monsieur le magis-

trat: le vrai débat sur le fond n'a pas eu lieu, car il n'y a pas de fond, il n'y a que des murs, pour l'instant! On apprend que Rousseau pourrait revenir sur Genève... Très bien! A la commission des arts et de la culture, on nous a appris que huit vitrines seraient consacrées à Jean-Jacques Rousseau: voilà ce qu'on appelle un musée, pour le premier citoyen de Genève? C'est un scandale, pour reprendre un terme utilisé tout à l'heure, et je pense que nous pouvons faire mieux.

Je ne veux pas entrer maintenant dans cette polémique, mais je relève que l'on veut rapatrier le parcours didactique de l'Espace Rousseau et le mettre sur des bornes à la BPU. Ainsi, les gens pourront écouter une conférence, regarder des bouquins et en même temps avoir un casque audio sur les oreilles, tout cela dans un espace de 250 m<sup>2</sup>... Voilà qui va être très agréable! Franchement, c'est se moquer de Rousseau et de son apport considérable dans les domaines social, éducatif, démocratique, que de le confiner ainsi dans huit vitrines, en évoquant déjà le tricentenaire de sa naissance, en mêlant l'Espace Rousseau et la BPU...

Quant aux autres petites vitrines, que va-t-on en faire? On nous a parlé d'un projet sur le siècle des Lumières, de l'éventuelle exposition d'œuvres médiévales superbes – c'est vrai, nous les avons vues – comportant des enluminures extraordinaires. Il y aura peut-être aussi quelque chose de plus contemporain concernant le XX<sup>e</sup> siècle, comme par exemple l'exposition Staline... Et Rousseau sera perdu là au milieu... Mine de rien, on est en train de mêler l'Espace Rousseau et la BPU, de suspendre une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes en utilisant l'argument selon lequel on va installer Rousseau à la BPU. Pour sa part, le groupe socialiste continuera à refuser ce projet et à être d'accord avec les conclusions du rapport.

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** Je ne vais pas entrer dans la polémique sur l'Espace Rousseau, mais vous devez reconnaître, Monsieur Mugny, que vous nous avez largement tendu la perche en essayant de nous donner le sucre pour que nous votions le tout... Nous refuserons néanmoins de vous suivre sur ce plan, sous prétexte qu'il y aurait peut-être une place pour Rousseau dans la salle Ami-Lullin de la BPU.

En outre, Monsieur le magistrat, vous nous avez dit avoir pris contact avec l'Etat et que ce dernier n'accepterait pas de prendre à sa charge une partie de ces frais de rénovation. Fort bien! Nous souhaiterions néanmoins que vous soyez aussi exigeant en ce qui concerne les expositions et musées municipaux que vous l'êtes dans d'autres cas – je pense notamment au Grand Théâtre, à l'Orchestre de la Suisse romande et à l'Espace Rousseau.

En ce qui concerne la BPU, on a évoqué un possible financement privé, en parlant d'un mécène qui serait disposé à investir quelques deniers, mais nous ne voyons pas de quoi il s'agit...

Pour toutes ces raisons, nous consentons à renvoyer la proposition PR-431 à la commission des travaux, afin qu'elle réexamine tout le projet. Je rappelle que, à ce jour, nous n'avons pas obtenu les détails que nous attendions à propos des coûts, comme d'autres l'ont déjà signalé. Nous ne refuserons donc pas ce crédit ce soir, mais nous souhaitons qu'il retourne pour étude en commission, afin que nous puissions l'examiner à tête reposée, sur la base des nouveaux éléments que vous nous avez donnés ce soir, Monsieur Mugny. Nous avons besoin d'explications qui nous permettent de tout comprendre!

**M. Manuel Tornare, maire.** Je m'adresse à mes camarades socialistes. Avant les informations données tout à l'heure par Patrice Mugny, j'aurais pu comprendre qu'ils votent dans le sens indiqué par M. Piguet. Mais M. Mugny vous a donné des explications claires, chers collègues, et il a bien souligné – je peux le certifier, car je participe également au groupe de travail qui examine la question – qu'il n'était pas question que l'Etat reprenne la BPU. Les discussions avec le Conseil d'Etat, notamment avec Charles Beer, l'ont bien montré.

En outre, la motion M-620 qui vient d'être déposée par le groupe socialiste concernant le futur espace, ou la future maison Rousseau n'est pas du tout contradictoire avec un vote positif, ce soir, en faveur de la rénovation de la salle Ami-Lullin.

**M. Thierry Piguet (S).** Excusez-moi, Monsieur le maire, mais je ne suis pas du tout revenu sur les propos de ma préopinante en ce qui concerne une éventuelle participation financière de l'Etat. Je n'ai pas non plus évoqué la motion M-620 que nous avons déposée concernant un futur espace Rousseau.

Mon propos portait sur le fait que la BPU nous a présenté un concept vide de sens, car elle n'a pas de projets d'activités précises à l'intérieur de la salle Ami-Lullin. D'un point de vue muséographique, on ne peut pas aménager murs et vitrines et réfléchir ensuite à leur utilisation! Dans le cadre d'un crédit aussi important que celui qui nous est demandé ce soir, le groupe socialiste estime que nous devons pouvoir examiner un vrai projet émanant des conservateurs de la BPU, avant d'aller plus loin en ce qui concerne la rénovation de la salle Ami-Lullin.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Ce débat est un peu navrant... Il me semble qu'au pire des cas le renvoi de la proposition PR-431 à la commission des travaux est acquis. Mais certaines choses ont été dites que je ne peux pas

## Proposition: restauration de la salle Ami-Lullin de la BPU

laisser passer. D'ailleurs, je ne comprends pas le ton de certains sur cet objet: on dirait que le Conseil administratif est en train de commettre un acte horrible!

L'espace Ami-Lullin existe, Monsieur Piguët, et des expositions y sont organisées depuis des années! On peut y voir des œuvres magnifiques et importantes qui retracent des parcours de vie et appartiennent au patrimoine genevois. Pré-tendre ici que la salle Ami-Lullin est vide de concept, alors que ce dernier existe depuis des années, c'est aberrant! A mon avis, Monsieur Piguët, vous parlez sans maîtriser tous les éléments de la question!

Je ne sais plus qui a évoqué tout à l'heure, en se référant à mes propos, la transformation de la salle Ami-Lullin en musée Rousseau. Je n'ai jamais dit cela! J'ai simplement signalé que cet espace serait un lieu d'accueil notamment pour Rousseau, mais pas uniquement! La BPU ne cessera pas d'y présenter d'autres trésors, car ce serait ridicule! En prévoyant le réaménagement de la salle Ami-Lullin, nous avons pensé qu'une surface importante pourrait être consacrée à Rousseau durant certaines périodes, voire de manière durable.

Ensuite, je crois que c'est M. Dupraz qui a dit que les fac-similés suffisaient au public... Mais alors, vendons les œuvres du Musée d'art et d'histoire! Vendons nos Hodler, nos Pissarro et nos Picasso, et mettons des reproductions à la place! Si des fac-similés suffisent, pourquoi avons-nous un patrimoine dont la valeur actuelle s'élève à 1 ou 2 milliards de francs? La Ville possède 1 million d'œuvres aux Musées d'art et d'histoire: vendons-les! En effet, les fac-similés coûtent moins cher...

Pour revenir à ce qui a été dit concernant l'Espace Rousseau, je n'ai pas voulu tendre une perche pour lancer la polémique, Madame Fontanet. J'ai simplement rappelé la position constante du Conseil administratif tout au long de ce débat. M. Lathion peut en témoigner: même si nous divergeons sur le fond, nous avons toujours dit que nous étions prêts à reprendre la partie didactique de l'Espace Rousseau pour la déplacer – mais pas à la BPU, Monsieur Piguët! En effet, nous envisageons de la réinstaller à l'Institut et Musée Voltaire. C'est ce que nous avons indiqué dès la première séance de commission. Je répète donc que, quoi qu'il arrive, nous sommes toujours prêts à installer la partie didactique de l'Espace Rousseau à l'Institut et Musée Voltaire. Par contre, nous ne sommes pas d'accord de défendre l'existence de l'Espace Rousseau à son emplacement actuel. Tel est le débat que nous devons mener sur ce point, mais cela indépendamment de la discussion concernant la salle Ami-Lullin.

Pour ma part, j'ai de la peine à comprendre la position des socialistes. Ils se fâchent tout à coup sur ce sujet, alors qu'il n'y a aucune raison de réagir de la sorte. Je rappelle que leur argument principal pour refuser la proposition en commission était la nécessité de négocier avec l'Etat. Ce point étant éclairci, je ne comprends pas pourquoi ils maintiennent leur position. J'avais pourtant le senti-

ment, lors des discussions entre nous avant cette séance plénière, qu'ils avaient évolué dans leur appréhension de la proposition PR-431. Tout à l'heure, nous verrons si une majorité se décide à l'accepter, sinon elle sera renvoyée à la commission des travaux et nous repartirons pour un tour...

**M. Roman Juon** (S). Rassurez-vous, chers collègues, je serai très bref. Je souhaite simplement rappeler que les socialistes, lors du débat sur le Théâtre de Carouge, avaient été les seuls à demander la diminution de la participation financière de la Ville de Genève au fonctionnement de cette institution... (*Protestations.*) Ah bon, nous étions suivis par d'autres? Je ne le crois pas: je me souviens très bien de ce débat, et nous étions les seuls à avoir adopté cette position. Or finalement le Théâtre de Carouge se débrouille très bien tout seul!

Nous ne voulons pas que l'on nous prenne pour des politiciens anti-culture, mais nous pensons que l'Etat doit participer aux frais de rénovation de la salle Ami-Lullin. Le Conseil administratif essaie toujours de nous persuader que, puisque l'Etat en a décidé ainsi, la Ville doit se plier à sa volonté. Eh bien, non! Nous devons lui faire comprendre qu'il doit passer à la caisse, c'est tout à fait normal! C'est du reste le seul vrai problème posé par la proposition PR-431.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (AdG/SI). Je serai brève, car j'interviens uniquement pour rappeler que la Ville de Genève consacre des sommes importantes aux musées et aux espaces d'exposition, et notamment aux expositions temporaires, ce qui est extrêmement bénéfique pour le prestige de notre cité. Mais, pour avoir travaillé au Musée d'art et d'histoire, j'ai pu constater que, de ce fait, les collections permanentes sont moins bien mises en valeur. La BPU possède une importante collection d'œuvres du passé et la rénovation de la salle Ami-Lullin a justement pour but de les mettre en valeur, ce qui n'est pas négligeable. Si le crédit demandé dans la proposition PR-431 n'est pas accepté tout à l'heure, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) renverra elle aussi cet objet à la commission des travaux.

**M. Alain Dupraz** (T). Je voudrais quand même préciser un point à l'intention de M. Mugny: je n'ai pas dit qu'il fallait vendre les œuvres originales! Il ne s'agit pas du tout de cela, Monsieur le magistrat! J'ai simplement signalé qu'il coûterait moins cher de présenter au simple quidam ou au simple conseiller municipal comme moi des fac-similés; cela peut me satisfaire. Nous réserverions alors la consultation des originaux aux érudits et aux chercheurs. Voilà ce que j'ai dit: c'est tout de même fondamentalement différent de ce que vous avez prétendu, Monsieur Mugny. Vous avez transformé mes propos et je devais rectifier!

Proposition: restauration de la salle Ami-Lullin de la BPU

*Deuxième débat*

**La présidente.** En deuxième débat, je mets aux voix le renvoi de la proposition à la commission des travaux... Monsieur Mugny, vous avez la parole.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Madame la présidente, si vous mettez aux voix en premier lieu le renvoi de la proposition PR-431 à la commission des travaux, le renvoi remportera forcément la majorité des voix. Je propose donc que le Conseil municipal vote d'abord sur l'acceptation ou le refus de cet objet et, en cas de refus, sur son renvoi à la commission des travaux. Autrement, nous ne nous en sortirons pas...

**La présidente.** Vous avez raison, Monsieur Mugny. Je mets donc aux voix les conclusions de la commission: ceux qui refusent l'arrêté voteront oui et ceux qui l'acceptent voteront non...

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de l'arrêté sont acceptées par 30 oui contre 27 non (10 abstentions).

**La présidente.** Visiblement, certains n'ont pas compris les modalités du vote, puisqu'ils ont voté le contraire de ce qu'ils avaient annoncé... (*Brouhaha et exclamations.*)

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est accepté sans opposition (66 oui et 1 abstention).

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** Madame la présidente, vu la confusion et le brouhaha qui régnaient dans cette enceinte au moment du vote, nous n'avons pas prêté attention à vos consignes de vote – j'en porte la responsabilité – et nous nous sommes trompés. Nous demandons donc un troisième débat... (*Exclamations.*)

**La présidente.** Je suspends la séance pendant quelques minutes, afin de consulter le bureau du Conseil municipal sur la manière de procéder.

*(La séance est suspendue de 22 h 35 à 22 h 40.)*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, selon le règlement, un troisième débat est impossible dans ce cas de figure. Je vous propose donc de mettre aux voix l'annulation du vote précédent. Si vous êtes d'accord d'annuler ce vote – puisque plusieurs personnes, tout à l'heure, n'ont pas compris, malgré mes explications, et se sont trompées – nous voterons ensuite, à nouveau, sur l'acceptation ou le refus de la proposition. Si vous refusez d'annuler le vote, la proposition PR-431 sera renvoyée à la commission des travaux. Il ne m'appartient pas de porter un jugement autoritaire sur le vote des conseillers municipaux: c'est pourquoi je demande l'avis de ce plénum. Il me semble que c'est démocratique...

*Mise aux voix, l'annulation du vote est refusée par 39 non contre 27 oui.*

**La présidente.** Cette proposition est donc renvoyée à la commission des travaux.

**8. Rapport oral de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 578 400 francs destiné à la rénovation de 15 places de jeux, réalisées entre 1981 et 1989, présentant des problèmes de fonctionnalité, vétusté et sécurité (PR-442 A)<sup>1</sup>.**

**Extrait du rapport oral de M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel.**

Le Conseil municipal a renvoyé cette proposition à la commission des travaux lors de sa séance du 29 novembre 2005. Cette dernière s'est réunie à deux reprises, le 1<sup>er</sup> mars et le 26 avril 2006, sous la présidence de M. Guy Dossan. Le magistrat, M. Manuel Tornare, et ses services y ont été entendus.

Après discussion, il a été procédé à deux votes par la commission des travaux:

---

<sup>1</sup> Proposition, 3162.

La commission a tout d'abord accepté, par 7 oui (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC), 3 non (1 S, 2 Ve) et 4 abstentions (1 S, 2 AdG, 1 T) le principe d'un rapport oral, refusant la proposition PR-442 et demandant la présentation d'une nouvelle proposition par le magistrat, M. Tornare.

La commission a ensuite accepté par 9 oui (1 DC, 1 AdG, 1 T, 3 L, 2 UDC, 1 R) et 4 abstentions (2 S, 2 Ve) les conclusions suivantes:

«Suite aux observations de la commission relatives aux coûts engendrés par la rénovation des places de jeux issus de la proposition PR-442, le magistrat propose de revenir devant le Conseil municipal avec une proposition moins ambitieuse. La commission décide donc de refuser la présente proposition.»

Le projet d'arrêté PR-442 a donc été refusé.

### *PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1), lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2 578 400 francs destiné à la rénovation de 15 places de jeux réalisées entre 1981 et 1989, présentant des problèmes de fonctionnalité, vétusté et sécurité.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 578 400 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

**M. Guy Dossan, président de la commission des travaux (R).** Je serai assez bref, mais je pense qu'il n'est pas inutile de donner quelques précisions concernant la procédure adoptée par la commission des travaux sur cet objet. Nous avons fait comme d'habitude, c'est-à-dire que nous avons auditionné le

magistrat et ses services sur la proposition PR-442, puis nous avons eu une discussion très nourrie quant à ce qui nous avait été dit.

Dans un premier temps, la commission des travaux a failli mettre au panier directement cette proposition, simplement parce que sa présentation – il faut bien le dire! – n’était pas assez détaillée. A cet égard, je pense que nous pouvons émettre un message à l’intention des personnes chargées d’élaborer et de présenter les propositions du Conseil administratif. Se contenter d’être auditionné par une commission et ne donner que le montant total du coût des travaux n’est pas suffisant – en tout cas pas pour la commission des travaux, comme certains magistrats en ont déjà fait l’expérience...

La proposition PR-442 n’étant pas assez détaillée et posant certains problèmes, au lieu de la jeter au panier purement et simplement, nous avons décidé d’auditionner une nouvelle fois le magistrat et ses services. A cette occasion, nous avons constaté que la proposition avait été nettement modifiée, puisqu’elle ne demandait plus qu’un crédit de 1,5 million de francs, au lieu de 2,5 millions dans la demande initiale. Cette modification aurait très bien pu être intégrée au projet par le biais d’un simple amendement, mais nous manquions encore de détails précis et la philosophie même de la proposition avait passablement changé.

La commission des travaux a donc souhaité procéder comme suit: la proposition modifiée étant très différente de sa formulation initiale, avec l’aval du magistrat et de ses services, nous avons opté pour son refus. Les raisons de cette décision seront rapidement décrites par M<sup>me</sup> Contat Hickel, qui nous fera un rapport oral tout à l’heure.

Cependant, nous nous étonnons un peu que le Conseil administratif n’ait pas déposé entre-temps une nouvelle proposition modifiée selon sa deuxième audition à la commission des travaux. Nous nous attendions à voter ce soir en urgence une telle proposition, puisque l’état des places de jeux – de certaines, en tout cas – est préoccupant et que nous sommes censés intervenir rapidement. Je le répète, je m’étonne que nous ne soyons pas saisis d’une nouvelle proposition du Conseil administratif à ce sujet, mais je pense que le magistrat s’en expliquera tout à l’heure.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel, rapporteuse (Ve).** Mon rapport oral reprendra quelques-uns des éléments mentionnés par M. Dossan. Je tenterai de les présenter de la manière la plus objective possible – puisque tel est le but d’un rapport – sans présenter ma propre position à leur égard.

L’étude de la proposition PR-442 a nécessité trois séances de la commission des travaux, les 1<sup>er</sup> mars, 8 mars et 26 avril 2006. Le magistrat Tornare et

ses services ont été entendus à deux reprises, le 1<sup>er</sup> mars et le 26 avril. La première fois, M. Tornare était accompagné de M<sup>me</sup> Irminger, de M. Castagna et de M. Lassauce, directeur du département des finances. M. Sottocasa, du Service des assurances, était présent lors de la deuxième audition. Mon objectif est de donner quelques éléments pouvant étayer le refus de la proposition PR-442 par la commission.

Lors de la première audition, la commission des travaux a bénéficié d'une présentation des places de jeux concernées et d'explications sur les matériaux utilisés au sol – copeaux, sol souple, etc. – et pour les jeux eux-mêmes – bois et inox. Elle a également reçu des informations sur les coûts estimés et les entreprises chargées de les construire.

Nous retiendrons les points suivants. Une centaine de places de jeux ont été construites en 1980 en Ville de Genève, alors que M. Segond était en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Vingt ans après, ces places sont confrontées au vieillissement et représentent un danger pour leurs utilisateurs; par exemple, le sol souple doit être changé tous les dix ans. Un certain nombre de travaux sont effectués dans le cadre de l'entretien courant et financés par le budget de fonctionnement. La Ville a pris du retard dans l'entretien, au cours des années 1990, et est aujourd'hui confrontée à la nécessité de rattraper ce retard. En outre, les nouvelles installations et les rénovations doivent être conformes aux normes européennes, certifiées par le Bureau de prévention des accidents. Enfin, les 120 places de jeux concernées représentent un patrimoine qui mérite d'être préservé.

Suite à cette première audition, les commissaires ont reçu des compléments d'information. On retiendra notamment qu'un certain nombre de places de jeux, trop vétustes et non adaptables aux nouvelles normes, ont été retirées du projet. Nous avons également pu bénéficier de renseignements documentés donnés par l'un des commissaires, spécialiste en la matière, qui a retracé l'historique des places de jeux à Genève.

Lors de la séance du 8 mars, la discussion a porté sur les coûts de rénovation et sur les normes à respecter. La commission des travaux a alors décidé à l'unanimité de réentendre le magistrat et la personne chargée des assurances, afin d'obtenir des informations complémentaires. Lors de cette deuxième audition, les commissaires ont reçu des informations sur ces assurances, mais c'est à ce moment-là que le magistrat, qui avait tenu compte des remarques et des souhaits émis par les commissaires, a fait une nouvelle proposition, ramenant le crédit initial de 2 578 400 francs pour la rénovation de quinze places de jeux à un crédit de 1 755 700 francs pour la rénovation de treize places de jeux. Cette nouvelle proposition était étayée par un tableau complémentaire et comparatif des deux versions.

M<sup>me</sup> Irminger nous a, elle aussi, fourni des explications supplémentaires, mettant l'accent sur le fait que ces jeux concernaient 18 000 enfants de 1 à 12 ans et que l'offre en la matière diminuait la violence et l'agressivité dans les préaux. Elle a également relevé que l'économie de 32% réalisée dans la seconde proposition était due à la suppression de 24% des jeux.

Les commissaires se sont donc demandé que faire de ces deux versions de la même proposition. Si la grande majorité d'entre eux considéraient la rénovation des places de jeux comme urgente, ils divergeaient sur la procédure à suivre. Certains estimaient qu'il ne fallait pas que le Conseil administratif dépose une nouvelle proposition, et qu'il suffisait d'intégrer les modifications. D'autres souhaitaient beaucoup plus de détails quant au coût des travaux et à la politique de rénovation des places de jeux, ce qui supposait le dépôt d'une nouvelle proposition. Enfin, quelques-uns étaient réticents quant au principe de rendre un rapport oral, procédure plutôt réservée à des affaires urgentes en raison de délais impartis.

La commission des travaux a procédé à deux votes, sur lesquels je ne reviendrai pas, puisqu'ils figurent dans l'extrait qui vous a été distribué par le Secrétaire du Conseil municipal. Elle vous propose à l'unanimité, Mesdames et Messieurs, de refuser l'arrêté de la proposition PR-442 et d'attendre dans les plus brefs délais une nouvelle proposition émanant du magistrat.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AdG/SI).** L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) s'est abstenue en ce qui concerne la solution préconisée par la commission, car il ne nous semblait pas judicieux de retarder davantage la rénovation des places de jeux. Nous le savons, certaines d'entre elles sont en très mauvais état et deviennent donc dangereuses pour les enfants qui les utilisent quotidiennement.

M<sup>me</sup> Contat Hickel a décrit dans son rapport oral les travaux menés scrupuleusement par la commission des travaux au cours de plusieurs séances. Dans ce cadre, elle a rappelé que plusieurs partis ont demandé aux services compétents du département de M. Tornare davantage de détails et d'explications, ainsi que des plans. En effet, tous les commissaires trouvaient le crédit demandé trop important. Lors de la deuxième audition, un crédit à la baisse – il passait de 2 578 400 à 1 755 700 francs – nous a été soumis et l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) s'est montrée tout à fait d'accord d'amender la proposition PR-442 dans ce sens. Il s'agissait de limiter certaines rénovations et de supprimer trois places de jeux. La réduction des coûts de rénovation étant importante, le crédit demandé était devenu tout à fait acceptable, malgré le fait que la proposition elle-même ne comportait pas plus de détails et d'informations.

L'importance des places de jeux pour le bon développement des enfants est prouvée, car elles contribuent largement à diminuer l'agressivité dans les préaux. Nous ne voulons donc pas retarder les travaux de rénovation de ces emplacements. Malheureusement, la Ville de Genève ne vit plus des années de vaches grasses avec d'importants bonis, c'est pourquoi nous avons demandé aux services compétents la réévaluation financière du projet et de plus amples informations. Ce soir, nous refuserons les conclusions de la commission, car nous estimons que la proposition PR-442 modifiée est tout à fait acceptable. Il ne faut pas perdre du temps dans l'exécution de ces travaux jugés urgents, ni attendre que nous soit soumise une nouvelle proposition à ce sujet.

**M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, les socialistes apprécient beaucoup les magnifiques 120 places de jeux que l'on trouve partout en ville de Genève et qui contribuent à une bonne qualité de la vie. Ils sont fiers que le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement ait permis à des entreprises poursuivant des buts sociaux de réaliser des places de jeux artistiques et originales, en concertation avec les enfants qui les fréquentent, leurs parents et les enseignants des écoles.

Malheureusement, depuis l'an 2000, la Ville doit se conformer aux nouvelles normes européennes de sécurité lorsqu'elle rénove ce patrimoine. Il est donc aujourd'hui beaucoup plus facile de choisir sur catalogue des jeux homologués, avec le risque d'une standardisation des places de jeux sur l'ensemble du territoire. Car s'il est possible d'obtenir l'homologation de chaque jeu et de chaque place de jeux, cela complique la procédure et renchérit les coûts.

Permettez-moi ici de faire une observation personnelle: je ne suis pas certaine que tous les pays européens appliqueront ces normes avec le même zèle que la Suisse. Dans d'autres pays ou même d'autres cantons, on voit des places de jeux avec des sols durs, des rochers saillants et autres dangers potentiels. Il est très louable de vouloir sécuriser au maximum les places de jeux, mais il faut aussi que les parents se rendent compte qu'ils doivent accompagner leurs enfants et les surveiller. Les bambins doivent apprendre que le danger fait partie de la vie et qu'il faut adopter des comportements adaptés, si l'on veut éviter les accidents. Bien des générations de gamins en culottes courtes qui ont grimpé aux arbres l'ont appris à leurs dépens, suite à des chutes non adoucies par des sols synthétiques ou autres copeaux. Et que dire de la circulation qui entoure nos enfants et qui représente un danger encore bien plus grand que des places qui ne seraient pas aux normes?

Pour en revenir à la commission des travaux, ses membres étaient tout à fait conscients de la vétusté de certaines places de jeux et comprenaient qu'il était

nécessaire de les rénover et de les mettre aux normes. Les commissaires se sont toutefois inquiétés du montant du crédit, car ce n'est pas quinze places de jeux que la Ville devra rénover, mais une centaine au total. Avec les restrictions budgétaires, il ne sera plus possible de consacrer autant d'argent pour chaque place de jeux, et il faudra donc certainement se tourner vers une certaine standardisation en recourant à des jeux choisis sur catalogue. Ainsi, il restera de l'argent pour continuer à offrir quelques jeux originaux dans notre cité.

Le conseiller administratif Manuel Tornare a compris le souci de la commission des travaux, raison pour laquelle il est revenu avec un projet coûtant 800 000 francs de moins. Les rénovations prévues étant relativement urgentes et le travail du Conseil municipal étant assez lent, notamment en raison de la longue pause estivale, j'étais personnellement favorable à ce que la commission étudie cette proposition et examine, pour chacune des treize places de jeux à rénover, quels étaient les changements apportés.

La majorité de la commission des travaux n'ayant pas souhaité procéder de la sorte et le magistrat ayant proposé de soumettre au Conseil municipal une proposition complètement remaniée, les socialistes espèrent que la commission des travaux pourra très rapidement se pencher sur cette nouvelle proposition, afin de ne pas perdre trop de temps. En conséquence, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la proposition PR-442 peut être refusée aujourd'hui et les socialistes vous invitent à voter les conclusions de la commission.

**M. Manuel Tornare, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans la ville de Jean Piaget, nous ne devons plus faire la démonstration de l'utilité des jeux pour les enfants; ils font partie de leur épanouissement et de leur développement.

Comme l'ont dit certains d'entre vous, de nombreuses places de jeux à Genève sont aujourd'hui en mauvais état. En effet, dans les années 1990, il n'y avait plus assez d'argent pour les rénover. Je me souviens que j'étais alors conseiller municipal et que mon prédécesseur, M. Rossetti, nous disait devoir réduire les sommes allouées à la modernisation et à la rénovation de certaines places de jeux. Vous n'avez qu'à consulter les comptes de l'époque, qui vous le prouveront.

Pour en venir aux débats de la commission des travaux sur la proposition PR-442, il y a un moment donné où qui veut tout perd tout! J'ai donc préféré faire des concessions, écouter les commissaires et leur proposer un projet revu à la baisse, au lieu de m'en tenir à la première version et de n'avoir aucune porte de sortie ce soir. Avec mes collaboratrices et collaborateurs, nous soumettrons au Conseil municipal, au mois de juin, une nouvelle proposition concernant la rénovation des places de jeux.

J'espérais pouvoir la présenter ce soir, mais M<sup>me</sup> Irminger n'a pas voulu risquer d'affronter à nouveau des questions auxquelles elle n'aurait pas pu répondre et autres suggestions de la part des conseillers municipaux. Elle préfère que cette nouvelle proposition soit vraiment bien ficelée et comporte toutes les informations souhaitables, ce qui demande un certain temps. Il faut bétonner le projet – au sens figuré, bien évidemment – et c'est pourquoi il ne vous sera soumis qu'au mois de juin. Pour rassurer certains libéraux, je rappelle que j'ai moi-même accepté cette procédure en commission, car il faut parfois ne pas être trop psychorigide!

### *Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de l'arrêté sont acceptées par 49 oui contre 4 non (6 abstentions).

## **9. Propositions des conseillers municipaux.**

**La présidente.** Le projet d'arrêté suivant a été déposé:

- PA-63, de M<sup>mes</sup> *Gisèle Thiévent, Ariane Arlotti, Ruth Lanz Aoued, Catherine Gaillard-Iungmann, Vera Figurek, Hélène Ecuyer, Marie-France Spielmann, MM. Sébastien Bertrand, Jacques Mino, Christian Zaugg, Alain Dupraz et Pierre Rumo*: «Le peuple doit pouvoir décider de l'avenir du projet Rhino»,

ainsi que les motions suivantes:

- M-618, de M<sup>mes</sup> *Monique Cahannes, Nicole Valiquer Grecuccio et Annina Pfund*: «Révision du ratio logements-places de stationnement»;
- M-619, de M<sup>mes</sup> *Hélène Ecuyer, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, MM. Alexis Barbey, David Carrillo, Gérard Deshusses, Alpha Dramé, Eric Ischi, André Kaplun, Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Lionel Ricou et Christian Zaugg*: «Pour l'activation de la commission de contrôle de gestion de la Ville de Genève»;
- M-620, de MM. *Olivier Coste, Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Nicole Bobillier, Monique Cahannes et Martine Sumi-Viret*: «De l'espace pour Rousseau: une maison»;
- M-621, de M<sup>me</sup> *Marie-France Spielmann, MM. Jacques Mino, René Grand, Jean-Charles Rielle et Olivier Norer*: «Pour une procédure simplifiée de naturalisation des candidats de la deuxième génération de plus de 25 ans»;

- M-622, de *MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet* et *M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang*: «Mise online de l'administration!»;
- M-623, de *MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet* et *M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang*: «Paiement par SMS!»;
- M-624, de *M. Mathias Buschbeck* et *M<sup>me</sup> Sarah Klopmann*: «La sécurité publique commence par la sécurité routière».

## 10. Interpellations.

Néant.

## 11. Questions écrites.

**La présidente.** J'annonce la question écrite QE-225, de *MM. Simon Brandt, Philippe Herminjard* et *René Winet*: «Le prix du squat».

Séance levée à 23 h 5.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	6910
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	6910
3. Pétitions. . . . .	6910
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour un îlot de sécurité au milieu de la rue de Vermont, à la hauteur de la rue Chandieu» (P-157 A) . . . . .	6911
5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1 <sup>er</sup> décembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 540 000 francs destiné à la rénovation partielle de l'auberge de jeunesse, située au 28-30, rue Rothschild, sur les parcelles 81, 82 et 85, feuille 3 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Sacconnex (PR-374 A) . . . . .	6921
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 février 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 350 000 francs destiné à la promotion du vélo (études, réalisation d'infrastructures, communication) (PR-393 A). . . . .	6948
7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 septembre 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 422 000 francs destiné à la restauration de la salle Ami-Lullin de la Bibliothèque publique et universitaire, à la mise en valeur et à la sécurisation de ses collections, située à la promenade des Bastions, parcelle N° 6159, feuille 18, commune de Genève, section Cité (PR-431 A) . . . . .	6987
8. Rapport oral de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 578 400 francs destiné à la rénovation de 15 places de jeux, réalisées entre 1981 et 1989, présentant des problèmes de fonctionnalité, vétusté et sécurité (PR-442 A) . . . . .	7024

9. Propositions des conseillers municipaux .....	7031
10. Interpellations .....	7032
11. Questions écrites .....	7032

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*